



Commission économique
pour l'Afrique



La Banque mondiale



Le cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique

*De meilleures statistiques pour un
développement plus performant*

Février 2006

Pour commander des exemplaires de cette publication et d'autres, veuillez consulter le site de la CEA: <http://www.uneca.org>

ou

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O.Box 3001
Addis-Abeba
Ethiopie
Tél.: 251-11-544-9900
Télécopie: 251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org

Tous droits réservés
Premier tirage: octobre 2006

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies.

Imprimé par l'Unité de distribution et de reproduction des documents de la CEA

Table des matières

Préface.....	v
Abréviations.....	vii
Résumé.....	ix
PREMIÈRE PARTIE: Les systèmes statistiques nationaux	1
Contexte politique et historique.....	3
Évaluation des systèmes statistiques nationaux	9
DEUXIÈME PARTIE: Objectifs, stratégies, mise en oeuvre, suivi et rapports	31
Objectifs et stratégies	33
Mise en oeuvre, suivi et rapports	53
Recommandations	63
TROISIÈME PARTIE: Annexes	71
Annexe A: Intervenants externes.....	73
Annexe B: Cadre logique du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.....	83
Annexe C: Initiatives fructueuses et bonnes pratiques	95
Annexe D: CODI II.....	109
Annexe E: Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique.....	115
Annexe F: FASDEV-I	119

Préface

Le présent cadre stratégique régional de référence (CSRR) a été conçu pour améliorer les performances du développement et la gouvernance en Afrique par le biais du renforcement des systèmes statistiques nationaux (SSN). Ce CSRR a pour objectifs : une meilleure sensibilisation de la société au rôle de la statistique, une plus grande satisfaction des utilisateurs par une amélioration de la qualité et par une utilisation plus aisée de l'information statistique, un encouragement à une utilisation accrue de l'information statistique, une meilleure coordination, une gestion rationnelle et durable des systèmes d'information statistique.

Le CSRR se base sur des informations provenant de diverses sources : rapports, bilans des capacités statistiques des pays réalisés auparavant, et évaluation, en 2005, de plus de 20 pays et 40 organisations sous-régionales, régionales, internationales et donateurs bilatéraux. L'élaboration du CSRR a été financée par la Banque africaine de développement (BAD), le Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale. Le CSRR a été préparé par une équipe de consultants internationaux engagés par ces trois institutions, sous la coordination de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : le Pr Ben Kiregyera (coordonnateur), M. Oladejo O. Ajayi, M. Richard Roberts, M^{me} Christine Spanneut et le Dr. Nittala Subrahmanya Sastry. Un précieux concours a été apporté par M. Adalbert Nshimyumuremyi (BAD), M^{me} Awa Thiongane (CEA) et M^{me} Naoko Watanabe (Banque mondiale) et l'équipe a bénéficié de la supervision attentive du Dr. Dimitri Sanga (CEA), de M. Antoine Simonpietri (Paris21), M. Charles Lufumpa (BAD) et de M. Misha Belkindas (Banque Mondiale).

Abréviations

AAPA	Plan d'action d'Addis Abeba
ABSA	Comité consultatif sur la statistique en Afrique
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
INS	Institut national de la statistique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CODI	Comité de l'information pour le développement
CSRR	Cadre stratégique régional de référence
DFID	Agence britannique pour le développement international
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASDEV	Forum sur le développement de la statistique en Afrique
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IHSN	Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages
MAPS	Plan d'action de Marrakech pour la statistique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

SGDD	Système général de diffusion des données
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PCI	Programme de comparaison internationale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMS	Système d'indicateurs de mesure des résultats
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SCBI	Indicateurs du renforcement des capacités statistiques
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SGDD	Système général de diffusion des données
SIG	Système d'information géographique
SSN	Système statistique national
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TFSCB	Fonds fiduciaire pour le développement de capacités statistiques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSD	Division des statistiques des Nations Unies

Résumé

À la fin des années 90, les leaders africains ont exprimé leur engagement en faveur de la renaissance de l'Afrique, avec la création de l'Union africaine et l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin de relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière de développement, de mettre leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durable, et de libérer le continent du malaise du sous-développement et de l'exclusion, à l'heure de la mondialisation.

Ces leaders ont également exprimé leur détermination à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés, notamment à travers les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les objectifs de développement du millénaire (ODM) et autres plans nationaux et sectoriels de développement. La réalisation de ces objectifs requiert l'adoption de méthodes clairement définies et systématiques d'évaluation et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et sur l'impact des politiques et programmes de développement, grâce à des statistiques de qualité. De meilleures statistiques permettent de mieux comprendre les défis du développement auxquels l'Afrique est confrontée et sont partie intégrante de l'infrastructure du développement.

La politique axée sur les résultats a entraîné un accroissement inédit de la demande de statistiques de qualité, mettant ainsi à rude épreuve les systèmes statistiques nationaux (SSN) déjà fragiles et peu performants de nombreux pays africains. Une action concertée est nécessaire pour résoudre ce problème et en particulier pour réorganiser et renforcer les systèmes statistiques et mettre en place des capacités statistiques durables pour que les défis que la politique axée sur les résultats lance en matière de données soient relevés.

En dépit des initiatives de renforcement des capacités statistiques en Afrique de ces quarante dernières années, les capacités de la plupart des pays demeurent faibles et les décideurs utilisent rarement les données. Le cadre stratégique régional de référence (CSR) établit un cadre cohérent pour lutter contre cette situation, cadre en accord avec le Plan d'Action de Marrakech pour les statistiques (MAPS). Il a pour ambition de guider les pays vers une amélioration de leurs statistiques et une utilisation plus fréquente de celles-ci dans la définition des grandes orientations et les prises de décisions. À cette fin, les principaux in-

tervenants des systèmes statistiques nationaux (SSN) en Afrique devront conjuguer leurs efforts à l'intérieur du CSRR.

Le système statistique national se compose d'intervenants nationaux et d'intervenants externes. Au nombre des intervenants nationaux, il y a lieu de mentionner les différents ministères et organismes étatiques, les institutions du secteur public, les institutions du secteur privé, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et de formation, et le grand public. Les intervenants externes englobent les organisations sous-régionales et régionales, y compris les centres de formation en statistique régionaux, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les organisations internationales, qui prêtent leur assistance, technique et financière, aux pays africains, en vue de renforcer leurs capacités statistiques.

L'évaluation des SSN montre que les stratégies et cadres de développement tels que les politiques et programmes sectoriels, les DSRP, les ODM et autres plans de développement national forment la source principale de demande et déterminent les types de données collectées dans les pays africains. L'évaluation montre également que le rôle potentiel des statistiques dans le choix des orientations et la prise de décisions est peu perçu, entraînant une faiblesse de la demande nationale.

De nombreuses institutions en Afrique produisent des données, en particulier les instituts nationaux de la statistique (INS), les ministères sectoriels, les institutions publiques comme les banques centrales, les institutions privées comme les Chambres de Commerce et d'Industrie, les institutions de recherche et de formation, y compris les universités, et les organisations non gouvernementales (ONG). L'évaluation montre que de nombreux SSN sont pris dans le cercle vicieux dans lequel la pénurie de fonds explique en partie les piètres résultats et la mauvaise qualité des statistiques qui se traduit à son tour par une appréciation négative et donc par un nouveau manque d'appui et de fonds en faveur des activités et du développement statistiques. Bon nombre de SSN ne disposent pas des moyens de réaliser le minimum d'opérations courantes nécessaires et ne sont pas en mesure de s'adapter aux nouveaux défis ou de répondre aux besoins nouveaux en matière de données. Lorsque l'INS n'a pas été à la hauteur de sa tâche, d'autres entités telles que la Banque Centrale ou le ministère des finances ont quelquefois pris en main certaines des fonctions statistiques normalement assumées par l'INS, amoindrissant ainsi l'autorité de ce dernier et ses prétentions en matière de financement durable de la part de l'État. Dans de nombreux pays, les activités statistiques ont été menées et maintenues grâce à l'assistance des donateurs.

Le personnel des services statistiques est formé dans des établissements nationaux de formation (des universités, en général) et dans des centres régionaux de formation en statistique. Ces centres régionaux adaptent leurs programmes d'enseignement aux besoins des INS, à la différence des universités qui dispensent un enseignement plutôt théorique. Par ailleurs, dans toute l'Afrique, l'enseignement de la statistique est dicté par l'offre. Il n'offre pas une compréhension de la demande de statistiques provenant de l'agenda du développement national et international ou de la demande induite par le suivi des progrès vers les buts et objectifs fixés dans les DSRP ou les ODM. La plupart des centres de formation en statistique sont confrontés à une pénurie d'enseignants, de bourses et de matériel didactique (livres et ordinateurs, essentiellement), à un manque de soutien budgétaire de la part de l'État et à un manque d'espace pédagogique.

Les organisations sous-régionales encouragent la production de statistiques cohérentes et harmonisées dans les États membres, le recours aux méthodes et normes des meilleures pratiques et l'adoption des directives internationales relatives à la production et à la compilation de statistiques. Les unités des statistiques de ces organisations sont de taille et d'efficacité variable, ce qui ne permet pas à toutes de s'acquitter correctement de leur mission.

Au niveau régional, la Banque africaine de développement (BAD) a entrepris le renforcement des activités statistiques, cohérent avec la Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique adoptée par les directeurs des INS en 2004. Ce travail met à profit les activités qu'elle mène actuellement en tant que coordonnateur du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) et l'appui qu'elle apporte aux pays dans l'élaboration de leur stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). La BAD compte maintenir son appui au développement de la statistique au-delà de 2007, date à laquelle le programme en cours arrivera à son terme.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a la responsabilité d'instances de promotion des statistiques telles que le Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA), le Comité de l'information pour le développement (CODI). La CEA, en collaboration avec la BAD, PARIS21 et la Banque Mondiale, est aussi co-responsable du Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV). La contribution de la CEA a marqué un recul au cours de ces dix dernières années mais il est envisagé de la renforcer.

Jusqu'à une date récente, l'Union Africaine (UA) ne s'était pas impliquée activement dans le développement statistique, mais elle a réalisé qu'elle avait besoin de beaucoup d'informations statistiques pour mettre en œuvre ses programmes

de manière efficace. C'est pourquoi elle a créé une unité statistique (destinée à être étendue) pour s'occuper des statistiques devant appuyer ses programmes. L'UA devrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre du CSRR, en particulier dans le plaidoyer pour la statistique à un haut niveau.

Les organismes donateurs et les organisations internationales aident les pays à développer des capacités en statistique, certains d'entre eux finançant d'importants programmes de développement statistique. Des contributions substantielles ont été apportées dans des domaines comme les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes intégrées auprès des ménages, la formation technique et l'élaboration de logiciels standard à des fins statistiques, mêmes si certaines initiatives n'ont pas produit les effets escomptés.

Le CSRR a été élaboré afin de surmonter les problèmes, lever les contraintes et relever les défis identifiés. Son objectif général est d'améliorer les performances du développement et la gouvernance, grâce au renforcement des Systèmes Statistiques Nationaux en Afrique. Les objectifs spécifiques sont les suivants : susciter dans la société une prise de conscience plus poussée du rôle de l'information statistique, satisfaire davantage les utilisateurs en améliorant la qualité et la facilité d'utilisation de l'information statistique, favoriser une utilisation accrue de l'information statistique et instaurer une synergie et une gestion rationnelle et durable des systèmes d'information statistique.

Pour parvenir à ces objectifs, les stratégies suivantes ont été définies :

Stratégie d'ensemble : Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie nationale de développement de la statistique.

1. Renforcer le plaidoyer pour la statistique;
2. Intégrer la statistique en tant qu'élément transversal dans le processus de développement;
3. Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire;
4. Evaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs;
5. Entreprendre l'élaboration de données;
6. Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat;
7. Améliorer l'infrastructure statistique;

8. Exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC);
9. Augmenter et améliorer le capital humain;
10. Améliorer l'analyse de données;
11. Améliorer la diffusion de données;
12. Améliorer le financement et la durabilité.

Les parties intéressées au plan national (essentiellement les directeurs des INS) et les intervenants externes ont été consultés lors de l'élaboration du CSRR. Le CSRR a été approuvé par les Directeurs des INS d'Afrique (STATCOM-Afrique) et les membres du FASDEV lors de leurs réunions respectives des 6-8 et 9-10 février 2006. Le CSRR sera ensuite examiné par l'ABSA et le CODI, avant sa présentation à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA, pour approbation finale, et au Conseil d'administration de la BAD, pour information.

Le CSRR assigne un rôle à chacune des parties prenantes : la mise en œuvre du CSRR incombera au premier chef aux pays, qui en seront également les premiers bénéficiaires. Les INS seront chargés de faire connaître le CSRR, d'obtenir le soutien des principales parties intéressées, de désigner une personne qui en coordonnera la mise en œuvre à l'échelle nationale, de se tenir en rapport avec les coordonnateurs sous-régional et régional, de concevoir une SNDS et de la mettre en place. Les organisations sous-régionales continueront d'aider les pays à adapter les concepts et classifications définis à l'échelle internationale à la situation de leur sous-région. Les unités statistiques de ces organisations seront renforcées et un coordonnateur du CSRR sera désigné au niveau sous-régional. Les organisations régionales feront connaître le CSRR et susciteront un appui en sa faveur aux plans régional et international en mettant à profit différentes tribunes, notamment les rencontres internationales, les réunions PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle), les réunions du FASDEV, les réunions régionales de ministres.

Les organisations internationales et les donateurs (bilatéraux et multilatéraux) continueront de concevoir des méthodologies et cadres statistiques, de financer des activités à tous les niveaux et de fournir une assistance technique. Ils auront un impact plus important si leurs efforts sont coordonnés. L'on peut s'attendre à ce que les donateurs et les organisations internationales jouent un rôle encore plus important dans le développement de la statistique en Afrique à la faveur de la mise en œuvre du CSRR, car le coût supplémentaire requis pour cette mise

en œuvre s'élèvera à environ 73 millions de dollars par an pour toute l'Afrique, dont 60 millions pour les pays à faible revenu.

Le suivi de la mise en œuvre du CSRR s'inspirera des indicateurs du renforcement des capacités statistiques (SCBI) de PARIS21 et du cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du Fonds monétaire international (FMI). Des indicateurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs seront utilisés à cet effet et le suivi sera assuré en continu. Chaque pays mettra en place un mécanisme de suivi du développement statistique au sein de sa SNDS. La CEA et la BAD coordonneront ensemble la mise en œuvre, le suivi et les rapports d'ensemble du CSRR. Ces deux organisations se mettront d'accord sur un mécanisme de coordination approprié. L'Union Africaine jouera un rôle de plaidoyer vigoureux au plus haut niveau de gouvernement de tous les pays d'Afrique et auprès des partenaires au développement. Au titre du suivi du CSRR, il sera procédé à un examen par les pairs des SSN et des activités statistiques des organisations sous-régionales.

Les facteurs de risque susceptibles de compromettre la mise en œuvre du CSRR ont été identifiés et des mesures d'atténuation de ces risques ont été proposées. Afin d'améliorer l'efficacité du suivi, des dispositions seront prises en réponse à ce qui aura été mesuré et signalé. Un rapport annuel sera produit par le coordinateur au niveau régional. Il sera fondé sur les informations et rapports fournis par les pays aux organisations sous-régionales, par les organisations sous-régionales sur leurs propres activités et par les centres de formation. Ce rapport sera distribué aux membres de l'ABSA et du FASDEV. Un rapport biennal sera établi sur la base des bilans qui seront faits tous les deux ans (en 2007, 2009, 2011 et 2013). Un bilan à mi-parcours de la décennie (en 2010) ainsi qu'un bilan global (en 2015) seront établis par une institution ou un organisme indépendant choisi par la CEA et la BAD. Les rapports biennaux, le bilan à mi-parcours de la décennie et le bilan global seront présentés au CODI, au FASDEV et à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA et au Conseil d'administration de la BAD. Des recommandations sur la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports seront faites par les organes de coordination, en commun avec les organismes chargés de la mise en œuvre tels que les INS, les conseils, commissions, groupes ou comités statistiques nationaux, les ministères sectoriels, les organisations sous-régionales et régionales, ainsi que les organismes internationaux.

Première partie

Les systèmes statistiques nationaux

Contexte politique et historique



Initiatives de développement en Afrique

1. À la fin des années 90, les chefs d'État et de gouvernement africains ont pris des mesures importantes en lançant un appel en faveur de la création de l'Union africaine, *“en vue, entre autres, d'accélérer le processus d'intégration du continent et de lui permettre ainsi de jouer le rôle qui lui revient sur la scène économique mondiale tout en faisant face aux multiples problèmes auxquels il est en proie et qui sont aggravés par certains aspects négatifs de la mondialisation”*, et en amorçant un processus de définition d'une vision et de conception d'un cadre stratégique pour la renaissance de l'Afrique.

2. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté comme cadre de référence pour les objectifs, conditions préalables, orientations stratégiques et lignes d'action concernant le développement du continent, ainsi que pour les relations avec les partenaires du développement en ce qui concerne la mobilisation de ressources. En 2002, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises. La mise en œuvre de cette déclaration, qui a été renforcé par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), fait appel aux organisations sous-régionales.

3. Ces initiatives de développement ont été favorisées par un contexte international de changement des approches politiques, des politiques économiques et du partenariat entre pays en développement, pays développés et institutions de financement. En même temps, la démocratisation gagnait du terrain dans les pays africains, permettant, plus que jamais, la démarginalisation d'un nombre croissant de personnes. C'est dans ce contexte qu'un pacte mondial entre l'Afrique et la communauté internationale a vu le jour. Les décideurs africains ont défini une vision et des objectifs politiques, compatibles avec ceux de la communauté internationale.

Gestion axée sur les résultats

4. À l'orée du troisième millénaire, les pays africains, d'autres régions en développement et les partenaires du développement se sont engagés à une gestion axée sur les résultats du développement. Cette « politique axée sur les résultats » est orientée vers la performance, la réalisation de produits et l'accomplissement d'effets directs et indirects. Elle englobe des plans sectoriels de développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et autres plans de développement national, le NEPAD et les objectifs de développement du millénaire (ODM). La politique axée sur les résultats est exigeante en matière de données et présuppose à la fois la capacité d'exprimer une demande de statistiques et de les utiliser de manière efficace dans l'analyse et la conception des politiques (*demande de statistiques*), et la capacité, au niveau national, de produire des statistiques de meilleure qualité et de les produire de façon durable, à une échelle et dans des délais acceptables pour les décideurs politiques (*offre de statistiques*).

5. Les systèmes statistiques qui sont actuellement requis pour fournir les données nécessaires en Afrique sont le fruit d'une lente évolution qui remonte à la création d'unités statistiques au service de l'administration et des finances, qui tiraient leurs données essentiellement des recensements démographiques et des registres administratifs des écoles et des hôpitaux. Après l'indépendance, les activités des bureaux de statistique n'ont pas cessé d'être axées sur la satisfaction des besoins de l'administration et des finances. Plus tard, l'accent a été mis sur les statistiques économiques, le commerce, les prix, l'agriculture, l'industrie, les dépenses des ménages, quelle qu'ait été la tutelle administrative de l'unité statistique. Ensuite, ce sont les statistiques démographiques et sociales qui ont retenu l'attention, pour le suivi des DSRP et des ODM, ainsi que pour répondre à la demande statistique exprimée par la société civile, induite par l'engagement renouvelé des gouvernements en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance. Le rôle des statistiques dans la fourniture de preuves pour démontrer le développement et la responsabilité des gouvernements a aussi évolué ces dernières années. En l'espace de quelques décennies, les systèmes statistiques nationaux (SSN) sont passés en Afrique de l'état d'unités publiques embryonnaires ne rendant compte qu'à l'État à celui de départements ou d'organismes imposants, redevables devant une multitude d'utilisateurs.

6. La politique axée sur les résultats a entraîné un accroissement inédit de la demande de statistiques de qualité aux services statistiques, mais le financement des statistiques publiques n'a pas suivi le rythme de la demande, résultant en des services statistiques fragiles et vulnérables. Il leur est maintenant demandé de produire les données nécessaires à l'appui au processus de développement

tout en améliorant leur efficacité et leur efficience avec des moyens financiers et techniques limités. Il est nécessaire de les réorganiser et les renforcer et de construire des capacités statistiques durables pour que les défis que la politique axée sur les résultats lance en matière de données soient relevés.

Initiatives régionales de renforcement des capacités statistiques

7. En cherchant à offrir des données susceptibles de répondre aux exigences de l'agenda économique et social, la communauté statistique africaine et ses partenaires ont lancé, au cours des deux dernières décennies, diverses initiatives en vue de renforcer les capacités statistiques nationales, en particulier le Plan d'action d'Addis-Abeba (AAPA) adopté en 1990. Ce Plan avait pour objectif de sensibiliser à l'utilité des statistiques par le biais, entre autres, de l'élaboration de plans stratégiques de développement statistique, du renforcement de l'organisation et de la gestion des systèmes statistiques, de la coordination des activités statistiques, de l'amélioration de la qualité des statistiques, de la mise en place de bases de données, de la diffusion de produits statistiques, de la promotion de l'analyse de données et de la recherche dans ce domaine, de la création de la Journée africaine de la statistique (JAS), ainsi que de la formation.

8. L'AAPA a été évalué à la fin des années 90. L'évaluation a identifié les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan. Ils sont essentiellement liés au manque d'appropriation du Plan, à l'absence de leadership au niveau des SSN, à la pénurie de ressources financières et à l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines.

9. En réponse aux conclusions de l'évaluation de l'AAPA, les parties prenantes ont pris différentes initiatives. En 2002, la Banque Africaine de Développement (BAD) a initié un important programme régional de renforcement des capacités statistiques en utilisant comme tremplin le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI Afrique). Dans 51 des 53 pays africains, le programme fournit de l'assistance à la fois financière et technique, de façon à maximiser la synergie entre le PCI et les programmes statistiques nationaux, à élaborer les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) et à renforcer des capacités statistiques dans les pays. La BAD fournit aux organisations sous-régionales de l'assistance au renforcement des capacités internes de planification, d'exécution et de suivi d'enquêtes. Elle fournit aussi de l'assistance aux centres de formation en statistique pour le développement ou le renforcement de leurs programmes afin qu'ils puissent être plus réactifs aux besoins présents et futurs des SSN. En avril 2004, les directeurs des INS d'Afrique ont

adopté la Déclaration de Yaoundé qui recommande que le PCI-Afrique soit l'étendard du renforcement des capacités statistiques en Afrique (voir le texte de la Déclaration à l'annexe E).

10. Entre 2001 et 2005, les parties intéressées se sont rencontrées dans divers forums intergouvernementaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) – à savoir le Comité de l'information pour le développement (CODI¹) en septembre 2001 et le Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV²) en mai 2004 – et à la réunion des principaux parrains du FASDEV (BAD, CEA, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale)] et du Fonds monétaire international (FMI) à Tunis en janvier/février 2005. Ils ont décidé qu'un nouveau cadre pour le développement de la statistique en Afrique devait être mis en place, par la conception, sous la coordination de la CEA, d'un cadre stratégique régional de référence (CSRR), conformément au Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS).

11. Le MAPS, plan d'amélioration des statistiques dans les pays en développement, est ressorti de la réunion de la Table ronde pour l'amélioration des statistiques de Marrakech en 2004, à partir du moment où la réunion a identifié l'obtention de meilleures statistiques comme une priorité de la politique axée sur les résultats. Le MAPS comporte six domaines d'action : l'introduction de la planification stratégique dans les systèmes statistiques, la préparation du cycle de recensements de 2010, l'augmentation du financement du renforcement des capacités statistiques, la mise sur pied du Réseau international d'enquêtes auprès des ménages, l'amélioration urgente du système de suivi des ODM, à réaliser pour 2005, et enfin, l'augmentation de la redevabilité du système statistique international. Le CSRR a prévu des composantes en rapport avec chacun de ces domaines d'action pour encourager la mise en œuvre du MAPS en Afrique.

12. Le CSRR a été conçu pour fournir des orientations stratégiques et des mécanismes propres à guider et accélérer le développement de capacités statistiques durables en Afrique avec l'objectif d'une gestion axée sur les résultats. Il s'articule autour de quatre grands axes :

-
- 1 Le CODI est l'un des sept comités techniques mis en place par la CEA. Il a pour mandat, entre autres, de fournir des avis sur les mesures permettant de stimuler le développement de la statistique dans les États membres de la CEA. Voir en annexe E le texte de la résolution du CODI II sur le développement de la statistique en Afrique.
 - 2 Le FASDEV est un forum des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales instauré afin de renforcer la coopération pour le développement de la statistique en Afrique. Voir en annexe F le texte du communiqué du FASDEV I.

- Susciter une prise de conscience du rôle des statistiques;
- Répondre aux besoins des utilisateurs en statistiques de bonne qualité;
- Assurer la cohésion de l'ensemble des parties prenantes pour améliorer la gestion et les produits des SSN;
- Veiller à ce que le développement statistique soit durable.

13. Le CSRR est global. Il couvre l'ensemble du système statistique national, c'est-à-dire qu'en termes de producteurs de données, il fait référence à tous les producteurs de données d'un pays. Ainsi, il couvre l'INS, les services statistiques de la banque centrale et des ministères sectoriels qui produisent des données sectorielles, et les associations et autres structures statistiques telles que le Bureau du recensement, si il est séparé de l'INS. Cette approche vise un développement harmonieux du système statistique national, qui enveloppe tous les champs statistiques et reflète les priorités nationales de façon à ce que les besoins-clés de chaque secteur soient couverts. L'étendue de la couverture se préoccupe également de la coordination des interventions des donateurs dans tous les domaines statistiques, centraux et sectoriels.

14. Le CSRR est censé inspirer et accélérer le renforcement des capacités statistiques en Afrique, aux fins de la gestion axée sur les résultats. Il met un accent particulier sur la planification, la définition des priorités, le financement, la gestion et la coordination du développement statistique pour faire face à la demande de statistiques de qualité. Les instituts nationaux de statistique pourront se référer au CSRR pour renforcer leurs capacités statistiques ; les partenaires du développement seront en mesure de le mettre à profit pour la sélection de programmes et projets d'appui ; toutes les parties prenantes pourront l'utiliser pour promouvoir des partenariats efficaces et coordonner leurs efforts de renforcement des capacités. Une fois adopté par toutes les parties prenantes, il y a également lieu d'espérer que ce nouveau cadre permettra de créer la synergie indispensable, d'éviter le chevauchement d'activités et de contribuer au renforcement durable des capacités statistiques en Afrique.

15. La BAD, PARIS21 et la Banque mondiale ont financé l'élaboration de ce cadre. L'équipe de consultants internationaux qui l'a conçu a été coordonnée par la CEA.

Évaluation des systèmes statistiques nationaux



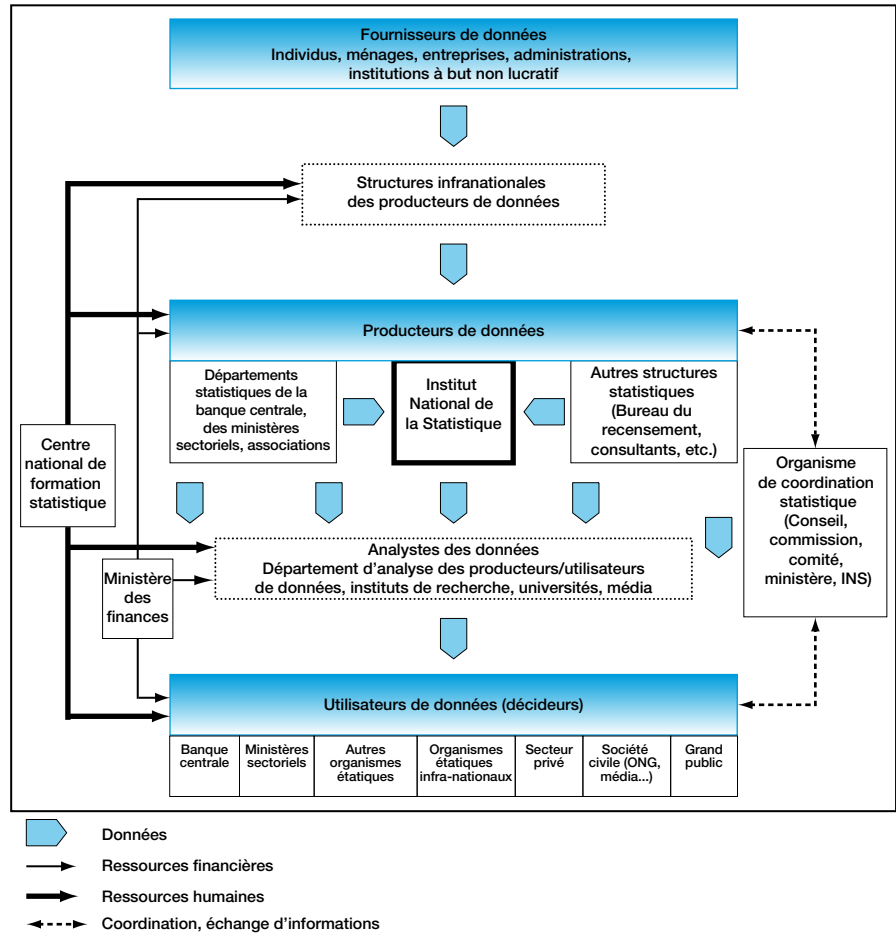
16. Une évaluation des SSN en Afrique a été entreprise dans le but de déterminer quel est leur état actuel et de servir de base à la conception du CSRR. L'évaluation est le fruit de missions effectuées mi-2005, qui ont concerné plus de 20 pays africains et plus de 40 organisations sous-régionales, régionales et internationales et partenaires bilatéraux du développement. Elle s'est également appuyée sur des évaluations faites auparavant, comme celle qui a été réalisée dans le cadre du PCI-Afrique, et sur des initiatives telles que les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU, le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI et le CSRR d'évaluation de la qualité des données (CEQD). L'évaluation a permis d'identifier les points forts qu'il fallait mettre à profit, les faiblesses à surmonter, les opportunités à saisir et les risques à éviter dans le renforcement des SSN africains. Dès qu'on s'intéresse aux besoins sectoriels, des évaluations séparées sont nécessaires pour garantir un développement adéquat des statistiques correspondantes en tant que parties intégrantes du système statistique national.

17. Aussi bien des parties prenantes nationales que des parties prenantes externes interviennent dans les SSN d'Afrique. Les parties prenantes nationales seront étudiées en premier lieu, puis les parties prenantes externes.

Intervenants nationaux

18. Les principaux intervenants nationaux des SSN peuvent être regroupés en fournisseurs de données, producteurs de données, utilisateurs de données, institutions de recherche et de formation et organismes de coordination statistique, comme présenté dans la figure 2.1. Les parties prenantes nationales sont principalement le gouvernement, les institutions publiques, les entreprises, la société civile et le grand public. Elles sont détaillées plus loin dans le document.

Figure 2.1. Le système statistique national³



- 3 La figure se comprend largement par elle-même. Toutefois, quelques composants méritent des explications.
- Les institutions à but non lucratif sont les institutions telles que les organisations non gouvernementales (ONG), les groupements d'employeurs et d'employés ou les associations de consommateurs;
 - Les organismes étatiques infranationaux comprennent les provinces, régions, districts, comtés ou villages;
 - Des exemples d'autres organismes étatiques sont les unités de coordination de la stratégie de réduction de la pauvreté, les autorités portuaires, les compagnies d'électricité et les offices de commercialisation des produits de base;
 - L'organisme de coordination statistique définit les orientations du SSN et les politiques et priorités en matière de statistique. Il peut s'agir d'une commission, d'un comité ou d'un conseil national, de l'INS ou du ministère de tutelle de l'INS (en général le ministère des finances ou du plan);
 - Les entités telles que les ONGs peuvent être à la fois productrices et utilisatrices de données.

Demande statistique

19. Il est internationalement reconnu que les statistiques constituent un volet essentiel de la création d'un environnement favorable à l'amélioration des résultats du développement et de la prise de décisions à tous les niveaux, à l'aide aux décisions des personnes et des entreprises et à la recherche. Tout en reconnaissant l'importance de la demande émanant de l'extérieur, le CSRR fait passer les besoins de données à des fins nationales au premier rang des priorités.

Utilisateurs de données

20. Les principaux utilisateurs de données nationaux sont :

- La banque centrale qui conçoit la politique monétaire à l'aide de données statistiques sur la monnaie, le crédit et les marchés financiers qu'elle produit elle-même. En raison de la faiblesse du reste du SSN, elle produit également souvent des données économiques;
- Les ministères sectoriels (Education, Santé, Agriculture, Travail, etc.) et les autres organismes étatiques qui utilisent des statistiques pour concevoir et évaluer politiques et programmes;
- Les organismes étatiques infranationaux (provinces, régions, districts, comtés ou villages);
- Le secteur privé et la société civile qui comprennent des groupes socio-économiques comme les chambres de commerce et les associations professionnelles, les syndicats, les associations de consommateurs et les ONG;
- Enfin, les statistiques peuvent être utilisés par le grand public pour prendre des décisions personnelles, en particulier dans le processus démocratique.

Niveau de la demande

21. La politique axée sur les résultats a entraîné une forte augmentation de la demande de statistiques qui lance de grands défis à des SSN déjà faibles et en difficultés, en même temps qu'elle leur offre de nouvelles opportunités, en particulier pour la visibilité des statistiques et l'accès à des ressources, nationales et internationales, pour leur développement.

22. Les pays africains peuvent être regroupés en quatre groupes⁴. Le premier groupe comprend les pays pris dans un « cercle vicieux » où les statistiques sont de mauvaise qualité et où à la fois l'offre et la demande de statistiques sont faibles. Le second groupe est constitué des pays où les obstacles se situent du côté de l'offre de données. Bien que peu performantes, les statistiques y sont de plus en plus utilisées par les décideurs politiques. Le troisième groupe comprend les pays où les obstacles se situent du côté de la demande de données. Le volume et la qualité des données s'y améliorent, mais celles-ci ne sont pas exploitées pour la prise de décisions car les décideurs ne sont pas incités à le faire ou n'en ont pas les capacités. Dans ces trois situations, il est nécessaire d'améliorer, d'un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, la demande et l'offre de statistiques, ainsi que les liens d'interdépendance entre les systèmes de données et la politique nationale en renforçant le dialogue entre utilisateurs et producteurs de données. Les pays devraient s'acheminer stratégiquement vers un quatrième groupe, le « cercle vertueux », où les statistiques s'améliorent et sont de plus en plus utilisées dans la prise de décisions. Les deux processus –amélioration des statistiques et utilisation accrue par les décideurs– se renforcent mutuellement, favorisant une amélioration de la conception des politiques et des performances du développement.

Besoins de données pour l'évaluation du développement

23. Les stratégies et cadres de développement déterminent la demande statistique en termes d'indicateurs de ressources, de produits, de résultats et d'impacts. Tous les intervenants, à quelque niveau que ce soit, s'accordent en général sur ces stratégies et cadres, qui ont été conçus dans un esprit participatif et ouvert, en tenant compte des réalités des pays. Ces stratégies et cadres de développement comprennent les politiques et programmes sectoriels (dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, du travail, de l'emploi, du commerce, de l'industrie et du développement des infrastructures), les plans nationaux de développement [plans à horizon mobile, plans à moyen terme, Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), plans de développement à long terme (grandes orientations nationales)], les DSRP, le NEPAD, les ODM, les politiques/l'agenda pour la recherche, les programmes de développement sectoriel issus des conférences et sommets mondiaux des années 90 et les Bilans communs de pays/Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement élaborés au niveau national, conformément aux priorités nationales de développement. Les statistiques permettent aussi de mieux comprendre les questions transversales,

⁴ Prendre la mesure du problème de la mesure: Rôle des statistiques dans la prise de décision fondée sur l'observation des faits, PARIS21, Mars 2005.

notamment la démocratie et la bonne gouvernance, la condition de la femme, la surveillance et le suivi du VIH/SIDA, l'environnement et l'énergie, les droits de l'homme et la liberté.

24. Dans la mesure où la plupart des SSN en Afrique souffrent d'une pénurie de ressources, la plupart des besoins de données ne peuvent être satisfaits. (Notons qu'il n'est pas non plus possible de satisfaire tous les besoins de données dans des pays plus développés.) Par conséquent, un arbitrage doit être opéré entre les données à produire. Dans le passé, cet arbitrage a été plus influencé par la demande internationale que par la demande nationale, ce qui a éloigné la production de données des priorités nationales. Pour résoudre ce problème, la priorité devrait être accordée à la demande nationale de statistiques.

25. Les données de base produites par les SSN devraient correspondre aux priorités de premier ordre. Elles comprennent les données nécessaires pour gérer l'économie et stimuler le développement social telles que les données sur le PIB, les prix, l'inflation, le commerce extérieur, l'emploi et le chômage, les salaires et les heures de travail, les finances, la balance des paiements, la monnaie et le secteur bancaire, la production industrielle et agricole et les autres données sur le secteur réel, les statistiques sur la santé, l'éducation, l'environnement et les autres statistiques sectorielles dont il est traditionnellement fait état dans les déclarations du gouvernement sur sa politique ou ses projets de budget. Les données requises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODM et les indicateurs du suivi des DSRP constituent également des domaines prioritaires.

26. L'établissement de statistiques selon le genre constitue un objectif particulier de développement. Les chefs d'Etats africains se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques de développement du continent, car l'idée que l'inégalité entre les sexes constitue un obstacle au développement est largement répandue. On a besoin de statistiques selon le genre, exactes et disponibles en temps utile, pour rendre compte des progrès dans les engagements politiques en faveur de l'égalité des sexes. C'est pourquoi le CSRR devrait être utilisé comme point d'entrée pour l'introduction de statistiques selon le genre dans les SSN.

27. Un autre domaine prioritaire est celui des données généralement produites à l'occasion des recensements périodiques de la population et de l'habitat, des recensements économiques et des recensements agricoles. Les données de référence produites par les recensements sont nécessaires pour planifier le développement économique et social. Les recensements produisent aussi des listes et données supplémentaires indispensables aux enquêtes intercensitaires : une liste exhaustive des lieux et personnes, des villages et ménages, des établissements

économiques et des exploitations agricoles, ainsi que des districts de recensement de tout le pays La production de ces informations contribue au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la collecte de données.

Problèmes, contraintes et défis

28. La demande de données est faible en Afrique, pour diverses raisons :

- la faible visibilité des statistiques et l'absence générale de culture statistique de la population;
- la mauvaise compréhension du processus politique et du processus de développement par les statisticiens et leur faible participation à ces processus;
- l'insuccès à intégrer les statistiques dans la politique et les programmes de développement à différents niveaux;
- la difficulté des utilisateurs à exprimer clairement leurs besoins en matière de données et à exploiter les données qu'ils obtiennent;
- la tendance des utilisateurs à ne plus exprimer leurs besoins lorsque leur demande n'a pas été satisfaite dans le passé;
- un traitement, une analyse et une présentation des données qui laissent à désirer;
- la discontinuité et les interruptions dans les séries;
- la difficulté à accéder aux données;
- la difficulté à réconcilier des données produites par différentes institutions qui utilisent des concepts et des méthodes différents;
- un manque de confiance dans les données de mauvaise qualité;
- des données dans un format de présentation peu convivial et non publiées en temps utile;
- des données non pertinentes au sein des séries disponibles, qui éclipsent la disponibilité des statistiques pertinentes.

Les stratégies visant à traiter ces problèmes, contraintes et défis sont présentées en section 3.

Offre statistique

29. Des données économiques et sociales fiables constituent un élément essentiel de la transparence des affaires publiques, et il appartient à l'État (principal utilisateur de statistiques) de les fournir à titre de bien public et de faire en sorte qu'elles demeurent crédibles. Cependant, bon nombre de pays n'accordent aux statistiques ni la priorité ni les investissements nécessaires pour une production qui réponde aux besoins des utilisateurs.

Producteurs et sources de données

30. Dans tous les pays, le SSN est plus ou moins décentralisé, avec différents producteurs de données ayant des responsabilités et des moyens d'intervention différents pour la production et la gestion de données. Les principaux producteurs de données sont l'INS, les ministères sectoriels (santé, travail, éducation, industrie, agriculture, entre autres), les institutions du secteur public (dont la banque centrale), les institutions du secteur privé (chambre de commerce et d'industrie, par exemple), les instituts de recherche et de formation (notamment les universités) et les ONG (voir figure 2.1). Dans de nombreux pays, les ministères sectoriels, non seulement produisent des statistiques en regroupant les données de base collectées par les structures locales de leur ressort comme les écoles ou centres de santé, mais ils mènent souvent aussi des exercices de collecte de données complets. Ainsi, selon l'organisation de chaque pays, le ministère de l'agriculture peut disposer d'une délégation d'autorité et des capacités techniques pour réaliser le recensement général agricole. Bien que ce système fonctionne bien dans certains pays, il faut plus de clarté et de cohérence dans le schéma d'organisation.

31. Dans bon nombre de pays, le cadre juridique prévoit un mécanisme de coordination des activités et en confie souvent la responsabilité à l'INS. Dans le souci de couvrir de manière exhaustive et synergique les besoins en matière de données, de nombreux pays ont conçu des plans stratégiques ou plans d'entreprise à moyen terme pour leur INS, et quelques-uns d'entre eux ont élaboré et sont en train de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), couvrant tous les secteurs et tous les utilisateurs de données, ce qui est considéré comme l'approche la plus appropriée pour une planification des statistiques nationales.

32. Les différentes institutions collectent des données selon différentes méthodes. Les INS collectent les données à partir de recensements et d'enquêtes à l'échelle nationale, fondés sur les normes et méthodes statistiques internationales. Ils utilisent également les données secondaires d'autres producteurs de données (ministères sectoriels, par exemple). Les ministères sectoriels et les institutions du secteur public compilent leurs données essentiellement à partir des registres de l'Administration. Toutefois, certaines de ces entités réalisent leurs propres recensements et enquêtes. Dans certains pays par exemple, le ministère de l'éducation réalise un recensement scolaire annuel, et le ministère de l'agriculture un recensement ou une enquête agricole. Les ONG collectent des données surtout dans le cadre de diagnostics participatifs, et les instituts de recherche et de formation mènent généralement des enquêtes à petite échelle.

33. Les recommandations internationales relatives aux concepts, définitions, classifications et cadres statistiques ne tiennent pas souvent compte de la situation des pays africains, ce qui entrave leur mise en œuvre. Cet état de choses résulte du fait que les experts africains ne participent pas pleinement à l'élaboration des recommandations internationales. Dans bien des cas, le personnel national des services statistiques n'applique pas les standards internationaux car il ne les connaît pas ou ne dispose pas des textes des standards auxquels il pourrait se référer directement, soit parce que les publications n'arrivent pas dans le pays, soit parce que, bien qu'étant arrivées dans le pays, elles ne sont pas transmises aux personnes qui devraient les recevoir. Un meilleur accès à Internet au sein des organismes statistiques améliorerait l'accès aux standards internationaux.

Gouvernance des statistiques

34. Les opérations statistiques nationales reposent sur une législation statistique (décret ou proclamation, dans certains pays). Ces lois sont calquées sur le même modèle. Elles mettent en place l'INS et les mécanismes de gestion qui le régissent ; habilitent l'INS à collecter des données et (dans la plupart des pays) à coordonner le SSN. Elles contiennent des dispositions protégeant la confidentialité des informations concernant les individus, les ménages et les entreprises ; imposent l'obligation de fournir les informations requises et établissent des sanctions lorsque la loi est violée.

35. Il existe deux types généraux de mécanisme de gouvernance. Alors que dans la plupart des pays, l'INS jouit d'une indépendance professionnelle qui préserve l'intégrité, la crédibilité et l'impartialité des statistiques officielles. Cette indépendance est normalement inscrite dans la législation statistique et l'INS s'efforce de maintenir cette indépendance de diverses façons, par exem-

ple en appliquant les définitions et concepts recommandés pour assurer des résultats techniquement solides, ou en impliquant les utilisateurs au stade de la conception des projets statistiques, pour promouvoir leur compréhension et leur confiance dans les résultats. Ce n'est que dans un petit nombre de pays qu'il bénéficie d'une autonomie administrative. Celle-ci s'accompagne, en général, de conditions d'emploi plus favorables et permet une production de statistiques officielles efficace et efficiente. Cette autonomie a également permis de freiner l'érosion des effectifs. Quand l'INS n'est pas autonome, il constitue un département d'un ministère central (ministère des finances et/ou du plan, en général) et son personnel, y compris le directeur, se compose de fonctionnaires nommés selon les procédures en vigueur dans la fonction publique. Les conditions d'emploi n'y sont généralement pas compétitives par rapport au secteur privé ou paraétatique, entraînant ainsi d'importants mouvements du personnel dans de nombreux pays.

36. Certains pays ont un service statistique commun qui regroupe tous les statisticiens professionnels de la fonction publique sous l'autorité de l'INS. Ce dernier affecte ce personnel dans les unités statistiques des ministères sectoriels et organise des rotations périodiques entre les unités. Cette formule est censée améliorer de manière notable la coordination des activités statistiques de l'État, maintenir la qualité technique des données chez tous les producteurs et offrir de bonnes perspectives de carrière aux statisticiens.

37. La nouvelle tendance est à la création de conseils nationaux de la statistique, de comités ou de conseils interministériels de statistique au sein desquels les parties prenantes bénéficient d'une large représentation. Le rôle de ces organismes varie en fonction des structures administratives et du degré d'autonomie de l'INS. Dans l'ensemble, ils ont la charge de conseiller sur les priorités de la production de statistiques et sur l'amélioration des activités statistiques. Dans les pays où l'INS est autonome sur le plan administratif, il bénéficie de pouvoirs accrus, notamment pour l'établissement des priorités de la production statistique, le recrutement du personnel, l'approbation des programmes de travail, des budgets et de l'organigramme et la définition des conditions d'emploi du personnel.

Capacités de production statistique

38. Les SSN présentent un certain nombre d'avantages, en particulier la compétence à produire des séries statistiques telles que les comptes nationaux, les statistiques de la santé et de l'éducation. Pratiquement tous les INS ont recours à des ordinateurs pour traiter, stocker et diffuser des données.

39. Le développement des capacités statistiques en Afrique a été contrarié par un cercle vicieux de pénurie de fonds, qui explique en partie la médiocrité des résultats et de la qualité des statistiques qui entraîne, à son tour, un sentiment négatif vis-à-vis des opérations et du développement statistique, limitant ainsi encore plus l'appui et le financement. Certains SSN n'ont pas la capacité de réaliser le minimum d'opérations courantes nécessaire et ne peuvent faire face aux nouveaux défis ou répondre aux nouvelles demandes de données. Dans certains cas, lorsque l'organisation en charge des statistiques n'a pas été en mesure de s'acquitter de sa mission de manière satisfaisante, d'autres entités telles que la banque centrale ou le ministère des finances ont pris en charge certaines fonctions statistiques relevant normalement des INS, dévalorisant un peu plus ces derniers et réduisant leur prétention à un financement durable de la part de l'État. De nombreux SSN reçoivent une assistance externe visant à compléter ou construire leurs capacités, mais ils manquent souvent des capacités pour absorber l'assistance qui leur est accordée.

Produits statistiques

40. Le SSN produit toute une gamme de produits statistiques. Les données produites par les INS et les institutions du secteur public sont souvent destinées à une utilisation publique et sont diffusées, alors que celles produites par les ministères sectoriels et les ONG sont souvent destinées à leur propre usage, bien que, dans certains cas, elles puissent aussi être diffusées auprès du public. Les statistiques collectées par les ministères sectoriels sont d'ailleurs souvent diffusées à travers les produits de l'INS.

41. Les données sont habituellement disponibles sous forme de rapports sur papier et, de plus en plus, sous forme électronique (CD, disquettes ou Internet). Mais la qualité et la quantité de ces données laissent à désirer. Dans bon nombre de pays, il y a des lacunes sur des indicateurs essentiels tels que la condition de la femme, la pauvreté, l'environnement, l'emploi, les salaires, les heures de travail, l'énergie, l'industrie et la gouvernance. Certaines données ne sont pas pertinentes ou sont de portée restreinte et les données ne sont pas souvent produites en temps opportun. Les données de différentes sources ne sont pas toujours cohérentes (dans l'espace et dans le temps), différentes méthodes ayant été utilisées pour leur collecte et leur interprétation. Certaines données (surtout administratives) ne sont pas correctes, car leur collecte ne repose pas sur les méthodes et principes internationalement recommandés et car la couverture par les systèmes administratifs n'est pas toujours complète. Exception faite des recensements, les données d'enquêtes sont insuffisamment désagrégées, ce qui rend difficile la planification et le ciblage des interventions. La mauvaise qualité des données réduit leur crédibilité, leur potentiel d'utilisation et les avantages

que l'on peut en tirer. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui avancent cette raison pour ne pas les utiliser.

42. Un des produits du SSN est constitué par la fourniture de données aux organisations sous-régionales, régionales et internationales. C'est là un lourd fardeau qui pèse sur les SSN car ils reçoivent de ces organisations une multitude de demandes de données qui, fréquemment, se chevauchent. Il est nécessaire de rationaliser ces demandes de données et les pays doivent intégrer la réponse à ces demandes dans leur système de production et diffusion de données.

Problèmes, contraintes et défis

43. L'évaluation de l'offre de données a relevé les principaux problèmes, contraintes et défis suivants :

- plaidoyer insuffisant en faveur des statistiques;
- manque d'engagement du gouvernement national envers le développement de la statistique;
- ressources insuffisantes et manque de continuité dans leur affectation;
- nécessité de mettre les dispositions légales régissant les statistiques en conformité avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies;
- manque d'indépendance professionnelle claire des INS;
- faible coordination des différentes composantes du SSN;
- assistance au développement apportée par les donateurs ne s'inscrivant pas toujours dans une perspective de renforcement des capacités;
- programmes statistiques non centrés sur les priorités nationales à cause de la compétition exercée par l'assistance au développement apportée par les donateurs;
- état arriéré des unités statistiques des ministères sectoriels;
- mauvaise planification à long et à court terme du développement de la statistique;

- pénurie de personnel d'encadrement, et compétences managériales adéquates pour appuyer la gestion des SSN;
- personnel en nombre insuffisant à tous les niveaux;
- déséquilibres des compétences au sein du SSN;
- compétences techniques inadéquates;
- infrastructure statistique (bases de sondage, classifications, concepts, définitions et méthodes documentés) inadaptée;
- infrastructure insuffisante en TIC dans certains pays;
- mauvaise gestion des données (archivage, analyse et diffusion);
- trop faible « voix » de l'Afrique dans l'élaboration de normes statistiques internationales.

44. Les stratégies permettant de traiter ces problèmes, contraintes et défis sont présentées à la section 3.

Intervenants externes

45. Les intervenants externes englobent les organisations sous-régionales et régionales, ainsi que les institutions et organisations internationales et les donateurs bilatéraux (figure 2.2 et annexe A). Ces intervenants sont utilisateurs de statistiques produites au niveau national Ils ont, au fil des ans, fourni une assistance technique et financière aux pays africains afin que ces derniers mettent en place des capacités statistiques et collectent différents types de données. Ils ont, de ce fait, un rôle important à jouer dans les SSN d'Afrique.

Organisations sous-régionales

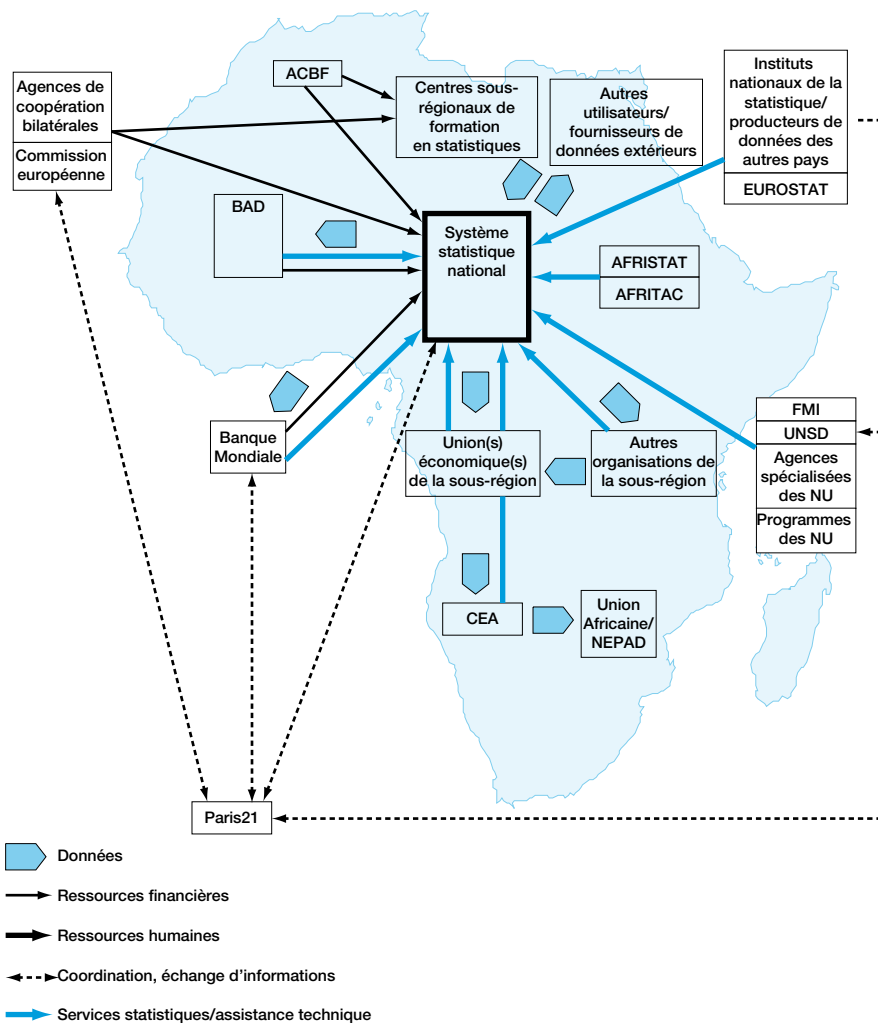
46. Les statistiques nécessaires à la prise de décisions des unions économiques sous-régionales concernent essentiellement le commerce extérieur, les finances publiques, les prix, le revenu, l'emploi et les comptes nationaux. Lorsque des programmes de développement sont planifiés, il est nécessaire de disposer également de statistiques sectorielles. Les besoins statistiques des unions monétaires mettent l'accent sur la balance des paiements, la monnaie, le crédit et la conjoncture économique, avec, toutefois, une exigence supplémentaire en matière d'harmonisation. À l'instar des banques centrales nationales, les banques

centrales des unions monétaires tendent à répondre à leurs propres besoins en collectant et compilant des données.

47. Les unions économiques sous-régionales ne sont pas logées à la même enseigne dans le domaine de la statistique. Certaines d'entre elles sont relativement bien dotées en personnel (neuf statisticiens à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine [UEMOA]), tandis que d'autres en manquent (deux statisticiens à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), aucun à la Commission de l'Océan Indien). Ces différences reflètent le degré de conscience statistique des instances de gestion de ces unions.

48. La disponibilité et la comparabilité des données nationales constituent la principale préoccupation des unions sous-régionales. Certaines unions sont très dynamiques dans la promotion de la normalisation, de l'harmonisation et de la modernisation. Ainsi, la qualité des données nationales est-elle améliorée (voir l'exemple de l'UEMOA dans l'annexe C). D'autres unions restent à la traîne. Dans les pays francophones, l'harmonisation est plus aisée grâce aux actions d'AFRISTAT (voir annexe C). Si les questions méthodologiques sont résolues, ce sont parfois les moyens de communication qui font défaut. Les statisticiens de certaines sous-régions sont obligés de se rendre dans les pays membres pour collecter des données, tandis que d'autres disposent de points focaux nationaux bien établis et de mécanismes de transmission des données reliant les États membres avec les organisations sous-régionales. Ces point focaux des unions ont quelquefois un rôle de coordination dans les SSN.

Figure 2.2. Les intervenants externes des systèmes statistiques nationaux en Afrique



Organisations régionales

49. Les principales organisations régionales actives dans le développement de la statistique en Afrique sont la BAD et la CEA. La BAD est actuellement le principal promoteur d'activités statistiques de la région et le principal fournisseur régional d'assistance technique pour le renforcement des capacités statistiques, aussi bien avec ses propres ressources financières qu'avec celles qu'elle obtient d'autres sources et qu'elle gère. La BAD finance des projets statistiques

autonomes et des composantes statistiques dans d'autres projets, y compris des projets pluriannuels.

50. La BAD a élaboré un plan stratégique formel pour le renforcement des capacités statistiques de la région. Il comprend la coordination du Programme de comparaison international (PCI-Afrique, présent dans 51 des 53 pays africains) qu'elle finance à près de 80%, ainsi qu'une aide technique aux pays membres pour leur permettre d'élaborer leur SNDS, d'améliorer leurs systèmes d'indice des prix à la consommation, d'améliorer leur comptabilité nationale grâce à l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN93), et d'améliorer leur capacité à répondre aux besoins d'information pour les ODM, les DSRP et le NEPAD. Ce programme est en cohérence avec la Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique (Annexe E) qui a été adoptée par les directeurs des instituts nationaux de la statistique africains en avril 2004.

51. La BAD est également en train de renforcer les centres de formation statistique à travers l'élaboration de programmes d'enseignement pratiques pertinents et la fourniture d'équipements et de ressources humaines. La BAD renforce aussi les capacités des services statistiques des organisations sous-régionales (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]) pour aider à la mise en œuvre et au traitement d'enquêtes du PCI dans les États membres.

52. La BAD est membre de l'IHSN (Réseau International d'Enquêtes auprès des Ménages). Sa division de la statistique produit et diffuse des statistiques et fournit une assistance technique. Reconnaissant le rôle moteur important joué par la statistique pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques de développement basées sur des faits avérés, la BAD compte maintenir et intensifier son appui au développement de la statistique au-delà de 2007, date à laquelle le programme PCI-Afrique en cours arrivera à son terme, et incorporer une composante statistique dans les projets nationaux financés par la Banque. La BAD est un intervenant majeur dans le CSRR.

53. La CEA appuie le renforcement des capacités pour le développement statistique aux niveaux national, sous-régional et régional, l'élaboration de bases de données améliorées et intégrées qui puissent servir de fondement à la prise de décisions, à la formulation des politiques, au suivi et à l'évaluation. Elle soutient la construction et le renforcement de capacités statistiques en Afrique à travers des services de conseils et des missions dans les pays, des activités d'élaboration de stratégies et de formation, la préparation et l'adaptation de manuels et guides, ainsi que la coordination de la coopération technique. Elle s'occupe

actuellement du suivi de la mise en œuvre du SCN93 en Afrique, de l'élaboration de la révision 1 du SCN93, du cycle 2010 des recensements de la population et de l'habitat, en particulier de la mobilisation de ressources pour appuyer ces recensements, et de la maintenance de la base de données statistiques de la CEA qui est utilisée aux niveaux régional, sous-régional et national. Parmi son personnel, on compte un conseiller régional en organisation et gestion des systèmes statistiques nationaux. La CEA travaille aussi en étroite collaboration avec les centres de formation statistique en Afrique.

54. Différents forums organisés sous les auspices de la CEA sont consacrés à la statistique : le Comité consultatif sur la Statistique en Afrique (ABSA), qui donne des conseils pour la coordination des activités statistiques aux niveaux national, sous-régional et régional, le Comité de l'information pour le développement (CODI), qui fait des recommandations pour le développement statistique en Afrique et le Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV), visant à renforcer la collaboration entre les principales parties prenantes. La CEA a une unité statistique, incluse dans la Division de la politique économique et sociale. Elle sollicite de ses pays membres une série de données statistiques pour ses publications et bases de données ainsi que pour étayer ses analyses.

55. Dans les années 80 et au début des années 90, la CEA avait lancé cinq programmes régionaux d'assistance technique avec le soutien d'organisations d'aide bilatérales ou multilatérales. Ils couvraient les recensements, les enquêtes auprès des ménages, les comptes nationaux, la formation statistique et le développement statistique global. Cependant, l'assistance technique de la CEA aux pays africains s'est amenuisée lorsque les financements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux principaux programmes régionaux de coopération de la Commission ont cessé en 1993, en raison d'un changement stratégique de ces deux organisations. Les ressources allouées aux activités statistiques par la CEA ont été réduites en conséquence. Depuis, la CEA a alloué plus de ressources, y compris des ressources humaines, pour remettre en état la fonction statistique. La CEA s'est engagée à poursuivre la revitalisation de la fonction statistique.

56. Pour accomplir la nouvelle mission qu'elle s'est assignée en 2004 (devenir « un acteur clé de l'analyse des questions relatives au développement de l'Afrique » et « une source faisant autorité dans le domaine de l'information pour le développement en Afrique »), la CEA s'est dotée d'un important programme d'activités statistiques. La CEA est un intervenant majeur dans le CSRR.

57. L'Union africaine (UA) est une organisation panafricaine qui vise à faire avancer un continent uni vers la paix et la prospérité. L'UA plaide pour l'intégration politique et économique du continent. Son but est de stimuler le développement, d'éradiquer la pauvreté et d'encourager l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Avec 53 nations membres, l'UA a succédé à l'Organisation de l'unité africaine en 2002. C'est la Commission de l'UA, basée à Addis Abeba, en Ethiopie, qui est chargée de la mise en œuvre de ses objectifs et mandats. Le NEPAD, un des programmes de l'UA est actuellement basé en Afrique du Sud.

58. L'information statistique est nécessaire à la mise en œuvre effective des programmes de l'UA. Pour cette raison, une unité statistique a été formée pour produire les statistiques qui viendront appuyer les programmes. Cette unité travaille actuellement avec plusieurs partenaires comme l'Association des gouverneurs de banques centrales d'Afrique, la CEA, la BAD, la Banque mondiale et le PNUD, ainsi qu'avec les INS, afin de remplir son mandat. L'unité est encore petite (deux postes de statisticiens) mais devrait être bientôt renforcée et élevée au rang de division. La BAD, la CEA et l'UA ont déjà établi un Secrétariat commun pour harmoniser leurs activités et éviter les duplications.

59. L'UA travaille aussi en ce moment à la rationalisation des unions et organisations sous-régionales. Elle les reconnaît comme des points focaux pour la coordination de ses programmes. Ceci devrait avoir des conséquences sur la coordination du développement de la statistique en Afrique.

60. L'African Capacity Building Foundation (ACBF) est une institution indépendante qui se consacre au renforcement des capacités et qui est parrainée par la Banque mondiale, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle s'intéresse depuis peu au renforcement des capacités statistiques et apporte une aide sous forme d'assistance financière.

Organisations internationales et partenaires bilatéraux

61. Le Canada, la France, la Norvège, le Portugal, la Suède, le Royaume Uni et les Etats-Unis financent d'importants programmes de développement de la statistique en Afrique. Cependant, le renforcement des capacités statistiques ne figure pas au rang des principaux secteurs appuyés par ces pays et par les autres donateurs bilatéraux et il n'est pas considéré comme un thème transversal revêtant une quelconque importance. Toutefois, plusieurs donateurs commencent à lui accorder une priorité dans leurs politiques, suivant en cela le récent mouve-

ment vers une orientation des politiques, une prise de décisions et un suivi des résultats reposant sur l'observation des faits.

62. Si les institutions spécialisées des Nations Unies s'intéressent au renforcement des capacités statistiques dans les secteurs dont elles ont la responsabilité – et le pratiquent – ces organisations ont un budget d'assistance technique limité ou irrégulier et sont, par conséquent, tributaires de fonds extrabudgétaires pour le renforcement des capacités statistiques. Ce renforcement entre alors en compétition avec d'autres demandes de financement, pour la plupart plus prioritaires.

63. Le FMI, la Banque mondiale, le PNUD, l'FNUAP, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Paris21 fournissent un important appui au renforcement des capacités statistiques en Afrique. La Division des statistiques des Nations Unies (UNSD) a apporté une assistance technique considérable au renforcement des capacités en Afrique. Après une période de ralentissement de ses activités, elle envisage désormais d'être plus présente sur le terrain, en particulier en Afrique.

64. Les produits standard élaborés par les organisations internationales et les partenaires bilatéraux que les pays adoptent ou adaptent ont rencontré un grand succès, notamment les logiciels/bases de données tels que DevInfo (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF), ChildInfo (UNICEF), SYDONIA (SYstème DOuaNIer Automatisé – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), EUROTRACE (Commission européenne), CS-Pro (Census and survey processing – IPC-USA), IMPS (Integrated Microcomputer Processing Systems – IPC-USA), CountrySTAT (FAO), SIRP (Système d'information sur la riposte des pays – ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) ou les instruments d'enquête tels que les enquêtes démographiques et de santé (EDS) et le Questionnaire des indicateurs de base du bien-être. (QUIBB).

65. Étant donné l'influence exercée par les organisations internationales et partenaires bilatéraux sur les efforts de développement des pays, en accordant un rang de priorité plus élevé au renforcement des capacités statistiques en tant qu'activité "sectorielle" à part ou en tant que composante plus importante des programmes sectoriels prioritaires, elles pourraient appuyer le plaidoyer en faveur du développement de la statistique dans les pays africains et sensibiliser davantage les décideurs politiques et les fonctionnaires à l'importance de la statistique. Il s'agit, dès le départ, de faire en sorte que, au sein de ces organisations, les décideurs soient plus sensibles au caractère déterminant de la statistique en tant qu'aide à la prise de décisions et au suivi reposant sur l'observation des faits, et de l'importance de considérer la statistique comme un secteur in-

dépendant et d'allouer plus de fonds au développement de la statistique. Ce pourrait être efficace avec des efforts supplémentaires au niveau national. Deux projets en cours visent à élever la conscience et la culture statistique au niveau national : le projet du PNUD visant l'amélioration de capacités statistiques et des connaissances relatives aux ODM au niveau des pays en Afrique et le projet de Bibliothèque des Indicateurs sur le Marché du Travail (LMIL) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui vise à améliorer la connaissance et l'usage de l'information sur le marché du travail.

66. En général, des priorités géographiques très claires sont fixées par les donateurs bilatéraux, en fonction de leurs propres critères. Les pays africains ont tendance à constituer la majorité des pays prioritaires de ces donateurs. À l'inverse, les organisations internationales n'ont généralement pas de priorités en termes de pays, mais fondent leurs décisions de fourniture d'assistance sur un mélange de facteurs : les demandes des pays, l'évaluation des besoins des pays, une répartition équitable entre régions et pays, les compétences et le budget dont elles disposent, les chances de réussite, l'engagement avéré des pays bénéficiaires et les priorités et critères d'ensemble que ces organisations définissent. Afin d'identifier les besoins et priorités des pays, les donateurs et partenaires s'engagent dans un large processus de consultation qui débouche sur des plans d'assistance aux pays ou sur l'approbation de programmes/projets spécifiques. L'organisation des consultations dans le contexte d'un DSRP, d'une SNDS ou autre cadre convenu a permis d'adapter l'assistance aux priorités nationales. Le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI et les Rapports sur l'Observation des Standards et Codes (ROSC) ont été perçus comme des schémas utiles pour les programmes d'assistance technique permettant d'établir des systèmes intégrés et des plans d'amélioration des SSN, en conformité avec les besoins des pays.

67. Les donateurs et les organisations partenaires s'accordent à dire qu'il est important d'accorder l'attention à la durabilité. Un appui approprié aux États par le biais du processus budgétaire ordinaire constitue le moyen le plus sûr de garantir le caractère durable des interventions. Les initiatives qui suivent permettent d'y parvenir : un appui s'étalant sur plusieurs années, un appui budgétaire à la place d'une assistance technique directe, la promotion de l'appropriation des programmes par les nationaux, la promotion du renforcement des institutions, l'exigence d'une institutionnalisation des résultats de l'assistance par les pays, une plus grande présence au niveau des réseaux internationaux, la promotion de la demande de données statistiques au niveau national, la mise en valeur du savoir-faire local et le recours à des experts locaux, la participation, sous forme de contrepartie, de l'institution bénéficiant de l'appui, une action davantage orientée sur la formation, en particulier la formation de formateurs,

l'évaluation du caractère durable des projets ou programmes au moment de l'évaluation initiale des propositions, l'évaluation de la capacité d'absorption du pays, la participation du pays aux programmes, la collaboration avec d'autres donateurs, la promotion des normes recommandées au niveau international, et un appui post-projet ou post-programme. Les projets mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que la participation des institutions régionales, sont censés renforcer le caractère durable des initiatives grâce à l'influence exercée par les pairs et l'établissement de réseaux locaux.

68. Les organisations internationales et partenaires bilatéraux ont accordé, à juste titre, une grande priorité à la formation technique en Afrique. Étant donné la rotation rapide du personnel, il faut faire face de manière récurrente aux besoins en matière de formation. Tout en mettant l'accent sur la formation technique, les organisations internationales et les partenaires bilatéraux ont également accordé une attention spéciale à la formation du personnel d'encadrement des SSN au management, en particulier à l'organisation managériale, la gestion de projets, l'organisation du travail, la planification et le suivi, la prévision et le contrôle, la motivation du personnel, l'organisation statistique, la planification et l'orientation du travail. Le besoin de former les statisticiens les plus expérimentés au commandement se fait aussi sentir. Cependant, tout en participant au renforcement des capacités dans le domaine de la formation (et à d'autres activités), les organisations internationales ne se privent pas de s'attacher les services d'éminents statisticiens africains qui sont candidats à un travail en leur sein.

69. Toutes les parties prenantes ont conscience de l'importance que revêt la coordination des activités des donateurs. Il y a une forte adhésion aux dispositions de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation des pratiques des donateurs en vue d'une organisation efficace de l'aide (février 2003) et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide - Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et reddition mutuelle de comptes - de février/mars 2005. Des initiatives sont prises à tous les niveaux en faveur de la coordination. Les organisations internationales montrent un désir de renforcer leur coopération avec la CEA dans les activités statistiques, mais elles considèrent que cette coopération ne peut devenir effective que si la capacité statistique de la CEA est renforcée.

Problèmes, contraintes et défis

70. L'évaluation des intervenants externes a permis de relever les problèmes, contraintes et défis suivants :

- pénurie de personnel qualifié dans certaines organisations sous-régionales en ce qui concerne les activités statistiques;
- difficultés d'obtenir et de comparer des données nationales, absence de communication entre les pays et certaines organisations sous-régionales;
- la baisse des ressources affectées à la statistique et la structure organisationnelle de la statistique à la CEA ont limité ses capacités à promouvoir le développement de la statistique en Afrique;
- renforcement des capacités statistiques non considéré comme un secteur essentiel ou un thème transversal d'une quelconque importance par les donateurs bilatéraux;
- budget pour une assistance technique ou une participation aux réunions de coordination des donateurs limité ou non régulier dans les institutions des Nations Unies qui sont intéressées au renforcement des capacités statistiques;
- niveau de coordination globale des activités des donateurs qui représente un défi, tant au niveau national qu'aux autres niveaux.

Les stratégies permettant de traiter ces problèmes, contraintes et défis sont présentées à la section 3.

Instituts de formation

71. Les statisticiens francophones d'Afrique sont formés dans des centres sous-régionaux spécialisés, mais certains pays ne peuvent pas bénéficier de ces centres car leurs étudiants ne parviennent pas à réussir le concours d'entrée. Les statisticiens des pays anglophones sont essentiellement formés dans des universités, même s'il existe des centres de formation spécialisés en Afrique anglophone. L'accès aux institutions francophones ou anglophones est difficile pour les étudiants lusophones et hispanophones, et ils ne peuvent suivre une formation de longue durée qu'au Portugal ou en Espagne. Les centres régionaux de formation statistique dispensent une formation de longue durée, mais assurent de plus en plus des formations de courte durée dans des domaines spécifiques. En général, les pays qui accueillent ces centres disposent d'un nombre plus important de statisticiens que les autres.

72. Les centres de formation spécialisés adaptent leurs programmes d'enseignement aux besoins des INS. Il en va autrement des universités dont les program-

mes sont plutôt théoriques. Dans les deux cas, l'enseignement de la statistique ne familiarise pas les étudiants avec la demande de statistiques. Sans familiarité avec la demande, les solutions reposant sur l'offre risquent d'être inadéquates ou inadaptées. Par conséquent, il est nécessaire que les centres de formation couvrent la demande de statistiques dans leurs programmes d'enseignement, notamment la demande de statistiques provenant des agendas national et international tels que les DSRP et les ODM, pour le suivi des progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs de ces agendas. Des liens formels entre les centres et établissements de formation et les INS – sous forme de conseils consultatifs, de réunions d'AFRISTAT, etc. – permettent aux INS d'influer sur le contenu des enseignements, et aux établissements de formation de participer à l'élaboration de méthodologie et à l'analyse des données.

73. L'évaluation a montré que, alors même qu'il y a de nombreuses lacunes dans les données, toutes les données existantes ne sont pas utilisées de manière satisfaisante. Parmi les raisons qui limitent l'utilisation des données, on a pu identifier, entre autres, un manque d'information quant aux séries disponibles et un manque de capacités et de connaissances pour une utilisation efficace des données. Afin de promouvoir l'utilisation des données, une formation devrait être dispensée aux utilisateurs afin de leur permettre, premièrement, de juger les données et, deuxièmement, d'avoir accès aux données utilisées dans leur travail.

Problèmes, contraintes et défis

74. L'évaluation de la formation a identifié les problèmes, contraintes et défis qui suivent :

- pénuries d'enseignants, en particulier d'enseignants expérimentés;
- manque de bourses de recherche pour le personnel qui veut suivre une formation spécialisée à l'étranger;
- manque de bourses d'études pour les étudiants étrangers;
- matériel didactique (livres et ordinateurs, essentiellement) insuffisant;
- manque d'appui budgétaire et d'espace pédagogique.

La section 3 présente des stratégies pour traiter ces problèmes, contraintes et défis.

Deuxième Partie

Objectifs, stratégies, mise en oeuvre,
suivi et rapports

Objectifs et stratégies



Objectifs

75. Le présent cadre a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances du développement et de la gouvernance grâce au renforcement des Systèmes Statistiques Nationaux en Afrique. Il comporte quatre objectifs spécifiques.

Objectif 1 : Susciter dans la société une plus grande prise de conscience du rôle de l'information statistique

76. Il s'agit d'édifier une société ayant des connaissances statistiques, ce qui permettrait de soutenir la demande pour un développement des SSN. Une plus grande prise de conscience impliquerait que le gouvernement augmente sa demande et son utilisation de statistiques, et qu'il investisse dans leur production.

Objectif 2 : Satisfaire davantage les utilisateurs en améliorant la qualité et les possibilités d'utilisation de l'information statistique

77. Cet objectif consiste à veiller à ce que les données soient pertinentes par rapport aux besoins des utilisateurs, justes et cohérentes, accessibles sous un format et dans des délais qui les rendent utiles et utilisables, à ce que la qualité des statistiques soit garantie grâce au recours à des normes et méthodologies statistiques bien fondées et à ce que la production de données soit bien coordonnée. Cet objectif reconnaît que la qualité, telle que définie au sens large ci-dessus, constitue un élément déterminant de la satisfaction de l'utilisateur. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que tous les producteurs de données soient bien conscients de cet élément.

Objectif 3 : Promouvoir une plus grande utilisation de l'information statistique

78. Cet objectif consiste à garantir l'utilisation de l'intégralité des données disponibles par l'État et les autres utilisateurs, à des fins d'élaboration de politiques

et de prises de décisions sur la base des faits observés, ainsi qu'à des fins diverses. Augmenter l'utilisation est le meilleur moyen de justifier les dépenses consacrées à la collecte et à la compilation de données.

Objectif 4 : Parvenir à une synergie et une gestion rationnelle et durable des SSN

79. Cet objectif vise à encourager des partenariats solides entre les différents intervenants, les répondants (les fournisseurs de données), les producteurs, les analystes, les utilisateurs, les formateurs, les coordonnateurs et les pourvoyeurs de financement et d'aide technique, afin d'instaurer une synergie et une gestion rationnelle et durable de la production de statistiques.

80. Pour chacun de ces objectifs, les résultats attendus, les activités, les indicateurs mesurables et les moyens de vérification, ainsi que les hypothèses et les risques ont été identifiés. Le lien qui les unit est présenté dans une matrice de cadre logique standard, présentée en annexe B.

Stratégies

81. Les objectifs du CSRR seront atteints grâce à un certain nombre de stratégies, une stratégie d'ensemble et douze stratégies spécifiques. La stratégie d'ensemble sert à tous les objectifs, les stratégies spécifiques peuvent aussi servir à plus d'un objectif. Certaines de ces stratégies reposent sur les cadres et initiatives actuels en matière de statistiques. Certaines initiatives qui ont porté leurs fruits et des exemples de bonnes pratiques en relation avec ces stratégies sont présentés en annexe C.

Stratégie d'ensemble : Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie nationale de développement de la statistique

Stratégie 1 : Dynamiser le plaidoyer en faveur des statistiques

Stratégie 2 : Intégrer la statistique en tant que secteur transversal dans le processus de développement

Stratégie 3 : Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire

Stratégie 4 : Évaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs

Stratégie 5 : Entreprendre l'élaboration de données

Stratégie 6 : Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat

Stratégie 7 : Moderniser l'infrastructure statistique

Stratégie 8 : Exploiter les technologies de l'information et de la communication

Stratégie 9 : Développer le capital humain

Stratégie 10 : Améliorer l'analyse de données

Stratégie 11 : Améliorer la diffusion de données

Stratégie 12 : Améliorer le financement et la durabilité

82. Les stratégies ci-dessus ne sont pas présentées dans un quelconque ordre de priorité. Les pays sont invités à établir leurs propres priorités en fonction de l'état de leur développement statistique. Tout en étant orientées par leurs priorités dans la sélection des stratégies et des actions à mener, les parties prenantes doivent être conscientes qu'il leur faut obtenir rapidement un résultat positif avec les ressources qui leur sont données. Un succès précoce, en plus de répondre au besoin prioritaire qui a été identifié lors du choix de l'action, stimule les efforts de plaidoyer, aide à convaincre les décideurs politiques, les agents du budget et les donateurs, autrement peu enthousiastes, à apporter leur soutien, renforce positivement le personnel impliqué et institutionnalise chez lui une propension aux résultats et à l'achèvement.

Stratégie d'ensemble

83. La stratégie d'ensemble consiste à concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement statistique dans tous les pays d'Afrique. La planification statistique n'est pas un élément nouveau en Afrique. Toutefois, la SNDS constitue une référence nouvelle. Elle concerne tous les producteurs (essentiellement l'INS, la banque centrale et les ministères sectoriels) et tous les utilisateurs et instaure des principes modernes et prouvés de planification stratégique et des pratiques de management dans la gestion des statistiques officielles. La SNDS favorise le changement et vise une approche globale de développement de la statistique. Elle constitue le principal instrument pour remplir les objectifs du CSRR. Le MAPS (voir plus haut le paragraphe 11, première action pour introduire la planification stratégique dans les systèmes statistiques) préconise l'élaboration d'une SNDS dans tous les pays à faible revenu d'ici à 2006 et un début de mise en œuvre dès l'année suivante. Le CSRR adopte ce plan d'action.

84. Les SNDS devraient :

- être intégrées aux politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté (les DSRP par exemple);
- tenir compte de tous les besoins infranationaux, nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de données;
- englober la production, l'analyse et l'utilisation de données et régler les questions connexes;
- mettre à contribution toutes les unités de production de statistiques tels que l'INS, les ministères sectoriels et la banque centrale, et constituer un cadre d'intervention pour relier les différents secteurs;
- gérer la contribution du centre national de formation en statistiques;
- comprendre des activités destinées à améliorer la connaissance de la statistique;
- constituer un cadre cohérent pour l'assistance internationale et bilatérale;
- intégrer les activités en cours et mettre à profit l'expérience accumulée par d'autres pays;
- tenir compte des leçons apprises concernant les processus de développement ouverts et participatifs;
- être conformes aux normes internationales, notamment celles ayant trait à la qualité des données;
- se baser sur les meilleures pratiques en matière de planification et de renforcement des capacités statistiques;
- s'inspirer des meilleures pratiques en matière de développement organisationnel et de gestion;
- servir de cadre cohérent pour l'assistance internationale ou bilatérale.

85. Il est important que les principaux intervenants s'approprient les SNDS, de manière à ce qu'elles soient mises en œuvre avec davantage d'efficacité, dans la mesure où l'on est plus enclin à soutenir ce qu'on a aidé à créer. Les différentes parties prenantes au processus de la SNDS telles que le gouvernement, l'INS,

les ministères sectoriels, les autres producteurs de données et la communauté des donateurs bilatéraux et internationaux devraient s'engager pleinement à veiller à ce que les SNDS conçues soient totalement financées et mises en œuvre selon les calendriers établis. En particulier, dès lors que la SNDS est en place, elle devrait être utilisée comme cadre pour les projets et programmes ainsi que pour l'aide des donateurs au pays. Le pays devrait alors se retenir d'accepter des propositions d'assistance qui n'entrent pas dans la SNDS.

Stratégies spécifiques

86. Les stratégies qui suivent seront utilisées pour parvenir aux objectifs du CSRR. Comme déjà mentionné plus haut, les stratégies ne sont pas présentées dans un quelconque ordre de priorité. Les pays sont invités à établir leurs propres priorités en fonction de l'état de leur développement statistique.

Stratégie 1 : Dynamiser le plaidoyer en faveur des statistiques
(utile pour les objectifs 1 et 3)

87. Le plaidoyer en faveur de la statistique consiste à sensibiliser à l'importance de la statistique (ou des chiffres) et à créer ainsi une société encline à utiliser l'information statistique dans sa prise de décisions et capable de le faire, à prouver le bien-fondé du recours à la statistique dans la création d'un environnement favorable à l'amélioration des résultats du développement, à démontrer son utilité dans la prise de décisions à tous les niveaux : gouvernement, entreprises et société. Le plaidoyer justifie l'existence d'activités spécifiques comme les recensements de la population et de l'habitat en attirant l'attention sur les nombreuses utilisations possibles des données des recensements et en mettant en relief les coûts et avantages des recensements par rapport à d'autres sources d'information. Le plaidoyer permet de mobiliser et utiliser à bon escient les ressources nationales et internationales consacrées à la statistique et encourage les investissements coordonnés dans le renforcement des capacités statistiques.

88. Le plaidoyer en faveur de la statistique devrait être mené à tous les niveaux, mais spécialement au plus haut niveau du gouvernement.. Au niveau national, les utilisateurs et producteurs de statistiques et les associations nationales de statisticiens devraient s'efforcer d'obtenir l'engagement des décideurs en faveur du développement de la statistique. Les réunions de ministres ou de chefs d'État aux niveaux sous-régional, régional et international devraient être mises à profit pour plaider en faveur de la statistique. Certaines activités se sont avérées efficaces en la matière, notamment la célébration de la Journée africaine de la statistique (le 18 novembre) dans de nombreux pays africains, les séminaires

spéciaux organisés à l'intention de parlementaires et de décideurs politiques, les ateliers sur l'utilisation des données spécialement conçus à l'intention de différents groupes de personnes chargées de l'élaboration des programmes, des décideurs des secteurs public et privé, des médias et des organisations de la société civile, les sites Web des producteurs de statistiques nationaux, les programmes télévisuels et radiophoniques, les documentaires et les articles de fond paraissant dans les grands journaux et mettant en relief la situation socioéconomique décrite par les résultats statistiques. Les matériels de plaidoyer mis au point par différentes organisations, en particulier PARIS21, devraient être utilisés pour montrer à quel point une plus grande disponibilité de statistiques de qualité et un recours accru à celles-ci permettent d'améliorer les résultats du développement en matière de réduction de la pauvreté, de santé, de travail, d'éducation et de logement, pour pousser les gouvernements à agir dans la transparence, à être redevables devant les populations et à améliorer leur gouvernance. Les produits tels que les cartes de la pauvreté, les atlas de recensements, les communiqués de presse et les sites Web peuvent être très utiles dans cette perspective.

89. L'enseignement de la statistique dans les écoles, collèges et universités devrait être encouragé afin de transmettre aux étudiants des connaissances dans ce domaine et de leur permettre de devenir des citoyens mieux informés. La sensibilisation du grand public à l'importance de la statistique devrait être assurée dans le cadre de programmes de vulgarisation qui donnent des exemples concrets sur l'utilisation des statistiques dans la vie ordinaire des populations, ce qui pourrait susciter de véritables débats sur les problèmes socioéconomiques cruciaux de la société et favoriser la démocratie.

Stratégie 2 : Intégrer la statistique en tant que secteur transversal dans le processus/l'agenda de développement (utile pour les objectifs 1 et 3)

90. Lors de la définition de l'agenda du développement aux niveaux infranational et national, il faudrait identifier les besoins de données prioritaires et les capacités nationales à renforcer en conséquence. On a en effet besoin de disposer de repères sur la situation actuelle, de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'agenda du développement et d'évaluer l'impact de l'agenda sur la situation socioéconomique. Comme suggéré par le MAPS, inclure une composante statistique dans les plans de développement comme les DSRP ou les plans pour parvenir aux ODM aiderait à obtenir des décideurs politiques un engagement stable en faveur du développement de la statistique et permettrait la construction et le maintien de capacités statistiques durables.

Stratégie 3 : Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire (utile pour les objectifs 2 et 4)

91. Il est nécessaire de promulguer une législation statistique, ou de réviser celle qui est en vigueur afin de veiller à ce que la législation relative à la statistique soit à jour et conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. Cette législation devrait constituer le socle des opérations statistiques. Elle devrait

- définir les attributions du SSN et de l'INS, régir leur fonctionnement, et résoudre les éventuels conflits avec les dispositions statistiques des autres législations comme celles de la santé, l'éducation ou le travail, soit en amendant les termes qui sont sources de conflits, soit en spécifiant la primauté de la législation statistique;
- désigner le responsable de l'INS comme l'autorité supérieure du SSN en ce qui concerne les questions statistiques fondamentales et le faire jouir d'un statut suffisamment élevé dans la fonction publique pour asseoir son autorité;
- garantir l'indépendance professionnelle et l'autonomie administrative de l'institut statistique afin d'améliorer l'intégrité, la crédibilité et l'impartialité des statistiques officielles, et rehausser l'autonomie administrative de l'institut pour promouvoir l'efficacité et l'efficience de la production statistique;
- assurer la coordination, l'harmonisation et l'efficacité du SSN en mettant sur pied un conseil, une commission ou un comité statistique chargé de fournir des conseils ou d'établir les priorités dans la production statistique et investi d'un pouvoir coercitif concernant les dispositions qu'il prend;
- conférer le pouvoir de collecte de données;
- établir des règles concernant le respect de la confidentialité des informations personnelles, afin de veiller à ce que celles-ci ne puissent être accessibles à des personnes non autorisées ou partagées avec des autorités politiques ou réglementaires ou avec le service des impôts;
- garantir la diffusion des données et l'accès à celles-ci;
- assurer le financement des opérations statistiques.

Stratégie 4 : Évaluer les besoins des utilisateurs et les hiérarchiser (utile pour les objectifs 2 et 4)

92. Il est nécessaire que des relations solides existent entre les principaux utilisateurs de données afin d'articuler leurs besoins, d'en faciliter l'évaluation, d'établir des priorités et d'élaborer des stratégies permettant de répondre à ces besoins. Au nombre des mécanismes susceptibles d'être utilisés à cet effet, il y a lieu de noter :

- dialogue permanent entre producteurs de données, planificateurs et décideurs politiques, chambres de commerce et d'industrie, syndicats et ONG;
- mise en place d'un conseil interministériel d'utilisateurs et producteurs de données présidé par une personne de haut niveau qui le réunirait régulièrement, et mise en place de groupes de travail techniques ou de groupes de réflexion sur les principaux domaines sectoriels, afin de déterminer la liste des données statistiques de base à produire au niveau national;
- discussions avec les décideurs politiques afin d'adapter la réaction du système statistique aux changements d'organisation et d'orientation tels que la déconcentration et aux besoins de données qui peuvent en découler au niveau infranational (district);
- organisation de rencontres regroupant utilisateurs et producteurs pour discuter de la réalisation et du contenu des recensements et enquêtes spécifiques de grande envergure, en particulier des données qui n'étaient pas bien développées auparavant, comme les statistiques étudiant la question du genre;
- organisation de colloques et d'ateliers sur différents thèmes de la statistique.

93. Une attention appropriée devrait être accordée à la définition d'une liste de données minimale susceptible de répondre aux besoins prioritaires de chaque secteur économique ou politique comme l'éducation, la santé ou le travail, etc., en ne perdant pas de vue les coûts induits et les compétences disponibles pour la production durable de ces données. L'évaluation des besoins des utilisateurs et l'établissement des priorités devraient transparaître dans les programmes nationaux de travail, notamment dans la SNDS, qui requiert que statistiques générales et statistiques sectorielles soient fournies..

Stratégie 5 : Entreprendre l'élaboration de données (utile pour les objectifs 3 et 4)

94. Afin de répondre aux besoins prioritaires des principaux utilisateurs de données en temps opportun, d'une manière efficace et efficiente, tout en veillant à la qualité des données, les SSN devraient utiliser un mélange équilibré de registres administratifs, de recensements et d'enquêtes par sondage. Même si les statisticiens ont tendance à être réticents vis-à-vis des données des registres administratifs pour des questions de concepts et de couverture, l'INS doit tirer un maximum de profit de ces registres en mettant en place des mécanismes d'audit statistique et en travaillant à améliorer la qualité des informations qui en sont tirées. Il faut utiliser les atouts des registres administratifs en tant que sources de données statistique, tels que leur disponibilité pour les organismes statistiques à un coût nul ou dérisoire, et la possibilité d'en tirer de manière continue des données ventilées au niveau infranational (districts, par exemple) afin de répondre aux besoins de données de la politique de déconcentration. Les INS devraient, par conséquent, disposer de mécanismes leur permettant de :

- se tenir au courant des données collectées détenues par d'autres organismes étatiques;
- évaluer toute nouvelle demande de données afin de déterminer dans quelle mesure il est possible d'y répondre par les enregistrements administratifs disponibles sans pour autant entreprendre une nouvelle enquête par sondage ou d'en réaliser une à plus grande échelle;
- négocier avec les détenteurs des données utiles, afin de voir comment les données détenues peuvent être partagées dans le respect du cadre juridique des activités de l'État en matière d'information;
- aider les autres organismes nationaux à concevoir et exploiter leurs systèmes administratifs de façon à ce qu'ils fournissent des statistiques de qualité, aussi compatibles que possible avec les données du reste du SSN.

95. En dépit de leurs coûts élevés, les recensements de la population et de l'habitat dans les pays africains devraient être réalisés au moins une fois tous les dix ans, comme préconisé par le MAPS, car les données démographiques constituent un complément essentiel aux données économiques et sociales générées par les SSN à travers d'autres sources. Afin de réduire les coûts de production des données obtenues par le biais de recensements, le dénombrement exhaustif

devrait être limité à quelques rubriques, les autres étant déterminées à partir d'échantillons. Des recensements agricoles devraient aussi être réalisés tous les dix ans et des recensements économiques, comme recommandé par les instances internationales. De sérieux efforts devraient être faits pour combiner, dans la mesure du possible, les recensements périodiques afin de réduire les coûts qu'entraîne l'organisation d'efforts séparés.

96. Les enquêtes par sondage, souvent à grande échelle, sont devenues la principale source de données pour le suivi des résultats des plans nationaux de développement, des DSRP et des ODM en Afrique. Les SSN devraient prendre des mesures afin de maintenir de manière permanente une organisation de terrain, afin de retenir les compétences techniques locales accumulées lors de l'organisation de ces enquêtes par sondage à grande échelle. Afin de réduire les coûts et de garantir la durabilité des programmes de collecte de données statistiques, il faudrait combiner les enquêtes par sondage portant sur différents sujets et les organiser à des intervalles de temps appropriés, afin de générer des séries chronologiques sur un ensemble d'indicateurs statistiques de base, en s'inspirant d'initiatives internationales telles que le réseau international d'enquêtes sur les ménages (IHSN), dans le cadre du MAPS. En particulier, une grande enquête démographique devrait être programmée au milieu des deux recensements successifs afin de mettre à jour les estimations de population. Les registres d'entreprises maintenus par différentes institutions dans chaque pays devraient être intégrés dans un registre central d'entreprises unique qui serait maintenu et régulièrement mis à jour par l'INS. A partir de ce registre central d'entreprises, des enquêtes par sondage sur les gros établissements devraient être menées sur une base permanente afin de disposer de séries chronologiques sur la production, les ventes, les salaires et l'emploi, utilisables dans les comptes nationaux et pour la promotion du secteur privé ainsi que pour la politique gouvernementale de l'industrie ou du travail. Des enquêtes par sondage pour la couverture des petites entreprises du secteur informel (et des enquêtes sur les forces de travail avec des questions aux ménages sur l'emploi informel) devraient être menées à intervalles réguliers, dans la mesure où le secteur informel est une importante source d'emploi en Afrique.

97. Les approches participatives constituent une autre façon de collecter de l'information. Ces approches impliquent la collecte, avec la participation du public, d'informations qualitatives qui viennent compléter les informations quantitatives recueillies lors des enquêtes par sondage. Les informations qualitatives permettent d'expliquer les données quantitatives et d'élargir l'analyse de phénomènes variés tels que la pauvreté.

98. Il est capital que les données obtenues à travers les sources ci-dessus puissent répondre aux besoins de l'analyse par genre. C'est pourquoi les membres

des conseils nationaux de la statistique, les personnels des INS, des instituts de recherche et de formation doivent prendre conscience de l'importance de cette question. La question du genre devrait apparaître dans la législation statistique et dans les structures et les programmes de travail des INS.

Stratégie 6 : Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat (utile pour les objectifs 2 et 4)

99. Les INS devraient être dûment habilités par la législation statistique à prendre des mesures en vue d'obtenir la coordination effective, la collaboration et le partenariat entre les différents organismes du SSN. Une telle habilitation permettrait de disposer d'un système statistique efficace et efficient dans lequel les produits des différentes activités de collecte de données seraient comparables ou pourraient, à tout le moins, être mis en relation. Le double emploi et les charges qui pèsent sur les personnes interrogées seraient évités et la cohérence des statistiques officielles serait garantie.

100. L'intérêt national pourrait être promu, grâce à une coordination effective avec le système statistique international et, en particulier, à la coordination de l'aide des donateurs au développement de la statistique.

101. Les mécanismes possibles pour la coordination du SSN sont les suivants :

- un comité national de coordination statistique, un comité de producteurs de données, un comité de producteurs et utilisateurs de données et des comités techniques consultatifs ou des groupes de réflexion sur chaque domaine-clé des statistiques, ces comités de coordination devant se réunir périodiquement avec un ordre du jour spécifique, leurs recommandations devant être mises en œuvre en temps voulu;
- une coordination budgétaire de l'INS sur les activités statistiques menées par les ministères sectoriels et les autres producteurs de données du secteur public, une approbation de l'INS sur les questionnaires des programmes de collecte de données de ces organismes;
- un service statistique commun, géré par l'INS;
- le détachement de statisticiens de l'INS auprès des unités statistiques des ministères sectoriels.

102. Les pays devraient établir un comité de coordination des donateurs, convoqué par l'INS, avec des représentants des donateurs et des services statistiques des ministères sectoriels. Et, quand leur taille le permet, les INS devraient com-

porter une « division de la coordination » et une allocation budgétaire séparée pour cette division. Cette division aurait à sa tête un statisticien confirmé, respecté à la fois pour ses compétences techniques et pour ses qualités de leader. Quand la taille de l'INS ne permet pas une division séparée, la mission devrait être confiée à un statisticien expérimenté de l'INS. Au-delà de la coordination des activités de production, il y a un besoin encore plus grand de coopération entre producteurs, instituts de recherche, centres de formation et universités pour que leurs efforts se renforcent les uns les autres dans la voie du développement statistique du pays.

103. Les pays, les partenaires du développement et les organisations s'intéressant au développement des capacités statistiques devraient être réunis dans le cadre de réunions de coordination, de groupes de réflexion et d'ateliers sur le développement de la statistique. Les organisations internationales et partenaires bilatéraux devraient se coordonner et établir des réseaux entre elles afin d'éviter le double emploi en matière de financement et de collecte de données au niveau national et d'encourager les synergies. À cet égard, le MAPS est un mécanisme essentiel pour garantir une coordination effective. La consolidation des efforts nationaux et internationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une SNDS au niveau du pays permettra aussi une coordination effective de tous les partenaires. Les pays devraient créer un comité de coordination des donateurs, convoqué par l'INS avec une représentation des donateurs et des services statistiques des ministères sectoriels concernés. Les INS devraient aussi être autorisés à intervenir dans la coordination entre le SSN et les intervenants extérieurs, tant sur les questions techniques que sur les questions financières.

104. L'harmonisation des bases de données est décisive. Dans le cadre de la SNDS, il faudrait harmoniser le développement d'une base de données générale sur le pays maintenue par l'INS avec celui des bases de données des ministères sectoriels. Au niveau international, des bases de données contenant des informations statistiques sur les pays africains sont maintenues par AFRISTAT, l'UEMOA, la CEDEAO, la BAD, la CEA, la Banque mondiale, l'UNSD, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres entités. La CEA devrait organiser une réunion qui regrouperait les organisations internationales qui maintiennent ces bases de données ainsi qu'une gamme d'utilisateurs de ces bases de données, dans le but de comprendre le contenu de ces bases de données, leurs ressemblances et leurs différences, les implications pour les utilisateurs et le fardeau qui pèse sur les pays qui fournissent des informations à ces bases de données. Cela devrait déboucher sur des actions concrètes visant la cohérence des données et la consolidation de ces bases de données chaque fois que possible et l'allègement du fardeau des producteurs nationaux de statistiques.

105. Les collaborations et partenariats entre statisticiens africains devraient être intensifiés. L'établissement de réseaux entre INS devrait être encouragé afin de renforcer et améliorer l'échange d'informations et d'expériences, notamment sur les meilleures pratiques. Ce processus peut être facilité par des publications telles que l'*African Statistical Journal* ou par des réunions et ateliers techniques réunissant les personnels des INS et des ministères sectoriels organisés par les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Stratégie 7 : Moderniser l'infrastructure statistique (utile à l'objectif 2)

106. L'amélioration de l'infrastructure statistique africaine implique l'élaboration de méthodes scientifiques adéquates et leur application à la mesure des processus sociaux et économiques, la préparation de codes et de définitions garantissant à la fois la cohérence interne de la manière dont les rubriques de données sont définies et classées et un degré de comparabilité acceptable entre pays, la création et la maintenance de bases de sondage nécessaires à l'échantillonnage des entreprises, des ménages, des exploitations agricoles et des infrastructures physiques (comme les registres d'entreprises ou les échantillons maîtres).

107. L'INS devrait promouvoir le respect des cadres internationaux conceptuels généraux et sectoriels en vigueur. Il devrait également être habilité par la Loi statistique à faire respecter les normes statistiques par tous les producteurs de données du SSN afin d'améliorer la qualité et les possibilités d'utilisation de l'information statistique. L'accent devrait être mis sur une documentation claire et sans équivoque sur les normes statistiques appliquées lors de la collecte des données, et des mécanismes devraient être mis en place pour le suivi de la qualité dans la collecte de données. Toutes les enquêtes menées par les agences statistiques devraient être conçues sur des bases solides et l'information requise pour apprécier la fiabilité des résultats obtenus devrait être intelligible et accessible à tout utilisateur de données. Afin de faciliter l'interprétation des données, les organismes statistiques devraient indiquer les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent. Cette approche aide les utilisateurs à interpréter correctement les statistiques publiées, mais dans les cas d'interprétation erronée ou de mauvaise utilisation des statistiques, les services statistiques devraient également avoir la possibilité de faire des commentaires sur ces interprétations ou utilisations, comme prescrit par les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies.

108. Les organisations sous-régionales et régionales devraient adapter les normes internationales aux conditions africaines et organiser des ateliers de formation à ce sujet. Les INS et les organisations internationales devraient prendre des me-

sures efficaces pour assurer la participation effective d'experts africains à l'élaboration de standards internationaux qui prennent mieux en compte la situation africaine. Les organisations internationales devraient utiliser des moyens de dissémination des standards internationaux qui touchent plus efficacement les destinataires en fournissant des copies en nombre suffisant. Les INS devraient garantir que les standards internationaux atteignent bien le personnel national concerné et acheter des copies supplémentaires, si besoin est. La possibilité de télécharger ces documents des sites Web des organisations internationales pourrait apporter une solution au problème. Les organisations donatrices pourraient aussi considérer l'opportunité de créer un fonds spécifique pour aider à la distribution efficace des standards internationaux.

Stratégie 8 : Exploiter les technologies de l'information et de la communication (utile pour l'objectif 2)

109. Les pays africains devraient exploiter les outils qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer leurs opérations statistiques, ainsi que la diffusion et l'échange de données. Les rapides progrès des TIC devraient être évalués par des experts. Des TIC conviviales et économiques devraient être mises en place dans tous les pays. Un schéma fonctionnel et une politique appropriée dans ce domaine devraient être élaborés dans chaque SSN. Une division des TIC à part entière devrait être créée au sein de chaque INS, ou renforcée si existante. Tout le personnel professionnel devrait avoir accès à un ordinateur en état de marche et avec un accès à Internet. Le personnel d'encadrement devrait être pleinement impliqué dans la gestion des TIC. Il est aussi nécessaire de construire des capacités d'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) afin d'utiliser les données désagrégées (infranationales) de sources hétérogènes et d'améliorer aussi bien l'analyse que la présentation des données.

110. La récente évolution de la fourniture et du traitement de données traditionnelles vers des bases de données dynamiques (en direct) met en relief la nécessité pour les organismes statistiques d'adopter les nouveaux outils d'Internet et de mettre au point des applications qui favorisent l'accès, le traitement et la saisie non centralisés à l'image de celles mises au point par l'OIT dans le projet de Bibliothèque d'indicateurs sur le marché du travail ou par l'UNICEF avec Devinfo. La diffusion de données statistiques par Internet est idéale pour se rapprocher de tous les utilisateurs (décideurs politiques, chercheurs et citoyens) en faisant abstraction du temps, du lieu et de la distance. Cependant, l'infrastructure et les compétences limitées, le coût élevé et le faible taux de croissance de l'utilisation d'Internet en Afrique en rendent une utilisation rapide difficile pour les SSN. Les INS et les organisations internationales devraient investir

dans des stratégies permettant de surmonter ces difficultés et promouvoir la diffusion par Internet de données de base dans des domaines spécifiques tels que les statistiques du commerce international.

Stratégie 9 : Développer le capital humain (utile pour l'objectif 2)

111. Le capital humain est la ressource la plus importante de tout institut ou système statistique. Par conséquent, il devrait être apprécié à sa juste valeur et développé. Il faut donc entreprendre des actions afin d'accroître les connaissances, d'élargir les compétences et de susciter une plus grande motivation du personnel.

112. Les besoins en ressources humaines des SSN d'Afrique augmentent tant en nombre qu'en diversification et un écart significatif se creuse entre les besoins en personnels qualifiés en statistique et dans des domaines connexes tels que l'économie, la démographie, la sociologie, la géographie, les TIC et la gestion et les ressources disponibles. Les SSN devront redoubler d'efforts pour faire face à cette grave pénurie.

113. Une stratégie globale des ressources humaines devrait être élaborée et mise en œuvre, portant une attention particulière sur les rémunérations et systèmes de motivation capables d'attirer et de retenir un personnel compétent et expérimenté.

114. Un diagnostic critique des besoins en formation doit être entrepris pour aboutir à l'élaboration d'un plan de formation. La formation devrait comprendre la formation académique et les stages pratiques, mais elle devrait aussi s'étendre au-delà de la formation technique pour aborder des questions comme la gestion, la direction ou le processus de développement et développer l'intérêt pour une participation à ce processus. La formation devrait être systématique et continue, fondée sur un programme bien conçu. Un calendrier de formation devrait être élaboré bien à l'avance et la sélection des bénéficiaires faite de manière judicieuse. Une fois formées, les personnes devraient être affectées à un poste où elles pourront mettre au mieux à profit les connaissances qu'elles auront acquises dans le cadre de leur formation. Il est également nécessaire de disposer d'un plan de carrière bien défini, pour le personnel professionnel et non professionnel, comportant des cours de recyclage et de perfectionnement et une rotation des postes pour augmenter l'expérience pratique, qui est bénéfique aussi bien au personnel qu'aux instituts statistiques.

115. Un centre interne de formation continue, avec un personnel qualifié et les équipements pédagogiques nécessaires, devrait être créé en tant que composante à part entière de l'INS. Dans la mesure du possible, le personnel statistique

expérimenté devrait enseigner dans les centres de formation. Lorsqu'il n'est pas possible de créer un centre national, il faudrait tirer avantage des installations existantes dans le pays, la sous-région ou la région.

116. Les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement des centres sous-régionaux de formation ont été identifiées, notamment aux paragraphes 71-72. Plusieurs mesures pourraient aider à surmonter ces difficultés :

- fournir des consultants chargés de l'enseignement de matières spécialisées dans ces centres de formation, en particulier sur les questions émergentes comme l'organisation et la gestion des INS ou l'agenda national et mondial du développement;
- former à des compétences telles que la communication et le plaidoyer dans le domaine de la statistique;
- introduire une formation à la question du genre dans le programme d'études;
- fournir des matériels de formation et des équipements (ordinateurs, manuels, etc.);
- renforcer la formation des formateurs;
- mettre régulièrement à la disposition de ces centres une documentation méthodologique;
- renforcer les liens entre les centres de formation et les INS, afin de garantir la pertinence des programmes de formation par rapport aux défis auxquels les pays doivent faire face;
- créer un forum qui permette aux centres de formation de se réunir et d'échanger des expériences et des bonnes pratiques;
- mettre en place une formation préalable à l'intention des candidats de certains pays francophones, afin de les préparer à suivre les programmes réguliers de formation de ces centres;
- réintroduire, avec l'aide des centres sous-régionaux, des programmes nationaux de formation de niveau moyen pour les statisticiens des pays francophones;
- encourager les femmes à suivre des cours de formation statistique à tous les niveaux;

- mettre en place un programme de bourses au bénéfice du personnel professionnel et des cadres moyens des organismes statistiques des pays africains;
- promouvoir le partenariat entre les centres de formation statistique et d'autres centres d'excellence enseignant la statistique en Afrique et ailleurs, comme les universités;
- introduire la recherche sur les méthodologies statistiques dans les programmes des centres de formation, et impliquer les centres dans les travaux méthodologiques des producteurs de statistiques;
- inviter les directeurs des centres de formation statistique aux réunions consacrées aux statistiques officielles aux niveaux national, sous-régional et régional;
- mettre les rémunérations, primes et autres systèmes de motivation à un niveau capable d'attirer et retenir un personnel enseignant de qualité.

Stratégie 10 : Améliorer l'analyse de données (utile pour les objectifs 1 et 2)

117. Les INS et les services statistiques des ministères sectoriels produisent des statistiques, réalisent une analyse basique des données et rédigent des rapports s'appuyant sur ces statistiques à des fins d'utilisation générale. Il leur faut procéder à des analyses détaillées pour interpréter les résultats obtenus, les replacer dans un contexte social et économique authentique, les relier à d'autres événements et processus et, en général, les rendre plus intéressants pour les utilisateurs. Ce type d'analyse a pour but d'éclairer les questions de développement, d'inspirer la conception de politiques et programmes de développement, et d'étayer le plaidoyer. Ceci peut être réalisé grâce à la création d'unités ou de départements de recherche spéciaux au sein des INS et des ministères sectoriels ou, en assignant cette tâche à des statisticiens professionnels dans les divisions principales de ces institutions, comme les comptes nationaux, la production ou les prix. Si les compétences techniques ne sont pas disponibles en interne, l'analyse peut être faite en collaboration avec les instituts de recherche nationaux, sous-régionaux ou régionaux. A court terme, et sur une base limitée, cette analyse peut également être réalisée dans des instituts de recherche extérieurs pour le compte des INS. Pour développer les capacités d'analyse des INS et des ministères sectoriels, il est nécessaire de mettre au point des programmes de formation à l'intention d'un personnel ciblé. En particulier, il faut créer

des capacités d'analyse des questions de genre. Il faut veiller à ce que le travail d'analyse soit complémentaire et non redondant à celui qui est fait dans les ministères sectoriels et à la Banque centrale. Il faut proposer aux analystes des instituts de recherche et aux autres utilisateurs de données des ateliers sur les méthodes utilisées dans la génération de données et sur les limites inhérentes aux données, ce qui leur permettrait d'interpréter les résultats statistiques sous un angle correct.

Stratégie 11 : Améliorer la diffusion de données (utile aux objectifs 1 et 2)

118. En concertation avec tous les services statistiques du pays et avec les utilisateurs, l'INS devrait définir une politique de diffusion de données applicable à toutes les données produites par la nation et il devrait être investi des pouvoirs nécessaires pour faire appliquer cette politique par tous les producteurs de données. Pour chaque domaine statistique, des organismes et sources de données officielles devraient être désignés, de préférence par la législation statistique, afin d'éviter l'existence de données multiples et potentiellement conflictuelles pour une même rubrique et la confusion qu'elles entraînent. Au minimum, le SSN devrait publier un annuaire statistique, un répertoire statistique de poche, une publication mensuelle (ou plusieurs) d'indicateurs tels que l'indice des prix, les statistiques sur le travail et autres indicateurs sectoriels clés et une publication trimestrielle sur les comptes nationaux. Ces publications devraient être complétées par la mise à disposition de données sur les sites Web de l'INS et des ministères sectoriels. Le SSN devrait également s'efforcer d'être en conformité avec le Système général de diffusion des données (SGDD) ou la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques, les métadonnées, la diffusion et l'utilisation.

119. Des bases de données sectorielles devraient être mises en place, maintenues, harmonisées et reliées à une base de données socioéconomiques nationale. L'harmonisation des données nationales dans les bases de données sous-régionales, régionales et internationales devrait continuer à être poursuivie de manière active par tous les organismes statistiques du SSN. Des mesures devraient être prises pour former du personnel à la gestion de bases de données informatisées.

120. Le recours aux TIC et à la diffusion par le biais d'Internet devrait devenir une pratique courante.

121. Les organismes statistiques devraient préparer et diffuser des rapports faciles d'utilisation.. Ils devraient aussi utiliser les sites Web et des produits électro-

niques comme canaux de diffusion. Des efforts devraient être consentis pour améliorer la présentation des statistiques afin de promouvoir la compréhension et l'utilisation des statistiques. Des communiqués de presse devraient être régulièrement publiés sur les données statistiques importantes telles que le Produit Intérieur Brut (PIB), l'emploi, les salaires, l'indice des prix à la consommation et les indicateurs sectoriels-clés. Des séminaires de diffusion devraient être organisés lors de la publication des résultats des recensements et enquêtes par sondage. Des ateliers devraient être organisés à l'intention des médias, afin de les former à présenter correctement et clairement les résultats et à utiliser ceux-ci à l'occasion des débats publics. Les activités menées pour faire connaître les ODM et dans le cadre de la Bibliothèque d'indicateurs du marché du travail devraient servir de modèle. L'intérêt des données publiées devrait être amélioré chaque fois que cela est possible, en fournissant des données ventilées géographiquement et par sexe, ainsi que des séries chronologiques. En diffusant des microdonnées individuelles, il faudra veiller à protéger l'identité de l'individu et éviter de violer la confidentialité des données que prévoit la législation.

Stratégie 12 : Améliorer le financement et la durabilité (utile pour l'objectif 4)

122. Le financement des programmes statistiques par les ressources budgétaires de l'État est insuffisant dans la plupart des pays africains. Dans la mesure où les statistiques sont considérées comme un bien public, c'est à l'État de prendre majoritairement en charge le financement d'un programme statistique durable. Toutefois, le secteur public en Afrique ne dispose que de ressources financières limitées pour ses activités. La statistique va devoir entrer en concurrence avec d'autres secteurs pour obtenir sa part de ces ressources très limitées, d'où l'intérêt crucial du plaidoyer en sa faveur. Il est important que le SSN prépare un programme annuel et pluriannuel d'activités clair, systématique et transparent pour apporter des arguments plus persuasifs à sa demande de financement. De même, il est important que la SNDS bénéficie de l'appui du gouvernement, au moins à moyen terme (cinq ans), afin qu'il lui garantisse une affectation de ressources budgétaires sur une base durable.

123. Les budgets du programme d'activités et de la SNDS devraient donner de bonnes indications sur les ressources nécessaires. Si les ressources budgétaires nationales disponibles ne sont pas suffisantes, les budgets du programme d'activités et de la SNDS devraient servir de base pour évaluer l'assistance extérieure qui sera nécessaire. Celle-ci ne sera généralement obtenue que si le gouvernement national accorde suffisamment d'importance aux statistiques dans ses négociations avec les donateurs.

124. Souvent, les donateurs n'acceptent de financer des projets que si des fonds de contrepartie sont prévus dans le budget de l'État et que le gouvernement donne l'assurance que le niveau de ces fonds ira graduellement croissant, de manière à ce que le financement total soit garanti par les ressources de l'État après un nombre précis d'années et que la durabilité du programme soit ainsi assurée. C'est seulement dans le cadre d'un tel dispositif que le caractère durable des programmes d'activités statistiques peut être garanti. Les gouvernements devront donc convaincre les donateurs que lorsque le financement extérieur aura cessé, les activités initiées avec leur aide pourront continuer.

125. La coordination de l'assistance fournie par différents donateurs au niveau national facilitera grandement l'obtention d'une aide efficace et d'une utilisation optimale des ressources extérieures et de celles de l'État. Cette coordination des fonds devrait incomber à l'INS.

Mise en oeuvre, suivi et rapports



126. L'une des leçons tirées du Plan d'action d'Addis-Abeba est qu'il ne suffit pas de disposer d'un bon cadre pour réussir à développer la statistique en Afrique, encore faut-il que les parties intéressées prennent des mesures en vue de sa mise en œuvre et que cette mise en œuvre soit suivie de près à l'aide de rapports.

Mise en oeuvre

127. L'approbation du CSRR par toutes les parties prenantes est essentielle à sa réussite et doit donc être recherchée. Les intervenants au plan national (essentiellement les directeurs des INS) et les intervenants externes ont été consultés lors de la phase d'élaboration du CSRR. Le projet leur a été ensuite soumis, en vue de recueillir leurs observations. Le CSRR a été approuvé par les Directeurs des INS d'Afrique (STATCOM-Afrique) et les membres du FASDEV lors de leurs réunions respectives des 6-8 et 9-10 février 2006. Le CSRR sera ensuite examiné par l'ABSA et le CODI, avant sa présentation à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA pour approbation finale et au Conseil d'administration de la BAD pour information. Le processus d'approbation doit être accéléré afin de satisfaire au MAPS qui requiert que tous les pays en développement à bas revenus aient mis en place une SNDS au plus tard fin 2006.

128. Depuis l'évaluation de l'AAPA, les pays africains et les intervenants externes ont insisté sur la nécessité de créer une initiative susceptible de lui succéder. Maintenant que le CSRR a été préparé, il est crucial que sa mise en œuvre puisse se faire sans délai et de manière efficace. Afin qu'elle puisse commencer le plus rapidement possible, l'infrastructure déjà existante du PCI-Afrique devra soutenir cette mise en œuvre.

129. L'infrastructure du PCI-Afrique comprend (entre autres) :

- L'engagement de la Direction de la BAD à développer les statistiques pour appuyer la politique de gestion axée sur les résultats. Cet engagement s'est traduit par l'élargissement de la Division des Statistiques et de ses programmes, ainsi que par l'octroi à la Division de ressources

supplémentaires pour les pays membres, les organisations sous-régionales et les centres régionaux de formation statistique;

- Une Division des Statistiques forte d'un personnel de 12 statisticiens, 9 chercheurs associés et 4 assistants administratifs pour gérer les activités du PCI-Afrique. De plus, des consultants sont recrutés en tant que de besoin, pour aider cette équipe;
- Des relations et des canaux de communication qui ont été établis entre la BAD et les organisations sous-régionales, les centres régionaux de formation statistique et les pays membres de la région. L'établissement de ces relations a demandé temps et efforts pour atteindre leur haut niveau actuel.

130. Des ressources financières seront nécessaires pour aider à la mise en œuvre du CSRR et pour la suivre. Les prévisions de dépenses du CSRR ont été établies conformément à la méthode utilisée par le MAPS. Pour parvenir à un coût global, une approche normative a été utilisée, en se fondant sur des paramètres tirés de programmes nationaux de développement statistique et de schémas directeurs. Les pays ont été regroupés en trois catégories de revenu (faible revenu, revenu intermédiaire de la tranche inférieure et revenu intermédiaire de la tranche supérieure, telles que définies par la base de données des Indicateurs du développement dans le monde) et en trois groupes de population (moins de 10 millions d'habitants, entre 10 et 50 millions et plus de 50 millions). Dans chaque catégorie, des estimations des coûts d'exploitation annuels moyens d'un SSN ont été faites en utilisant les principes directeurs du SGDD et d'autres recommandations internationales afin d'identifier les principales activités statistiques. Des éléments partiels d'appréciation sont aussi disponibles dans les plans statistiques et les études spéciales sur le coût et le niveau moyen des allocations budgétaires aux activités statistiques. Pour les pays à faible revenu, tout porte à croire qu'en moyenne, la plupart d'entre eux ne sont pas en mesure de supporter les dépenses récurrentes du système statistique qui permettrait de respecter les recommandations du SGDD. En ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire, on est parti de l'hypothèse selon laquelle les allocations budgétaires du gouvernement sont, en moyenne, suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement d'un tel système statistique. Sur cette base, pour l'ensemble des pays africains, le coût supplémentaire nécessaire pour mettre en œuvre le CSRR s'élèverait à environ 73 millions de dollars par an (Tableau 4.1), dont 60 millions pour les pays à bas revenus.

131. Le montant estimé ci-dessus ne tient pas compte des coûts de coordination, suivi, rapport et évaluation du CSRR. Ce coût sera supporté par les agences de coordination régionales.

Tableau 4.1. Financement supplémentaire nécessaire pour le renforcement des capacités statistiques nationales en Afrique (en millions de dollars)

Niveau de revenu	Moins de 10 millions d'habitants	Entre 10 et 50 millions d'habitants	Plus de 50 millions d'habitants	Total
Faible revenu	24	28	8	60
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	5	3	1	9
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	4	-	-	4
Total	33	31	9	73

Rôle des principaux intervenants

132. Il s'agira, dès le départ de la mise en œuvre du CSRR, de sensibiliser davantage les principaux intervenants à tous les niveaux. La communication étant un facteur déterminant d'une sensibilisation réussie, un programme de communication large et cohérent sera monté afin de garantir que toutes les parties intéressées comprennent bien le CSRR et leur rôle, et de les amener à le soutenir.

Pays

133. La mise en œuvre du CSRR incombera en premier lieu aux pays concernés, qui en seront également les principaux bénéficiaires. Les Directeurs des INS devront être les principaux acteurs en ce qui concerne la sensibilisation, la coordination du cadre et la mise en œuvre de la SNDS. La direction globale de la mise en œuvre du CSRR reviendra donc aux directeurs des INS de tous les pays. Ils devront désigner un fonctionnaire expérimenté qui sera chargé de coordonner la mise en œuvre du CSRR au niveau national et de se mettre en rapport avec les coordonnateurs de niveaux sous-régional et régional. Le coordonnateur national aura pour tâche de faire connaître et vulgariser le CSRR auprès des principales parties intéressées : responsables politiques, décideurs, parlementaires, autres grands utilisateurs de données, des producteurs de données et des instituts de formation et de faire en sorte qu'elles adhèrent au CSRR. À cet effet, il devra mettre au point, avec l'aide et sous la conduite des coordonnateurs de niveaux sous-régional et régional, un programme de sensibilisation, incluant des ateliers et des séminaires nationaux. Divers moyens de communication seront utilisés dans cette perspective, notamment des lettres d'information, des brochures et bulletins, ainsi qu'Internet. Le coordonnateur devra également présenter périodiquement des rapports sur l'état d'avancement

de la mise en œuvre du CSRR. Pour une meilleure synergie, le coordonnateur pourrait aussi assurer la coordination de la SNDS.

134. Chaque pays devra concevoir ou réviser sa SNDS en suivant les principes établis par PARIS21. Le Directeur de l'INS sera responsable du lancement du processus de la SNDS et de l'obtention du soutien des intervenants nationaux, en particulier les décideurs, politiques et autres. La mobilisation de toutes les parties prenantes et la recherche de ressources sont deux des aspects les plus décisifs de la conception et de la mise en œuvre de la SNDS.

Organisations sous-régionales

135. On s'attend à ce que les organisations sous-régionales jouent un plus grand rôle dans le développement de la statistique en Afrique, en particulier dans l'adaptation des concepts et classifications mondiaux à l'usage national et sous-régional, ainsi que dans le suivi et le plaidoyer du CRSS. Les unités statistiques de certaines organisations devront être soutenues pour qu'elles puissent tenir ce rôle. Ces unités devront désigner une personne chargée de la coordination du CSRR au niveau sous-régional. Les coordonnateurs sous-régionaux auront la charge de sensibiliser le siège de leur organisation au CSRR, de se mettre en rapport avec les coordonnateurs nationaux en vue de la sensibilisation dans les États membres et de se mettre en rapport avec le coordonnateur au niveau régional. La sensibilisation se fera à travers les réunions des conseils des ministres, les réunions sous-régionales des Directeurs des INS, des séminaires et autres occasions. Les coordonnateurs devront périodiquement présenter des rapports sur la mise en œuvre du CSRR dans leur sous-région.

Organisations régionales

136. Les organisations régionales, en particulier la CEA, la BAD et l'Union africaine, devront jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le suivi du CSRR. Ces organisations devront s'investir dans la sensibilisation et dans la recherche d'appuis aux niveaux régional et international, en tirant avantage de différentes tribunes, par exemple, les réunions régionales de ministres, les réunions de la Commission de statistique des Nations unies, de l'Institut international de statistique (IIS), de PARIS21, du FASDEV, de l'ABSAs et du CODI.

137. Le rôle de la CEA devra être renforcé par le rétablissement de la confiance des pays en sa capacité de leur fournir des services statistiques, comme c'était le cas avant sa restructuration et la suppression de sa Division des statistiques. Pour rétablir cette confiance, il faudra mettre en œuvre différentes propositions

qui ont été faites à l'occasion de l'évaluation de l'AAPA et au cours des réunions de l'ABSA, du CODI et du FASDEV. Ces propositions sont, entre autres, d'accorder une plus grande visibilité à la statistique à la CEA, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, d'y mieux coordonner les activités statistiques en interne, et d'améliorer la situation du personnel qui est perçue comme un sérieux obstacle à la performance des activités statistiques. Le rétablissement de la Division des statistiques et l'affectation de ressources budgétaires adéquates aux activités statistiques revêtent une importance capitale si l'on veut redorer le blason de la CEA dans ce domaine.

138. En tant que coordonnateur du CPI-Afrique, actuellement le programme de renforcement des capacités statistiques le plus important et le plus global pour l'Afrique, la BAD devrait s'assurer que les activités du PCI-Afrique se coordonnent bien avec les autres activités statistiques des pays, des sous-régions et de la région. La mise en œuvre du CSRR sera soutenue par l'infrastructure du PCI-Afrique de la BAD. C'est pourquoi la BAD devra, à travers son Conseil d'administration, obtenir un soutien de haut niveau pour le CSRR. Elle devra aussi incorporer une composante statistique dans ses projets d'assistance aux pays, reconstituer le fonds courant et mobiliser d'autres ressources pour intensifier les activités statistiques, y compris la conception des SNDS.

139. L'UA est la principale organisation politique dont l'influence dans les pays d'Afrique peut aider à faire prendre conscience du rôle de la statistique et à générer un soutien à son développement. En collaboration avec la BAD et la CEA, l'UA et ses structures seront utilisées pour mettre en œuvre le CSRR. En particulier, l'UA jouera un grand rôle dans le plaidoyer au plus haut niveau gouvernemental des pays africains et auprès des partenaires au développement, de façon à ce que la priorité adéquate soit attribuée au développement des statistiques sur le continent.

140. La CEA et la BAD coordonneront ensemble la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration des rapports du CSRR. Ces deux organisations se mettront d'accord sur un mécanisme de coordination approprié. Les tâches de coordination à remplir comprennent ce qui suit :

- conception de matériels et outils promotionnels avec des partenaires au développement comme PARIS21;
- mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre, la coordination, le suivi, les rapports et l'évaluation du CSRR;

- utilisation des activités d'assistance technique existant dans les pays et les organisations sous-régionales pour aider les organismes mettant en œuvre le CSRR;
- relation régulière avec les coordinateurs nationaux et sous-régionaux pour les aider dans la mise en œuvre;
- assistance technique sur demande aux pays et organisations sous-régionales;
- préparation du format des rapports;
- mission de supervision dans les pays et organisations sous-régionales;
- suivi de la mise en œuvre;
- relation avec les coordinateurs sous-régionaux pour recevoir les informations de suivi de leurs activités et de leur soutien aux pays;
- rapports sur les progrès de la mise en œuvre du CSRR pour discussion à divers niveaux;
- création d'une page Web pour diffuser les dernières informations concernant la mise en œuvre du CSRR.

Donateurs et organisations internationales

141. Les donateurs et les organisations internationales jouent un rôle important dans le financement des programmes et projets statistiques, ainsi que dans l'élaboration de méthodologies et cadres de collecte et d'exploitation de données et dans l'organisation de groupes de travail chargés de les examiner. L'on s'attend à ce que les organisations internationales jouent un rôle plus important dans le développement de la statistique en Afrique dans le contexte de ce cadre. Le rôle de ces organisations sera renforcé si a) elles reconnaissent les statistiques comme un secteur prioritaire de leurs programmes, b) elles plaident la cause statistique à tous les niveaux, c) elles prévoient un renforcement des capacités statistiques dans les programmes sectoriels qu'elles soutiennent, d) elles adoptent une approche axée sur le renforcement des capacités dans leur assistance au développement des statistiques, et e) elles coordonnent mieux leurs interventions aux niveaux national, sous-régional et régional dans un cadre de partenariat approprié.

Suivi

142. Il est indispensable que la mise en œuvre du CSRR fasse l'objet d'un suivi strict et continu. La couverture doit être totale et prendre en compte les initiatives existantes comme les nouvelles. De nombreux facteurs sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre. Le suivi s'attachera à ne pas perdre de vue les changements et à faire en sorte qu'il soit possible d'évaluer les progrès accomplis ou qui pourraient être accomplis et de recourir à d'éventuels changements d'orientation. Le suivi est également des plus importants pour fournir les informations requises à des fins de reddition de comptes.

143. Un suivi efficace nécessite une entente préalable sur des indicateurs de performance qui mesurent les progrès accomplis. L'organisation du suivi reposera sur les indicateurs de renforcement des capacités statistiques (SCBI) de PARIS21 et sur le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI. Des indicateurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs seront utilisés. Les indicateurs quantitatifs se rapporteront à des aspects tels que les budgets annuels, le personnel, les équipements, les intrants et les produits statistiques, les indicateurs qualitatifs concerneront les processus statistiques centraux et l'environnement statistique (aspects juridiques, institutionnels et organisationnels). Les indicateurs concerneront le système dans son ensemble (indicateurs associés au système), les organismes qui produisent des données (indicateurs associés aux organismes) et les données elles-mêmes (indicateurs associés aux données) (voir annexe B). En outre, en accord avec le MAPS, des indicateurs relatifs à l'assistance tels que le montant des financements, le type d'assistance et les domaines statistiques soutenus par les donateurs et les organisations internationales seront suivis.

144. Le suivi de la mise en œuvre du CSRR devra être assuré en permanence et à tous les niveaux. Les pays seront encouragés à prendre en charge le suivi de leur propre développement statistique en tant que composante du processus de la stratégie nationale et dans le contexte du CSRR. La SNDS de chaque pays prévoira un mécanisme de suivi du développement de la statistique. Les pays fourniront aux coordonnateurs sous-régionaux les informations sur leurs progrès dans la mise en œuvre du CSRR. Ceux-ci les rassembleront et les transmettront au coordonnateur au niveau régional. Passer par l'intermédiaire des coordonnateurs sous-régionaux a paru plus efficace que de faire le rapport directement au coordonnateur au niveau régional, car les coordonnateurs sous-régionaux pourront suivre un nombre limité de pays mieux qu'un coordonnateur au niveau régional ne pourrait suivre tous les pays africains. Les sous-régions fourniront aussi un rapport sur leurs propres activités. Les centres de formation sous-régionaux soumettront le rapport de leurs activités et leurs progrès dans

la mise en œuvre du CSRR dans le domaine de la formation directement au coordonnateur au niveau régional. Les donateurs seront invités à transmettre des informations sur leurs activités au coordonnateur au niveau régional. Si des rapports à PARIS21 sont effectués dans le cadre du mécanisme allégé de notification, ceux-ci seront utilisés afin d'éviter le double emploi dans le suivi de l'assistance des donateurs. Les rapports variés produits par les donateurs et les organisations internationales, comme les rapports biennaux de la FAO sur l'état des statistiques sur l'agriculture et l'alimentation préparés pour chaque session de la Commission africaine sur les statistiques agricoles (AFCAS), constituent d'autres sources potentielles d'information pour le suivi.

145. Au titre du suivi du CSRR, des revues par les pairs des SSN et des activités statistiques des organisations sous-régionales seront entreprises afin de promouvoir l'adoption de normes, principes, codes et meilleures pratiques susceptibles de renforcer les SSN.

Rapports

146. Le suivi ne saurait être efficace sans que les résultats soient rapportés et des mesures prises. Quatre types de rapports seront préparés et distribués pour échange de vues et suite à donner.

147. Rapport annuel. Les organisations sous-régionales produiront des rapports qui seront consolidés par le coordonnateur au niveau régional de manière à produire un rapport annuel pour la région. Les rapports des organisations internationales et des partenaires bilatéraux devraient, si possible, être tirés des notifications qu'il leur est proposé de faire parvenir à PARIS21, comme demandé par le FASDEV. Dans ce cas, aucun autre rapport ne devrait être exigé de ces organisations au titre du suivi du CSRR. Il est espéré que le coordonnateur au niveau régional pourra avoir accès autant que de besoin, à la base de données de PARIS21 à mesure qu'elle sera développée, ou bien qu'il pourra recevoir directement des organisations concernées une copie des informations qu'elles transmettront à PARIS21. Le rapport annuel régional sera distribué aux membres de l'ABSA et du FASDEV qui feront des recommandations aux organismes qui mettent en œuvre le CSRR.

148. Rapport d'examen biennal. Ce rapport sera basé sur une revue effectuée tous les deux ans, à savoir en 2007, 2009, 2011 et 2013. Ce rapport sera préparé par le coordonnateur au niveau régional et présenté au CODI, au FASDEV, à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA et au Conseil d'administration de la BAD. Le rapport présentera les réussites, les échecs et les contraintes, en mettant l'accent sur les leçons que l'on peut tirer pour l'avenir.

Le rapport recommandera une ligne de conduite à adopter pour les deux années qui suivront.

149. Bilan à mi-parcours de la décennie. Un examen à mi-décennie sera entrepris en 2010 pour déterminer si le CSRR est toujours pertinent et pour s'accorder sur des changements de stratégie, le cas échéant. L'idée, ici, est qu'en 2010, on disposera de données de meilleure qualité afin de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. Cet examen devra déboucher sur des recommandations de dispositions à prendre pour les cinq années suivantes. Il devra être réalisé par une institution ou un organisme indépendant choisi par la CEA et la BAD et le rapport devra être présenté au CODI, au FASDEV, à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA et au Conseil d'administration de la BAD.

150. Rapport global du CSRR. En 2015, horizon d'échéance de la réalisation des ODM, il sera procédé à un bilan d'ensemble du CSRR. Il sera réalisé par une institution ou un organisme indépendant choisi par la CEA et la BAD. Le rapport devra être présenté au CODI, au FASDEV, à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA et au Conseil d'administration de la BAD. L'évaluation devra faire ressortir les obstacles les plus importants, les stratégies et interventions les plus réussies et, en général, la manière dont le CSRR aura permis de parvenir aux objectifs fixés.

Facteurs critiques de risque et mesures d'atténuation

151. Pourquoi le CSRR devrait-il réussir là où l'AAPA a échoué? Plusieurs facteurs de risque menacent de faire échouer le CSRR, mais diverses mesures d'atténuation ont été suggérées pour empêcher ces risques de ralentir la mise en œuvre (tableau 4.2).

Tableau 4.2 Facteurs critiques de risque et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Il n'y a pas de sensibilité au CSRR et pas d'appropriation par les principales parties intéressées	Sensibilité et appropriation à tous les niveaux seront créées par les principales actions stratégiques décrites aux paragraphes 86-88.
Il n'y a pas de volonté politique pour appuyer le CSRR.	Notes de service du Cabinet, DSRP et processus budgétaire, et conseils des ministres aux niveaux régional et sous-régional seront utilisés pour gagner l'engagement des politiques.
Certains intervenants n'ont pas compris leurs responsabilités ou n'ont pas rapporté de progrès dans la mise en œuvre du CSRR	Des actions stratégiques seront menées pour mobiliser les intervenants et leur expliquer leurs responsabilités. Des coordonnateurs à tous les niveaux seront exhortés à faire une large diffusion de l'information sur la mise en œuvre du CSRR, et l'échange d'informations entre les principales parties intéressées sera encouragé à tous les niveaux.
Le CSRR est trop large et se base sur un trop grand nombre de stratégies	Les autorités nationales établiront des priorités parmi les stratégies et les utiliseront dans l'ordre approprié.
Les capacités n'ont pas été mises en place pour appliquer les stratégies du CSRR.	Des capacités seront progressivement mises en place, spécialement au sein des INS et des ministères sectoriels, en vue du plaidoyer en faveur de la statistique ainsi que de la collecte et de la gestion de données grâce à la formation et au recyclage, et à la fourniture des équipements nécessaires. La BAD augmentera ses efforts en vue du renforcement des capacités dans les institutions sous-régionales et des centres de formation régionaux.
Des défaillances sont observées dans la mise en œuvre du CSRR.	Des mesures de suivi et de rapports sur la mise en œuvre ont été prises pour s'assurer que la mise en œuvre se déroule comme prévu, que tout écart est identifié et que des actions correctives sont menées.
Les rapports de suivi n'ont pas été mis à profit.	Des mécanismes de rapports ont été établis de façon que l'information pertinente soit fournie aux bonnes personnes et en temps opportun pour que les actions requises soient prises

Recommandations



152. Des recommandations spéciales sont reprises dans la liste du tableau 5.1 ainsi que les organismes chargés de leur mise en œuvre (cases grisées) ou supposés la soutenir. Les recommandations-clés sont en caractères gras.

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> l'organisation d'ateliers sur l'utilisation des données à l'intention de différents groupes : responsables de l'élaboration des programmes, décideurs des secteurs public et privé, médias et organisations de la société civile des programmes de radio et de télévision, des pages Web, des documentaires et des articles de fond dans les principaux journaux utiliser des matériels de plaidoyer élaborés par diverses organisations, notamment PARIS21 	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9. Intégrer des thèmes statistiques dans les programmes des écoles, collèges et universités	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Intégrer la statistique comme un secteur transversal dans le processus de développement						
10. Intégrer une composante statistique dans les plans nationaux de développement comme les DSRP et les plans pour atteindre les ODM	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire						
11. Promulguer ou mettre à jour la Loi statistique de façon à ce qu'elle soit à jour et conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies	✓	✓				
Évaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs de données						
12. Instaurer de bons rapports entre les principaux utilisateurs et producteurs de données afin d'articuler, évaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs de données et d'élaborer des stratégies permettant d'y répondre	✓	✓	✓			
13. Maintenir un dialogue permanent entre les producteurs de données, les planificateurs, les décideurs politiques, les chambres de commerce et d'industrie, les syndicats et les ONG	✓	✓	✓	✓	✓	✓
14. Créer un comité interministériel d'utilisateurs et de producteurs, avec un président de haut rang, qui se réunisse régulièrement et des groupes de travail techniques ou de groupes de réflexion sur les principaux domaines, afin de déterminer la liste minimale de statistiques nationales à produire	✓	✓	✓			
15. Discuter avec les décideurs politiques afin d'adapter le SSN aux changements structurels tels que la déconcentration et les besoins induits de données au niveau infranational (district)	✓	✓	✓			
16. Déterminer la batterie d'indicateurs minimale nécessaire pour faire face aux besoins prioritaires dans chaque domaine d'action, en ne perdant pas de vue les coûts et les compétences disponibles pour produire ces données sur une base soutenable	✓	✓	✓			

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
17. Utiliser un mélange équilibré de registres administratifs, de recensements et d'enquêtes par sondage, afin de produire les données essentielles en temps opportun, au meilleur coût, sans sacrifier la qualité	✓	✓	✓			✓
18. Mettre en place des mécanismes d'audit statistique des données administratives afin d'améliorer leur qualité	✓	✓	✓			✓
19. Évaluer chaque nouvelle demande de données afin de déterminer dans quelle mesure elle peut être satisfaite par les enregistrements administratifs disponibles sans pour autant recourir à une nouvelle enquête par sondage ou à l'élargissement d'une enquête existante	✓	✓	✓			✓
20. Négocier avec les détenteurs d'informations administratives afin de déterminer la manière dont elles peuvent être partagées dans le respect du cadre juridique	✓	✓	✓			
21. Mener des recensements de la population et de l'habitat tous les 10 ans au moins, conformément aux recommandations internationales	✓	✓	✓	✓	✓	✓
22. Mobiliser des ressources pour les recensements de la population et de l'habitat de 2010	CEA et BAD					
23. Réduire le coût d'obtention des données par des recensements en limitant la couverture exhaustive à des rubriques restreintes et en utilisant des échantillons pour examiner les autres	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24. Mener des recensements agricoles tous les 10 ans, et des recensements économiques périodiques conformément aux recommandations internationales	✓	✓	✓	✓	✓	
25. Autant que possible, combiner recensements de la population et de l'habitat, recensements agricoles et recensements économiques pour en réduire les coûts	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26. Maintenir en permanence une organisation de terrain de base afin de retenir les compétences techniques accumulées dans l'organisation d'enquêtes par sondage à grande échelle	✓	✓	✓			
27. Réduire le coût des programmes de collecte des données en menant des enquêtes intégrées auprès des ménages sur différents thèmes, afin de générer des séries chronologiques sur des indicateurs statistiques de base	✓	✓	✓	✓	✓	✓
28. Mener une grande enquête démographique au milieu de deux recensements successifs	✓		✓			✓

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
29. Intégrer les différents registres d'entreprises de diverses institutions dans un registre central maintenu par l'INS et utiliser ce registre pour mener en permanence des enquêtes par sondage sur les grands établissements	✓	✓	✓	✓	✓	✓
30. Réaliser des enquêtes par sondage sur les petites entreprises du secteur informel à intervalles fréquents	✓	✓	✓	✓	✓	✓
31. Développer des statistiques liées au genre dans tout le SSN	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Renforcer les mécanismes de coordination, de collaboration et de partenariat						
32. Mettre en place un service statistique commun, géré par l'INS, avec des statisticiens professionnels détachés de l'INS auprès des services statistiques des différents ministères sectoriels	✓	✓	✓			
33. Créer une division de la coordination au sein de l'INS, avec un budget adéquat	✓	✓				
34. Donner à l'INS les moyens juridiques de coordonner efficacement le SSN	✓		✓			
35. Coordonner les activités de collecte des données à travers des mécanismes budgétaires et une approbation des questionnaires	✓	✓	✓			
36. Mettre en place des comités de coordination statistique et veiller à ce qu'ils tiennent des réunions fréquentes, avec un ordre du jour spécifique et un suivi de ses recommandations	✓	✓	✓			
37. Etablir un comité de coordination des donateurs, convoqué par l'INS avec des représentants des donateurs et des ministères sectoriels	✓	✓	✓	✓	✓	✓
38. Donner à l'INS l'autorité pour coordonner le SSN et les intervenants extérieurs	✓	✓	✓			
39. Harmoniser les bases de données générales et sectorielles au niveau national	✓	✓	✓			
40. Organiser une réunion des organisations sous-régionales, régionales et internationales, en vue d'améliorer la cohérence des données, de consolider les bases quand c'est possible, et de réduire le fardeau qui pèse sur les producteurs de données nationaux	CEA					
41. Coopérer ensemble et jouer des rôles complémentaires dans le soutien au CSRR	CEA et BAD					
42. Encourager la mise en réseau des divers pays pour renforcer l'échange d'informations, en particulier sur les meilleures pratiques	✓		✓	✓	✓	✓
Construire l'infrastructure statistique						

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
43. Élaborer des méthodes statistiques pertinentes et veiller à leur application à la mesure des activités sociales et économiques	✓		✓	✓		✓
44. Créer et mettre à jour des bases de sondage tels que les registres d'entreprises et les échantillons maîtres pour mener des enquêtes par sondage	✓		✓			
45. Promouvoir la conformité aux cadres conceptuels internationaux, généraux et sectoriels, en vigueur	✓		✓	✓		✓
46. Élaborer une documentation sur les normes statistiques recommandées et appliquées dans la production statistique	✓		✓			
47. Entreprendre une recherche & développement méthodologique sur la qualité des données	✓	✓	✓	✓		✓
48. Assurer la participation d'experts africains à l'élaboration des standards statistiques internationaux	✓		✓	✓		✓
49. Garantir que les standards et méthodologies internationales parviennent aux personnels concernés dans les INS et les institutions appropriées	✓		✓	✓		✓
Exploiter les technologies de l'information et de la communication						
50. Moderniser les opérations statistiques et la diffusion, l'accès et le partage de données en exploitant les outils offerts par les TIC	✓	✓	✓	✓		✓
51. Élaborer un schéma approprié de TIC pour l'ensemble du SSN	✓	✓	✓	✓		✓
52. Établir une division des TIC au sein de l'INS	✓					
53. Développer les capacités d'utilisation des Systèmes d'Information Géographique	✓	✓	✓	✓		✓
Développer le capital humain						
54. Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie globale de développement des ressources humaines	✓	✓	✓	✓		✓
55. Mettre en oeuvre des rémunérations et mesures incitatives appropriées pour attirer et retenir un personnel compétent et expérimenté dans le SSN	✓	✓				
56. Évaluer les besoins en matière de formation et élaborer des programmes et calendriers de formation	✓	✓	✓	✓		✓
57. Élaborer et organiser des cours de formation, y compris des cours de recyclage	✓		✓	✓		✓
58. Garantir la rotation des emplois	✓	✓	✓			
59. Créer un centre national de formation au sein de l'INS	✓	✓	✓	✓		✓
60. Renforcer les centres régionaux de formations statistiques en :						

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> • fournissant des consultants chargés d'y enseigner des matières spécialisées, • élaborant des matériels de formation et fournissant des équipements, • assurant la formation des formateurs, • fournissant des matériels méthodologiques, • favorisant l'établissement de liens avec les SSN et les autres centres de formation, 				✓	✓	✓
Améliorer l'analyse des données						
61. Mettre en place une unité spéciale de recherche au sein de l'INS afin de réaliser une analyse approfondie des données	✓	✓		✓	✓	✓
62. Améliorer les capacités d'analyse des données dans les ministères sectoriels			✓	✓	✓	✓
63. Promouvoir la collaboration entre l'INS et les instituts de recherche nationaux, sous-régionaux ou régionaux en vue d'une analyse approfondie des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer la diffusion des données						
64. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de diffusion des données en collaboration avec les producteurs et les utilisateurs de données	✓	✓	✓			✓
65. Encourager l'utilisation du SGDD et la souscription à la NSDD	✓	✓	✓	✓	✓	✓
66. Diffuser les données sous un format convivial, notamment sous forme de publications, de sites Web et de CD	✓		✓			
67. Organiser des ateliers à l'intention des médias afin de leur montrer comment utiliser les données statistiques dans une perspective correcte et claire	✓		✓	✓	✓	✓
68. Diffuser des données ventilées géographiquement et par sexe ainsi que des séries chronologiques	✓		✓			
69. Promouvoir la diffusion des microdonnées, en respectant le caractère confidentiel des données individuelles	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer le financement et la durabilité						
70. Veiller à ce que le gouvernement affecte des ressources budgétaires suffisantes et durables à l'élaboration et la production des statistiques officielles	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Recommandations	Instituts Nationaux de la Statistique	Conseils Nationaux de la Statistique	Ministères sectoriels	Organisations régionales	Organisations régionales	Partenaires au développement
71. Élaborer des budgets de programmes de travail statistique annuels pluriannuels afin de mieux argumenter dans les demandes de financement	✓	✓	✓	✓	✓	✓
72. Veiller à ce que les fonds nationaux de contrepartie soient prévus dans le budget et qu'il y ait un engagement à les augmenter afin de garantir la continuité des activités après la cessation de l'assistance	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Mise en œuvre, suivi et rapports

73. Veiller à ce que que pays, autres parties prenantes et entités gouvernementales adéquates entérinent le CSRR	✓	✓	✓	✓	✓	✓
74. Veiller à ce que les parties prenantes comprennent leur rôle dans le CSRR et à ce qu'elles le mettent en œuvre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
75. Nommer des coordonnateurs du CSRR aux niveaux national, sous-régional et régional	✓			✓	✓	
76. Jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le suivi du cadre, particulièrement en suscitant une prise de conscience et en gagnant un soutien au cadre aux niveaux régional et international	CEA, BAD et UA					
77. Rendre plus visible la statistique à la CEA, y améliorer la position de son personnel, rétablir la Division des Statistiques avec une allocation budgétaire appropriée	CEA					
78. Coordonner en commun la mise en œuvre, le suivi et les rapports sur le CSRR	CEA et BAD					
79. Entreprendre des examens (annuels, biennaux, en 2010 et en 2015)	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Troisième partie

Annexes

Annexe A

Intervenants externes



Cette annexe décrit les activités des principaux intervenants externes. Elle complète les informations et l'évaluation qui ont été présentées à la section 2.

Intervenants sous-régionaux

Les intervenants sous-régionaux comprennent les unions et communautés économiques et monétaires, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), les centres régionaux africains d'assistance technique (AFRITAC), les centres sous-régionaux de formation en statistiques et démographie ainsi que d'autres organisations.

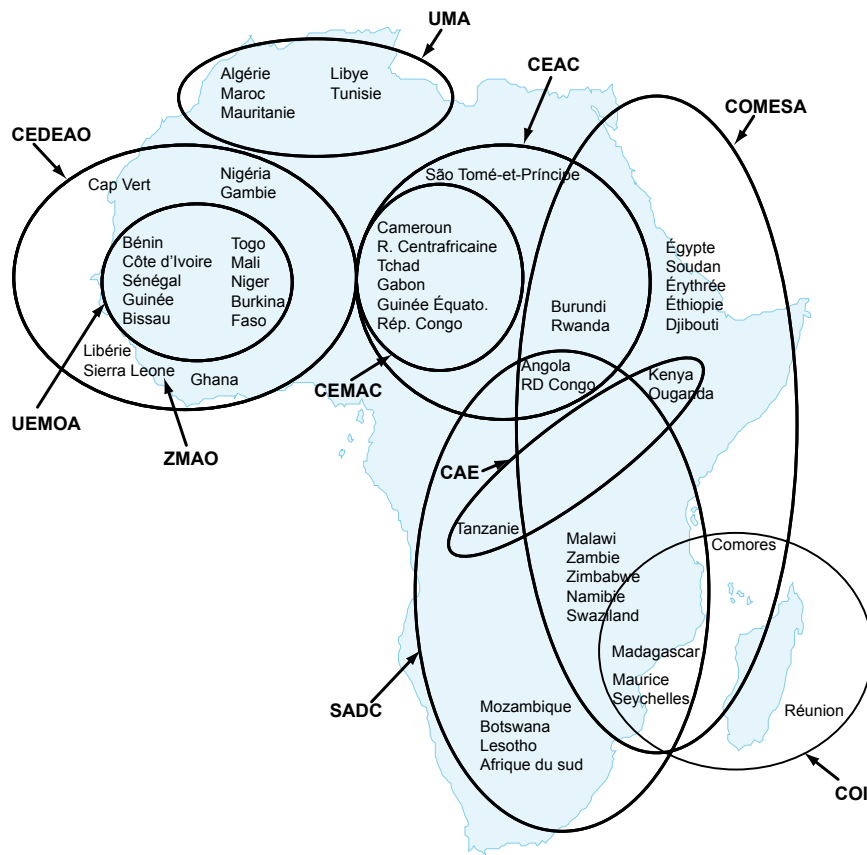
Unions et communautés économiques et monétaires

Les principales unions économiques et monétaires africaines sont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Commission de l'océan Indien (COI), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Zone monétaire Ouest Africaine (ZMAO).

Les missions des unions économiques sous-régionales englobent généralement l'établissement d'un marché commun, la coordination des programmes de développement et des mécanismes de coopération et de solidarité entre les pays concernés. Afin d'évaluer le processus d'intégration économique et social dans leur zone, les unions économiques et monétaires ont besoin d'indicateurs statistiques de convergence et de surveillance tels que les indicateurs sur la population, le commerce extérieur, les finances publiques, les prix, les revenus, l'emploi et les comptes nationaux. Pour obtenir une meilleure comparabilité de ces indicateurs entre les pays, certaines d'entre elles ont créé des unités statistiques (de taille et d'efficacité variables) qui ont pour objectif de renforcer l'harmonisation des statistiques nationales et de mettre en place des capacités durables dans les États membres. Elles organisent périodiquement des réunions

techniques et des ateliers sur les différences entre les données et sur l'harmonisation, ainsi que des réunions des directeurs des instituts nationaux de la statistique. Elles produisent aussi des publications statistiques. Dans la mesure où les sous-régions se chevauchent (voir figure A.1), la demande de statistiques qu'elles adressent aux pays peut constituer une lourde charge.

Figure A.1. Unions économiques et monétaires africaines



AFRISTAT

AFRISTAT a pour principale mission de renforcer les systèmes statistiques de ses 18 Etats membres. Ses principales activités sont de fournir une assistance technique sur le terrain et d'assurer la formation grâce à des séminaires et ateliers. Il élabore des nomenclatures à l'intention de ses Etats membres, comme la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) ainsi que des documents méthodologiques comme le Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats Membres d'AFRISTAT.

AFRISTAT édicte également des règlements statistiques et a élaboré son propre cadre de référence, le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) pour guider ses Etats membres dans les opérations statistiques des domaines statistiques qui leur sont prioritaires. Ses Etats membres reçoivent aussi une assistance sous forme de logiciels communs et d'installation de sites Web (Voir l'annexe C).

Centres AFRITAC

Les Centres AFRITAC sont des centres de renforcement des capacités créés par le FMI en réponse aux demandes d'aide à la consolidation des capacités nationales en Afrique exprimées par les responsables africains. Deux Centres régionaux d'assistance technique ont été créés jusqu'à maintenant en Afrique : le Centre de Tanzanie dessert six pays, le Centre du Mali en dessert dix. L'objectif est d'aider les pays à adopter les standards, normes et bonnes pratiques internationaux dans la production et la diffusion des statistiques macroéconomiques et financières. L'accent est mis sur le renforcement des capacités pour aider à l'amélioration de la qualité des comptes nationaux, des données des prix, des données monétaires, fiscales et des données de balance des paiements. Lors de la fourniture de leur assistance, les Centres travaillent en étroite collaboration avec les autres partenaires au développement actifs dans le pays. L'expertise africaine est fortement mise à contribution à travers le recrutement d'experts de court terme de la région et l'utilisation de personnes ressources de la région lors des ateliers.

Centres sous-régionaux de formation en statistique et démographie

Il existe des centres sous-régionaux qui forment des statisticiens et démographes de différents niveaux. On dénombre les centres suivants : le Centre démographique du Caire (Égypte), le Département de statistique de l'Université d'Ibadan (Nigéria), le Département de statistique et démographie de l'École nationale d'économie appliquée de Dakar (Sénégal), le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est de Dar es-Salaam (Tanzanie), l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), l'Institut de formation et de recherche démographiques de Yaoundé (Cameroun), l'Institut de statistique et d'économie appliqués de l'Université Makerere de Kampala (Ouganda), l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée de Yaoundé (Cameroun). Par rapport aux universités, ces centres sont moins tournés vers la théorie. Ils adaptent leurs programmes d'enseignement aux besoins des SSN. La plupart englobent une période de formation pratique,

Autres organisations sous-régionales

Il existe d'autres organisations sous-régionales telles que le CILSS (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) à Ouagadougou (Burkina Faso), l'institut du Sahel à Bamako (Mali) qui est un centre de recherches, et le Partenariat pour le développement municipal à Cotonou (Bénin). Ces organisations utilisent des statistiques dans leurs analyses et contribuent parfois à la production de statistiques.

Intervenants régionaux

Parmi les intervenants au niveau régional, on compte la Banque africaine de Développement (BAD), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), l'Union africaine et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

Banque africaine de développement

Voir paragraphes 49 à 52 du rapport.

Commission économique pour l'Afrique

Voir paragraphes 53 à 56 du rapport.

Union africaine

Voir paragraphes 57 à 59 du rapport.

L'UA a créé depuis peu une unité statistique pour produire les statistiques nécessaires à ses programmes.

Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

Voir paragraphe 60 du rapport.

Organisations internationales/multilatérales

Agences spécialisées des Nations Unies

Les agences spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) mènent des activités dans leurs domaines de compétence respectifs, y compris le renforcement des capacités statistiques dans

ces domaines. La plupart d'entre elles ont une unité ou une division statistique et des activités statistiques décentralisées au niveau de leurs divisions des politiques. Exception faite de la FAO et de l'OIT, leurs opérations statistiques sont d'envergure limitée et de plus en plus destinées à appuyer le suivi des activités entreprises dans leurs domaines de compétence respectifs. En général, ces organisations ont des ressources budgétaires limitées ou irrégulières pour l'assistance technique et sont tributaires de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités statistiques, domaine qui entre en concurrence avec d'autres (généralement prioritaires). Le processus de décision concernant les programmes et projets (qui ne sont pas habituellement pluriannuels) est souvent décentralisé aux niveaux national, sous-régional et régional.

Les organisations internationales organisent de nombreux séminaires de formation à l'intention du personnel des SSN, qui portent sur les concepts et définitions dans leurs domaines de spécialisation. Elles financent aussi un certain nombre de missions d'assistance technique, conduites par le personnel permanent ou par des consultants, à la demande des pays, ainsi qu'un certain nombre de projets lancés par ces organisations ou par des organismes de financement. Certaines de ces organisations disposent d'experts sur le terrain en Afrique, rattachés à leurs bureaux nationaux, régionaux ou sous-régionaux. Certaines d'entre elles ont également mis au point des produits, des systèmes ou des logiciels pour aider les pays intéressés dans la collecte de données, la mise en place et l'exploitation de bases de données. On citera par exemple le Réseau de métrologie sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), DevInfo et les enquêtes à indicateurs multiples (MICS) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Système d'information sur la riposte des pays (SIRP) de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA), le système CountryStat de la FAO et le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Certaines organisations internationales ont des priorités particulières dans le renforcement des capacités statistiques dans leur domaine de compétence. On note, par exemple, la localisation par l'OIT de deux statisticiens dans ses équipes techniques en Afrique, la construction par l'ONUSIDA de capacités pour le suivi et l'évaluation, le développement par l'UNESCO de nouvelles méthodologies, modules de systèmes d'information et matériels de formation, les logiciels de l'UNICEF pour l'intégration d'indicateurs en provenance de plusieurs sources du même pays, ou ses enquêtes fournissant un large spectre d'indicateurs, ou bien encore les comptes satellites du tourisme développés par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

Division des statistiques des Nations Unies (UNSD)

L'UNSD publie des recommandations, des guides, des concepts et définitions, des classifications et des manuels relatifs à la statistique, notamment le *Manuel sur l'organisation des statistiques*. Elle organise des ateliers régionaux pour la formation sur les concepts et définitions, fournit des conseils techniques en matière de comptabilité nationale, de recensements de la population et de l'habitat, d'organisation des statistiques et de développement de la statistique. La Division a un programme de coopération et tient à jour une base de données sur les bonnes pratiques. Elle a un centre d'intérêt sous-régional particulier à la CEDEAO (projet de Compte pour le développement).

Fonds monétaire international (FMI)

Le FMI a mis en place un programme axé sur l'appui au développement de la statistique (Système général de diffusion des données ou SGDD). Le SGDD incite les pays membres à améliorer la qualité des données, offre un cadre d'évaluation des besoins d'amélioration des données et de définition des priorités à cet égard, et il conseille les pays membres dans la diffusion de données statistiques auprès du public. Le FMI a également élaboré un Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), qui définit la qualité des données à la lumière de cinq paramètres : intégrité, pertinence de la méthodologie, précision et fiabilité des données, disponibilité technique et facilité d'accès.

Banque mondiale et PNUD

Leur gamme d'activités est variée et concerne des secteurs d'intérêt plus vastes que ceux des agences spécialisées de Nations Unies. Leurs opérations de renforcement des capacités statistiques sont ambitieuses et l'Afrique en bénéficie particulièrement. Ces organisations consacrent d'importants fonds à l'assistance technique et encouragent d'autres organisations à participer au financement et à l'organisation d'importantes activités de renforcement des capacités statistiques aux niveaux mondial et régional et à l'exécution de projets et programmes nationaux de grande envergure. Elles ont décentralisé de façon appréciable leur processus décisionnel en matière d'assistance technique et prêtent leur concours sur une base pluriannuelle.

Le PNUD exécute actuellement un projet axé sur le renforcement des capacités statistiques et sur la connaissance des ODM au niveau national. La *Banque mondiale* met un accent particulier sur les statistiques grâce à son Système d'indicateurs de mesure des résultats (RMS) conçu pour mettre davantage l'ac-

cent des activités de l'Association internationale de développement (IDA) sur les résultats du développement et pour informer les donateurs de l'IDA sur l'efficacité de l'aide fournie par l'Association. Le RMS comprend des indicateurs de résultat fondés sur les ODM et les objectifs des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) des pays. En outre, la Banque mondiale administre le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB) et accorde des prêts à long terme dans le cadre du Programme de renforcement des capacités statistiques (STATCAP). L'équipe chargée du renforcement des capacités statistiques au sein du Groupe des données sur le développement (DECDG) appuie la mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS) et fournit une assistance technique dans le domaine de la statistique.

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

L'FNUAP soutient les statistiques à travers son aide à de nombreux pays africains dans la mise en œuvre de leurs recensements de la population et de l'habitat, l'analyse de leurs résultats et l'utilisation des données du recensement dans l'établissement de cartes de pauvreté. Il aide aussi à l'élaboration de programmes de formation. L'FNUAP maintient trois équipes locales d'assistance en Afrique.

Union européenne (UE)

La Commission européenne gère deux grands programmes d'aide en Afrique, en fonction de la zone géographique concernée (MED pour les pays méditerranéens et l'accord de Cotonou pour les pays ACP pour le reste du continent). L'assistance au renforcement des capacités statistiques peut être fournie en tant que composante d'un programme sectoriel plus vaste au niveau national (sous la responsabilité de la délégation compétente de l'UE) ou sous-régional (MEDSTAT pour les pays méditerranéens, PARSTAT pour la zone de l'UE-MOA, ou COMSTAT pour l'ensemble des pays ACP, par exemple) avec alors la participation d'EUROSTAT, l'Office statistique de l'UE. Eurostat a fourni essentiellement des formations. Il a également développé des logiciels pour les statistiques des prix (CHAPO), du commerce international (EUROTRACE) et pour les comptes nationaux (ERESTES, en collaboration avec la France).

PARIS21

Financé par divers donateurs internationaux, multilatéraux et bilatéraux, le consortium PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle) s'est fixé l'objectif de promouvoir une utilisation accrue et plus

rationnelle des statistiques et de convaincre les décideurs d'appuyer davantage la statistique. Ses activités concernent principalement le plaidoyer en faveur de la statistique, l'appui au lancement de SNDS et l'amélioration du partenariat dans le domaine de la statistique.

Les organisations internationales ne semblent privilégier aucun pays. Elles fondent leurs décisions sur les demandes des pays intéressés, l'évaluation des besoins de ces derniers, une répartition équitable de l'assistance entre régions et entre pays, les compétences et les ressources budgétaires disponibles, les chances de réussite, la volonté manifeste du pays bénéficiaire, ainsi que sur les priorités et critères établis par ces organisations.

Donateurs bilatéraux

Les donateurs bilatéraux sont susceptibles de fournir :

- un appui financier (formule de plus en plus préférée par les donateurs et les partenaires), individuellement ou dans le cadre d'un consortium, ou encore par le biais d'autres organismes (en finançant AFRISTAT, les AFRITAC, PARIS21 ou le TFSCB);
- une assistance technique directe, avec la mise à disposition de conseillers, à court ou à long terme (l'INS du pays du donateur en est généralement l'agence d'exécution);
- des formations, en particulier par le biais d'ateliers sur des questions relatives à la statistique et par des formations continues, en cours de carrière;
- le développement et l'installation de logiciels de traitement de données statistiques et de bases de données;
- un soutien à des enquêtes de grande envergure telles que les enquêtes démographiques et de santé (EDS), les enquêtes à indicateurs multiples (MICS), les enquêtes intégrées sur le budget des ménages et les recensements.

La plupart d'entre eux ont eu, à un moment ou à un autre, quelques projets/programmes de renforcement des capacités statistiques en Afrique et il leur arrive de participer à des activités dans ce domaine, dans le cadre de programmes sectoriels nationaux.

En général, en matière de renforcement des capacités statistiques, les donateurs bilatéraux répondent aux priorités exprimées par les pays partenaires qui sont compatibles avec leurs politiques générales d'aide. Deux organisations de coopération bilatérale accordent une priorité à la formation (le Centre international de programmes statistiques du Bureau du recensement des États-Unis et l'organisme allemand InWent [Internationale Weiterbildung und Entwicklung]). D'autres considèrent qu'elles ont des compétences particulières dans des domaines dont les partenaires pourraient bénéficier : la Suède, par exemple, offre des compétences en matière de comptabilité nationale, de recensements de la population et de l'habitat, d'utilisation de registres administratifs, de gestion et développement des organisations statistiques.

Annexe B

Cadre logique du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique



Des objectifs mesurables doivent être définis par chaque pays et chaque partie prenante. Les activités/tâches ci-dessous ne sont que des suggestions. Il n'y a pas de correspondance stricte entre les recommandations et les activités/tâches : toutes les recommandations ne sont pas illustrées et d'autres exemples ont été tirés de la description des stratégies.

Rubriques	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>But : Améliorer les performances du développement et la gouvernance en renforçant les systèmes statistiques nationaux en Afrique</p> <p>Objectifs</p> <p>1 Susciter dans la société une plus grande prise de conscience du rôle de l'information statistique</p> <p>2 Satisfaire davantage les utilisateurs en améliorant la qualité et les possibilités d'utilisation de l'information statistique</p> <p>3 Promouvoir une plus grande utilisation de l'information statistique</p> <p>4 Parvenir à une synergie et à une gestion rationnelle et durable des SSN</p>	<p>Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 pour les pays africains</p> <p>Statistiques mentionnées séparément dans les plans de développement et DSRP Budget consacré aux statistiques à tous les niveaux</p> <p>Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 associés aux données</p> <p>Connexions nationales aux sites Web, nombre de visiteurs, nombre de requêtes reçues par courrier et courriel</p> <p>Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 associés au système et aux organismes</p>	<p>Rapports du CSRR, Questionnaires de l'équipe de PARIS21 pour les indicateurs de renforcement des capacités statistiques</p> <p>Rapports du CSRR, Plans de développement, DSRP ... Documents budgétaires</p> <p>Rapports du CSRR, Questionnaires de l'équipe de PARIS21 pour les indicateurs de renforcement des capacités statistiques</p> <p>Rapports du CSRR, enregistrements par les INS et autres producteurs de données</p> <p>Rapports du CSRR, Questionnaires de l'équipe de PARIS21 pour les indicateurs de renforcement des capacités statistiques</p>	<p>Risque : Plans, stratégies, budgets... non mis en place</p> <p>Hypothèse : De tels systèmes d'enregistrement sont organisés</p>

Stratégies	Activités/tâches*	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques		
Stratégie d'ensemble : élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)	2	Les Conseils nationaux de la statistique (CNS)/Instituts nationaux de la statistique (INS) de tous les pays à faible revenu produisent une SNDS au plus tard en 2006	Nombre de pays ayant conçu une SNDS Pourcentage du Fonds fiduciaire de renforcement des capacités statistiques utilisé	Risque : Les ambitions de la SNDS vont au-delà des capacités du pays concerné		
	3	Les décideurs politiques intègrent la SNDS dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté (ex : DSRP)	Référence à la SNDS dans les plans de développement	Hypothèse : La SNDS est conforme aux priorités de développement		
	6	Les parties prenantes, nationales et internationales s'engagent à financer la SNDS en totalité et à la mettre en œuvre dans les temps impartis	Pourcentage d'activités de la SNDS mises en œuvre			
	1 Plaidoyer en faveur de la statistique	8	L'INS commémore la Journée africaine de la statistique le 18 novembre	Rapports annuels du CSRR	Risque : Seuls les producteurs de données se sentent concernés	
		8	Les producteurs de données organisent des séminaires spéciaux à l'intention des parlementaires et des décideurs politiques	Nombre de pays commémorant la Journée africaine de la statistique Nombre de séminaires, Nombre de participants		
		8	Les producteurs de données organisent des ateliers sur l'utilisation des données à l'intention de différents groupes	Nombre d'ateliers, Nombre de participants		
		8	Les producteurs de données ont recours pour diffuser les données à des programmes à la télévision et à la radio, à des sites Web, des documentaires et des articles de fond dans de grands journaux	Nombre de programmes, de pages Web, de documentaires, d'articles...	Rapports annuels du CSRR	
		8	Les producteurs de données, les organisations sous-régionales et régionales ont recours à des matériels de plaidoyer, notamment ceux mis au point par PARIS21	Nombre de requêtes reçues par Paris21 Nombre de présentations	Registres de Paris21 Rapports annuels du CSRR	Hypothèse : Un système d'enregistrement est organisé
8		Les associations nationales de statisticiens participent à des séminaires et ateliers de présentation des statistiques	Nombre de participations à des séminaires et ateliers	Documents des séminaires/ateliers		

* Les chiffres font référence aux numéros dans le tableau 5.1.

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques		
	8	La CEA joue un rôle de plaidoyer auprès de la Conférence des ministres des finances et du plan de	Nombre de documents de réunions abordant le sujet	Rapports à la Conférence des ministres		
	8	La BAD joue un rôle de plaidoyer auprès du Conseil des gouverneurs	Nombre de documents de réunions abordant le sujet	Rapports au Conseil des gouverneurs		
	9	Gouvernement (Ministère de l'éducation), écoles et universités intègrent des cours de statistiques dans le programme des écoles, des collèges et des universités	Nombre d'heures annuelles dans chaque niveau d'enseignement Nombre de collègues & universités offrant des cours	Rapports annuels du CSRR		
2	Prise en compte des statistiques en tant que secteur transversal dans le processus de développement	Les décideurs politiques prennent en compte le développement de la statistique en tant que secteur transversal dans les plans de développement, les DSRP ...	Référence spécifique au secteur statistique dans les plans de développement, dans les DSRP	DSRP Plans de développement		
3	Mise à jour du cadre juridique et réglementaire	Le gouvernement/le parlement adopte une loi statistique ou met à jour celle en vigueur, en conformité avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU	Indicateur oui/non de conformité	Journal officiel	Risque : Loi votée mais non appliquée	
4	Évaluation et hiérarchisation des besoins des utilisateurs		Indicateur oui/non	Journal officiel		
		12	Le CNS/INS développe des liens forts entre les principaux utilisateurs et producteurs de données	Nombre de réunions	Rapports et comptes rendus de réunions	
		13	Le CNS et les producteurs de données maintiennent le dialogue avec les décideurs politiques afin de satisfaire les besoins prioritaires en données relatives aux DSRP et aux ODM	Nombre de réunions	Rapports et comptes rendus de réunions	
	13	Le CNS et les producteurs de données organisent des réunions avec les chambres de commerce et d'industrie et les groupes de coordination des ONG	Nombre de réunions	Rapports et comptes rendus de réunions		

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
5	14	Le CNS/INS met en place un mécanisme d'évaluation des besoins des utilisateurs	Indicateur oui/non	Rapports annuels du CSRR	Risque : Mécanisme mis en place mais ne disposant pas de ressources
	14	Le CNS/INS organise régulièrement des réunions du comité interministériel des utilisateurs et producteurs, ainsi que des groupes de travail techniques	Nombre de réunions	Rapports et comptes rendus de réunions	
	15	Le CNS/INS rencontre les décideurs politiques afin de discuter de la réorganisation du SSN en réponse aux changements structurels	Nombre de réunions	Rapports et comptes rendus de réunions	
	16	Le CNS/INS identifie une batterie d'indicateurs minimale afin de satisfaire les besoins prioritaires dans chaque domaine d'action	Indicateur oui/non Pourcentage d'indicateurs produits	Liste des indicateurs	Risque : L'identification n'est pas suivie d'une affectation de ressources
	18	Le CNS/INS met en place un mécanisme d'audit statistique des registres administratifs	Indicateur oui/non	Audit statistique	Risque : Ressources affectées non suffisantes
	20	Le CNS/INS négocie l'échange de données avec les détenteurs d'informations administratives	Nombre d'accords formels, de textes officiels	Journal officiel, Rapports de suivi du CSRR	Risque : La rotation du personnel entraîne des pertes d'informations
	21	L'INS réalise des recensements de la population et de l'habitat tous les 10 ans au moins	Données des recensements	Rapports des recensements	Hypothèse : Appui financier accordé aux pays à faible revenu
	22	Pour les recensements, l'INS limite le dénombrement exhaustif à des rubriques choisies et a recours à un échantillon maître pour rechercher les données sur d'autres rubriques	Indicateur oui/non	SNDS	
	24	L'INS intègre les recensements de la population et de l'habitat avec les recensements économiques	Indicateur oui/non	SNDS	

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
6 Renforcer la coordination, la collaboration et le partenariat	25 L'INS maintient une organisation de base permanente sur le terrain afin de retenir les compétences techniques locales	Nombre de personnes affectées aux enquêtes dans les structures locales de l'INS	SNDS Organigramme de l'INS	
	26 L'INS combine les enquêtes par sondage sur les ménages portant sur différents thèmes	Indicateur oui/non	SNDS	Hypothèse : Les donateurs acceptent la mise en commun des ressources
	28 L'INS met au point et à jour un registre d'entreprises	Indicateur oui/non	Base de données sur les entreprises	Hypothèse : les autres producteurs de données collaborent, Respect des Principes fondamentaux
	29 L'INS réalise des enquêtes par sondage sur les petites entreprises du secteur informel à intervalles fréquents	Résultats des enquêtes	Rapports d'enquête	
	32 Le gouvernement met en place un cadre statistique commun, les statisticiens professionnels étant détachés dans les différents organismes gouvernementaux	Indicateur oui/non	Journal Officiel	
33 L'INS met en place une division de la coordination séparée	Indicateur oui/non	Indicateur oui/non	Organigramme de l'INS	
34 Le gouvernement/le parlement donne à l'INS les moyens juridiques de coordonner efficacement le SSN	Le gouvernement/le parlement donne à l'INS les moyens juridiques de coordonner efficacement le SSN	Indicateur oui/non	Journal officiel	Risque : Loi votée mais non appliquée
35 L'INS coordonne les activités de collecte statistique grâce à un mécanisme budgétaire et une approbation de questionnaires	L'INS coordonne les activités de collecte statistique grâce à un mécanisme budgétaire et une approbation de questionnaires	Indicateur oui/non	Rapports de mécanismes d'audit budgétaire et d'approbation de questionnaires	
	Le CNS/INS veille à ce que les données recueillies dans le cadre de diverses activités soient comparables et puissent être reliées entre elles	Nombre de séries de données divergentes	Rapports du Comité de coordination statistique	

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
7	36	Le gouvernement/le parlement met en place un comité de coordination statistique et veille à ce qu'il se réunisse souvent	Nombre de réunions	Rapports, procès-verbaux des réunions	Hypothèse : Affectation d'un budget spécifique
	37	L'INS convoque un comité de coordination des donateurs	Nombre de réunions Nombre de donateurs par enquête ou recensement Indicateur oui/non	Rapports, Procès-verbaux des réunions Rapports d'enquête/de recensements Rapports, procès-verbaux des réunions	Hypothèse : Les donateurs acceptent les règles de gestion du pays
	40	La CEA réunit les organisations sous-régionales et internationales en vue d'harmoniser les bases de données	Indicateur oui/non		
	42	Les organisations régionales et sous-régionales organisent des échanges d'informations sur les meilleures pratiques entre les SSN des divers pays	Indicateur oui/non	Procès-verbaux des réunions Base de données sur les pratiques Journal officiel	
		Le gouvernement/le parlement donne tous pouvoirs à l'INS pour faire respecter les normes statistiques dans le SSN	Indicateur oui/non		Risque : Loi votée mais non appliquée
	44	L'INS met au point et à jour des bases de sondage	Indicateur oui/non	Bases de données existantes	
7	45	Les INS, AFRISTAT, la CEA, la BAD, les organismes internationaux promeuvent la mise en œuvre de cadres conceptuels tels que le SCN93, le MBP5, le MSFP, le MSMF, le SGDD ou la NSDD1	Nombre de pays se conformant à chaque cadre	Rapports du FMI sur le SGDD et la NSDD	
	46	Les producteurs de données préparent une documentation sur les normes statistiques appliquées	Pourcentage de publications comportant un chapitre méthodologique Existence d'un document de référence	Publications des producteurs de données	

1 SCN93 = Système de Comptabilité Nationale 1993

MBP5 = Manuel de la balance des paiements 5^e édition

MSFP = Manuel des statistiques des finances publiques 2001

MSMF = Manuel des statistiques monétaires et financières 2000

SGDD = Système général de diffusion des données

NSDD = Norme spéciale de diffusion des données

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
8	48	Les organisations sous-régionales et régionales s'impliquent dans l'adaptation des normes internationales aux conditions locales de l'Afrique	Nombre de participations à des réunions d'élaboration de standards statistiques	Rapports Procès-verbaux des réunions	
		AFRISTAT, les instituts africains de recherche en statistique prennent des mesures pour améliorer la cohérence des données et réduire la charge des répondants	Nombre de publications méthodologiques produites	Publications africaines en méthodologie statistique	
	49	Les organisations internationales font part aux personnels adéquats de leurs travaux sur les méthodologies et normes statistiques	Nombre de publications méthodologiques distribuées	Registres des organisations internationales	Hypothèse : De tels systèmes d'enregistrement sont organisés
	50	Les producteurs de données modernisent la production et la diffusion de données statistiques en exploitant les NTIC	Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 associés aux organismes	Questionnaires de l'équipe de PARIS21 pour les indicateurs de renforcement des capacités statistiques	
9	52	L'INS met en place une division des TIC distincte	Indicateur oui/non	Organigramme de l'INS	
		L'INS développe une base de données globale	Indicateur oui/non, Temps écoulé depuis la dernière mise à jour	Base de données existante	
		Les producteurs de données mettent en place des sites Web	Indicateur oui/non Temps écoulé depuis la dernière mise à jour	Sites Web des producteurs de données	
	53	Les producteurs de données mettent au point des bases de données désagrégées au niveau infranational à travers un SIG	Indicateur oui/non Nombre de cartes dans les publications	Bases de données ventilées géographiquement, Publications des producteurs de données	
	54	L'INS élabore et met en œuvre une stratégie globale de développement des ressources humaines	Indicateur oui/non Pourcentage d'activités mises en œuvre	NSDS, documents relatifs au suivi de la stratégie de développement des ressources humaines	

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
	55 Le gouvernement/les producteurs de données adoptent un ensemble de mesures incitatives	Taux de rotation externe du personnel	Registres du personnel des producteurs de données	
	56 Les producteurs et utilisateurs de données évaluent les besoins de formation et élaborent des cours et des calendriers de formation en conséquence	Indicateur oui/non Pourcentage d'activités mises en oeuvre	Stratégie de développement des ressources humaines et documents de suivi	
	57 Les producteurs de données et les centres de formation organisent des cours de recyclage	Nombre de sessions de courte durée Nombre de participants	Rapports annuels des centres de formation Documents de suivi du développement des ressources humaines	
	58 Les producteurs de données veillent à la rotation dans l'occupation des emplois	Taux de rotation interne du personnel	Registres du personnel des producteurs de données	Risque : Une rotation trop rapide entraîne des pertes d'expérience
	59 Le gouvernement crée un centre national de formation au sein de l'INS	Indicateur oui/non	NSDS	Hypothèse : Programme de formation élaboré par les centres régionaux
	Les centres nationaux de formation réintroduisent des cours de formation pour un personnel de niveau intermédiaire	Nombre d'étudiants participant	Rapports annuels des centres de formation	
60	Les producteurs de données participent à l'enseignement dans les centres de formation dans des domaines spécialisés	Nombre de personnes participant à l'enseignement	Rapports annuels des centres de formation	
60	Les centres de formation organisent la formation de formateurs	Nombre de sessions de courte durée Nombre de participants	Rapports annuels des centres de formation	
60	Les organisations internationales et les donateurs élaborent des matériels pédagogiques et fournissent des équipements aux centres de formation	Liste des matériels et équipements reçus	Rapports annuels des centres de formation	
	Les centres de formation sous-régionaux mènent des activités de recherche méthodologique	Indicateur oui/non	Rapports annuels des centres de formation	Risque : Les thèmes ne sont pas adaptés aux besoins du SSN

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
10	Améliorer l'analyse de données	Les centres nationaux et sous-régionaux de formation organisent des cours en gestion et en communication	Indicateur oui/non (cours dans la formation) Nombre de participants à la formation continue	Programme de formation, Rapports annuels des centres de formation	
		Les centres de formation dispensent une formation en analyse de données aux producteurs et utilisateurs de données	Indicateur oui/non (cours dans la formation) Nombre de participants à la formation continue	Programmes de formation, Rapports annuels des centres de formation	
11	Améliorer la diffusion de données	61 L'INS met en place une unité spéciale de recherche méthodologique et d'analyse	Indicateur oui/non	Organigramme de l'INS	
		63 Les producteurs de données entreprennent l'analyse des données individuelles afin d'étudier les réponses et les erreurs de mesure	Pourcentage d'enquêtes et de recensements comportant de telles analyses	Rapports d'enquêtes/ de recensements	
		64 Les producteurs de données mènent des activités de recherche de concert avec des instituts de recherche pour l'analyse approfondie des données	Nombre de projets de recherche menés conjointement	Chartes d'entente, Publications conjointes	
		65 L'INS définit et met en œuvre la politique nationale de diffusion des données	Indicateur oui/non Pourcentage d'activités mises en œuvre	NSDS, Documents de suivi de la stratégie de diffusion	
		66 L'INS souscrit à la NSDD	Nombre de pays souscripteurs	Site Web du FMI	
		67 Les producteurs de données diffusent les données dans un format convivial (sites Web, des CD-ROM et des communiqués de presse)	Nombre de CD-ROM produits Nombre de communiqués de presse	Publications des producteurs de données Sites Web	
		68 Les producteurs de données organisent des ateliers à l'intention des médias afin que ces derniers présentent correctement les données statistiques	Nombre d'ateliers, de participants	Documents des ateliers	
		69 Les producteurs de données diffusent des données ventilées par zone géographique et par sexe, ainsi que des séries chronologiques	Pourcentage d'indicateurs avec ces ventilations	Publications, sites Web	

Stratégies	Activités/tâches	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
12	69	<p>Les producteurs de données diffusent les microdonnées, en respectant l'anonymat des individus concernés</p> <p>Le gouvernement désigne les organismes/sources officiels pour chaque secteur statistique</p>	<p>Nombre de disquettes, de CD-ROM, d'accès à des bases de données accordés</p> <p>Indicateur oui/non</p> <p>Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 associés au système</p>	<p>Hypothèse : De tels systèmes d'enregistrement sont organisés</p>
		<p>L'INS harmonise les bases de données des secteurs-clés et les relie à une base nationale de données socioéconomiques et aux bases de données sous-régionales, régionales et internationales</p>	<p>Indicateur Oui/Non</p> <p>Nombre croissant d'indicateurs dans la base</p>	<p>Base de données</p> <p>Site Web de l'INS (si la base est en ligne)</p>
		<p>Les producteurs de données organisent des séminaires à l'intention des utilisateurs de données pour informer les analystes sur les limitations des données</p>	<p>Nombre d'ateliers, nombre de participants</p>	<p>Documents des ateliers</p>
	70	<p>Le gouvernement s'engage à affecter à la statistique officielle des ressources budgétaires suffisantes et durables</p>	<p>Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de Paris21 associés au système</p>	<p>Budgets nationaux</p>
71	<p>Le gouvernement et les donateurs internationaux et bilatéraux élaborent des budgets de programmes plurianuels d'activités statistiques</p>	<p>Indicateur oui/non</p>	<p>NSDS, documents de programmes des donateurs</p>	
72	<p>Les donateurs internationaux et bilatéraux veillent à ce que les projets appuyés par l'assistance extérieure bénéficient de fonds de contrepartie de l'État en augmentation</p>	<p>Pourcentage des contributions de l'État</p>	<p>Documents des projets</p>	

	Apports/ressources :	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
Mise en œuvre	75	Nomination de coordonnateurs du CSRR à tous les niveaux géographiques	Indicateur oui/non	Liste des coordonnateurs transmise au coordonnateur au niveau régional	
		Production de matériels de communication (reproduction du CSRR, dépliants, CD-ROM, etc.)	Yes/No indicator	Documents budgétaires BAD/CEA,	
		Organisation de réunions des partenaires	Coûts à estimer par la BAD et la CEA	rapports de suivi du CSRR	Hypothèse : Affectation de fonds à la mise en œuvre et au suivi
	79	Rapport annuel			
	79	Rapport biennal			
	79	Rapport d'examen à mi-parcours			
		Organisation d'une réunion du FASDEV en 2010			
	79	Rapport d'examen d'ensemble			
		Organisation d'une réunion du FASDEV en 2015			
	Niveaux sous-régionaux	<p>Les autres apports/ressources devront être adaptés par chaque pays ou intervenant concerné, mais ils devraient englober ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conception de la SNDS Organisation de réunions sous-régionales Suivi de la SNDS Mise en œuvre de la SNDS Suivi des progrès au niveau national Rapports annuels des sous-régions 	Budget aux niveaux national, sous-régional, régional et aide internationale	Spécifique à chaque pays/organisation	Hypothèse : Affectation de fonds à la mise en œuvre et au suivi à chaque niveau

Annexe C

Initiatives fructueuses et bonnes pratiques



Dans l'ensemble, les statistiques en Afrique sont insuffisantes, mais on note des initiatives fructueuses et des exemples de bonnes pratiques. La liste de bonnes pratiques n'est pas exhaustive, dans la mesure où elle ne fait ressortir que les bonnes pratiques identifiées par les pays et organisations visités et pour lesquels une description précise a été donnée. D'autres bonnes pratiques figurent dans une série de publications consacrées au sujet, que l'on peut consulter sur le site Web de l'UNSD (<http://unstats.un.org/unsd>). Certaines ont trait au suivi et à l'évaluation.

Stratégie d'ensemble : Élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique

Le *Kenya* a élaboré et adopté un Plan stratégique national de développement du système statistique pour la période 2003/2004-2007/2008. Ce Plan répond à la demande de données de l'État induite par le DSRP, la Stratégie de relance économique pour la création de richesse et d'emplois (ERS) et le programme de suivi et d'évaluation qui l'accompagne, les ODM et les indicateurs correspondants, ainsi que par un certain nombre de principes directeurs de l'action gouvernementale et le souci d'afficher des résultats.

La volonté du gouvernement de promouvoir le développement de la statistique ne fait pas de doute au regard de la part du budget ordinaire qui lui est régulièrement consacrée. En outre, un grand projet de développement du système statistique national a été lancé, englobant la mise en œuvre du Plan stratégique et au financement duquel l'État a participé.

Dans le cadre de ce projet, un Schéma directeur de mise en œuvre stratégique (SIMP) a été adopté, un Comité directeur national de la statistique, avec un programme de travail volontariste, a été mis en place et s'est déjà réuni cinq fois. Un Comité technique national de la statistique est en place, une nouvelle

législation statistique a été approuvée par le Cabinet et sera soumise sous peu au Parlement. Cette législation prévoit l'érection du Bureau central de la statistique (CBS) en établissement public semi-autonome doté d'un Conseil des gouverneurs. Il est prévu de mettre en place un programme intégré d'enquêtes. Le CBS et tous les ministères sectoriels ont soumis des programmes d'activités statistiques, le CBS en étant le chef de file. Cette législation prévoit la coordination du SSN par le CBS. Des comités sectoriels sont actuellement mis en place.

Les donateurs prêtant leur concours au projet de développement de la statistique coordonnent leur appui avec efficacité. Ils sont invités aux réunions du Comité directeur national de la statistique

Stratégie 1 : Dynamiser le plaidoyer en faveur de la statistique

Le Bureau de la statistique d'*Ouganda* met un accent particulier sur le plaidoyer, la coordination et la collaboration. Les activités de sensibilisation prennent diverses formes, notamment une fastueuse commémoration de la Semaine africaine de la statistique chaque année. Le programme de cette commémoration comporte habituellement des articles de fond dans la presse écrite, des débats et des causeries à la radio et à la télévision, un atelier à l'intention des médias, des ateliers regroupant utilisateurs et producteurs sur différents thèmes, un défilé à travers les rues de Kampala, des démonstrations des bases de données sectorielles et des produits statistiques, la projection à la télévision nationale du film de l'OCDE-PARIS21 intitulé *Measuring Change in World Poverty* et l'accueil d'une personnalité, Président, Vice-Président ou Premier Ministre, comme invité d'honneur le 18 novembre.

Stratégie 2 : Prise en compte des statistiques en tant que secteur transversal dans le processus de développement

Le Bureau des Statistiques d'*Ouganda* a dû faire face, pendant quelque temps, à des problèmes financiers, car le gouvernement ne le crédita pas de tous les fonds prévus au budget pour les opérations statistiques. Pour résoudre le problème, le Ministère des finances, du plan et du développement économique (ministère de tutelle) a pris la décision d'inscrire les activités statistiques principales du Bureau au Fonds d'action contre la pauvreté (PAF) à compter de l'année fiscale 1995/96. Le PAF a été inscrit comme élément principal du budget en 1998-999. Il a orienté les fonds de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) et mobilisé les ressources des donateurs vers la mise en œuvre du Programme d'action pour l'éradication de la pauvreté (DSRP de l'Ouganda). Toutes les activités du PAF sont entière-

ment financées et protégées contre les baisses en cas de déficit dans les revenus de l'Etat.

Stratégie 3 : Mise à jour du cadre juridique et réglementaire

En **Sierra Leone**, la Loi statistique de 1963 a été abrogée et remplacée par la Loi statistique de 2002 et par la Loi de 2002 sur les recensements. En 2002, la Statistics Sierra Leone (SSL) a été érigée en organisme autonome et s'est substituée à l'Office central de la statistique. La SSL est placée sous l'autorité du Conseil Statistique de Sierra Leone. Un « général statisticien » a été nommé à sa tête. Le rôle de coordination de la SSL a été renforcé avec la mise en place d'un Comité national de coordination statistique qui regroupe des représentants des ministères, du monde universitaire et de la société civile. En tant qu'institution autonome, la SSL ne relève plus du système financier de la fonction publique. Elle reçoit des subventions pour couvrir les salaires du personnel et les frais de fonctionnement et peut offrir de meilleurs salaires et conditions de travail au personnel. On peut, par conséquent, espérer que la SSL sera en mesure d'attirer et de retenir un personnel plus qualifié, si le gouvernement honore ses engagements budgétaires.

En **Ouganda**, le Bureau ougandais de la statistique a été créé par un acte parlementaire qui lui accorde le statut d'établissement public semi-autonome et l'habilite à agir en tant que « principal organisme de collecte et de diffusion de données statistiques, chargé de la coordination, du suivi et du contrôle du Système statistique national ». Les activités statistiques ont été détachées de l'Administration centrale pour, entre autres, renforcer l'impartialité, la crédibilité et l'intégrité des statistiques officielles et faire en sorte que celles-ci soient perçues comme ayant ces qualités, et pour rendre la production de statistiques plus efficace et plus efficiente. L'organe d'orientation du Bureau est un Conseil d'administration réduit et concentré. Celui-ci est composé de sept membres représentant diverses parties prenantes, notamment le ministère responsable des finances et du plan, l'Institut de statistique et d'économie appliquée de l'Université Makerere, le secteur privé et la société civile.

Le Conseil d'administration a pour mission de définir les politiques relatives à l'organisation et à la gestion du Bureau et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi, de favoriser et de protéger l'intégrité des statistiques officielles et l'indépendance professionnelle du Bureau, de conseiller le Gouvernement sur la politique nationale de la statistique et sur les procédures, méthodes et règles régissant le développement de la statistique officielle, de définir des conditions d'emploi compétitives pour le personnel du Bureau, de veiller à la qualité technique des statistiques officielles et de favoriser l'adhésion à de bonnes pratiques

et aux recommandations et normes internationales, de prendre les mesures concernant le recrutement, la promotion et la discipline du personnel d'encadrement du Bureau, de définir les règles régissant le recrutement, la promotion et la discipline du reste du personnel, de présenter au ministre de tutelle des statistiques un rapport trimestriel sur les activités du Bureau et de l'ensemble du SSN, de revoir, le cas échéant, l'organigramme du Bureau, et d'approuver les plans à long terme, les plans d'activités et le budget du Bureau.

Stratégie 4 : Évaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs

Suite à un audit indépendant, le système statistique de la *Tunisie* a été réformé à la fin des années 90, avec la création d'un Conseil national de la statistique (CNS), chargé, entre autres, de l'évaluation des besoins des utilisateurs. Le CNS dispose d'une petite structure permanente dotée d'un personnel composé de quatre personnes.

Un décret a fixé la composition du Conseil pour quatre ans. Le CNS comprend actuellement 18 producteurs et 18 utilisateurs de données, au nombre desquels figurent des représentants des employeurs, des comptables, des banquiers, des paysans, des femmes, des syndicats et des représentants du monde universitaire qui se réunissent chaque trimestre. Trois commissions permanentes (éthique, qualité et diffusion de l'information, et visa statistique), ainsi que huit groupes de travail, ont été mis en place.

Les groupes de travail se réunissent tous les 15 jours pour débattre et faire des recommandations que le Gouvernement utilise dans ses prises de décisions. Les débats portent sur des questions telles que la confidentialité, la diffusion ad-hoc, les statistiques à élaborer concernant, par exemple, les loisirs, le tourisme, les personnes âgées, les économies d'énergie et l'illettrisme secondaire. Chaque groupe de travail est généralement présidé par un universitaire, l'INS étant rapporteur. Deux programmes externes semblent avoir fortement participé à cette orientation vers les utilisateurs : le projet MEDSTAT de la Commission européenne et le plaidoyer de PARIS21.

Stratégie 5 : Entreprendre l'élaboration des données

La *République Centrafricaine* fait des efforts pour mettre à profit les données administratives locales. Ces données portent sur un niveau géographique détaillé et peuvent être utilisées dans l'élaboration de projets de développement. La déconcentration favorise la prise de conscience de l'importance de la statistique : des graphiques et tableaux sont présentés sur les murs des centres de santé, des émissions de radio rurale diffusent les prix des produits agricoles.

Stratégie 6 : Favoriser la coordination, la collaboration et le partenariat

Le **Cameroun** fournit un bon exemple de coordination efficace du SSN. Les 100 membres du Conseil national de la statistique (CNS) du Cameroun se réunissent une fois l'an, mais l'INS est en train de rechercher des fonds pour pouvoir réunir plus fréquemment des commissions. Le CNS examine les textes réglementaires telles que les nomenclatures d'AFRISTAT, les droits applicables au commerce extérieur, la codification géographique, ainsi que les textes impliquant le système statistique, le programme d'activités statistiques, le *Manuel des concepts et définitions* publié chaque année, les conventions de transfert de fichiers, la feuille de route de la SNDS, les stratégies de diffusion. Des comités de validation sur le commerce extérieur et les comptes nationaux se réunissent tous les trimestres. De tels comités ont aussi été créés pour les enquêtes.

En **Tunisie**, le Conseil National de la Statistique (CNS) est chargé de l'élaboration des stratégies statistiques, de la planification, de la programmation, du suivi et de l'évaluation et de l'organisation du SSN. Le Président du CNS rend directement compte au Premier Ministre et est en contact direct avec les ministères sectoriels. Avec cette orientation plus politique et une composition largement ouverte aux producteurs de données autres que l'INS, le CNS a, petit à petit, changé l'attitude de l'Administration vis-à-vis de la statistique : l'Administration est de plus en plus encline à accorder de l'importance à la statistique et des ressources en conséquence.

L'une des premières tâches du CNS a consisté à faire l'inventaire de la quarantaine de structures fournissant des statistiques publiques, en dehors de l'INS. Ces structures relèvent d'une vingtaine de ministères, de la Banque centrale et du Conseil des marchés financiers. Tous les ministères disposent d'un service statistique

Afin d'améliorer la coordination, une et une seule structure publique est chargée des données officielles sur un secteur ou une question donnés. Toutefois, l'INS peut intervenir en tant que sous-traitant de cette structure. Le CNS couvre également les écoles et les structures statistiques privées lorsque leurs enquêtes requièrent un visa. Étant donné le niveau élevé de coordination que permet le CNS, le développement de la statistique en Tunisie est remarquablement uniforme, aucun secteur n'étant à la traîne.

La zone de l'**UEMOA** est sans aucun doute la sous-région la plus en avance dans l'harmonisation et le développement de la statistique. Grâce au programme d'appui régional à la statistique (PARSTAT) lancé avec l'appui financier de

du Fonds européen de développement et une importante assistance technique d'AFRISTAT, les pays membres de l'UEMOA produisent désormais un indice des prix à la consommation harmonisé, des statistiques du commerce extérieur harmonisées et des comptes nationaux modernisés et plus harmonisés, fondés sur le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN93). L'UEMOA a également mené une enquête sur le secteur informel. En 2006 au plus tard, les pays membres devraient également pouvoir produire un indice harmonisé de la production industrielle et des enquêtes harmonisées sur la conjoncture économique.

Stratégie 7 : Construire l'infrastructure statistique

Le **Cameroun** a fourni au FMI les métadonnées du SGDD. Seuls, quelques secteurs ne sont pas couverts. De plus, un *Manuel des concepts et définitions utilisées dans les publications statistiques officielles du Cameroun* est publié chaque année par l'INS. La quatrième édition est parue en 2005 et comprend environ 180 pages. Ces efforts de transparence sont bien accueillis par les utilisateurs, tout comme la grande régularité des publications.

Stratégie 8 : Exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le site Web du Bureau central des statistiques (CBS) du **Kenya** (<http://www.cbs.go.ke>) lui a permis d'être plus visible auprès du public. Il relie les données statistiques collectées avec les questions de politique générale, démontre sa transparence (le texte intégral du Plan stratégique y est présenté), explique les enquêtes en détail et invite à commenter les projets de questionnaire.

Les TIC constituent le socle de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de données statistiques en **Afrique du Sud**. Statistics South Africa (Stats SA) entend recourir à des technologies de pointe pour améliorer la qualité de l'information statistique. Par le passé, le déploiement des TIC fut souvent fragmenté au sein de cette structure et ne répondait pas à une approche stratégique en harmonie avec les besoins de fond du service.

La politique actuelle et l'approche stratégique de Stats SA consistent à fournir un ordinateur à chaque membre du personnel qui en a besoin dans l'exercice de ses fonctions. Actuellement, on dénombre 900 ordinateurs personnels au siège et 150 autres dans les bureaux provinciaux de Stats SA. Des efforts louables sont faits pour former le personnel en vue d'une utilisation adéquate des équipements.

Au cœur de l'infrastructure des technologies de l'information de Stats SA se trouve un centre de données avec 24 serveurs remplissant différentes fonctions, notamment le courrier électronique, l'accès à Internet, l'Intranet, les bases de données, les SIG, le partage de fichiers et autres fonctions. Chaque bureau provincial dispose de son propre serveur.

Stratégie 9 : Développer le capital humain

En 1961, le Bureau national de la statistique (NBS) du *Nigéria*, précédemment dénommé Office fédéral de la statistique, a créé une école de formation d'assistants statisticiens. Cette école a formé le personnel de niveau moyen des services statistiques, aussi bien pour le compte du NBS que pour d'autres grands producteurs de données tels que la Banque centrale du Nigéria, la Commission nationale de la population, les ministères des États et les ministères fédéraux, ainsi que les établissements parapublics. En 1996, l'école avait déjà formé plus de 5 000 personnes. Il ne fait pas de doute que l'école va continuer de jouer un rôle important dans le développement du système national de la statistique.

L'actuel schéma directeur de la statistique prévoit dans un premier temps le renforcement de l'école, puis sa modernisation. L'école sera renforcée avec la mise en place d'infrastructures plus modernes, l'extension de la bibliothèque et un meilleur approvisionnement en matériels pédagogiques. Une fois renforcée, l'école sera affiliée à l'Institut agréé des statistiques nigérian (CISON) qu'il est prévu de mettre en place et offrira des cours devant mener à l'obtention du Diplôme professionnel de statisticien et du Diplôme universitaire supérieur de statisticien. L'Association nigériane de statistique s'efforce d'obtenir du Parlement le vote de la loi qui porterait création de l'Institut. Le NBS envisage de pousser d'autres organismes à recourir davantage aux services qu'offre l'école.

Stratégie 10 : Améliorer l'analyse des données

L'exemple de la *Zambie* illustre la manière dont un mécanisme d'analyse de données conjoint établi entre centres de recherche et INS peut être utile à la prise de décisions. L'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université de Zambie a participé à l'analyse des performances du Programme d'investissement du secteur agricole que le Ministère de l'agriculture et de la pêche avait lancé à la fin des années 90. L'Institut a réalisé une analyse quantitative en se servant de données collectées essentiellement lors de l'enquête après-récolte que l'Office central de la statistique (CSO) réalise chaque année dans le cadre de son programme intégré d'enquêtes sur l'agriculture. L'Institut a non seulement pu ajouter de la valeur à ces données, mais il a également identifié les domaines qui devraient être améliorés dans la collecte et le traitement des données.

Stratégie 11 : Améliorer la diffusion des données

L'Institut national de la statistique (INS) du *Cameroun* organise des ateliers regroupant producteurs et utilisateurs, ainsi que des séminaires à l'occasion desquels il présente les résultats d'enquêtes de grande envergure tels que les enquêtes démographiques et de santé. Le coût de ce type de séminaire est pris en compte dès la définition du budget de l'enquête. L'effort fait en matière de diffusion est bien apprécié des utilisateurs.

La *Tanzanie* a été le premier pays de sa sous-région à développer une base de données d'indicateurs de pauvreté destinés à faciliter le suivi et l'évaluation du DSRP. Depuis lors, de nombreux pays africains lui ont emboîté le pas. La base de données socioéconomiques de la Tanzanie (TSED) a été mise en place par le Bureau national de la statistique (NBS) en 2001. Elle est conviviale et facile d'accès, avec plus de 300 indicateurs, des données ventilées par sexe, par zone urbaine/rurale et par zone administrative, jusqu'au quartier quand c'est possible. Les données permettent des analyses de tendances, car les séries chronologiques sont de bonne qualité. La base de données comporte un module qui présente les indicateurs des ODM. Les données de la TSED proviennent d'enquêtes et de recensements, ainsi que de systèmes de données courantes. L'objectif de la base de données est de contribuer à la prise de décisions fondée sur l'observation des faits, et elle s'adresse aux responsables de l'action gouvernementale et aux planificateurs, aux membres du Parlement, aux ONG et aux médias.

Le cadre institutionnel de la TSED est très précis. Il concerne 17 organismes étatiques et non étatiques, des ministères et des institutions. Il comprend un Comité directeur, un Groupe de réflexion et un point focal dans toutes les institutions partenaires. L'idée est d'obtenir un large consensus sur le contenu de la base de données. La leçon qu'il faut tirer de cette expérience est qu'en commençant modestement, il est possible d'accélérer le processus. En outre, des initiatives comme celle-ci peuvent être intégrées au cadre institutionnel en place.

La TSED est un exemple de bonne pratique pour les raisons suivantes.

- Elle est propriété de l'État;
- Elle est entièrement institutionnalisée dans le cadre du DSRP et du système de surveillance de la pauvreté;
- Elle permet un suivi régulier des indicateurs des ODM;

- Elle contribue au renforcement des capacités en vue de la prise de décisions fondée sur l'observation des faits;
- Elle a permis de mettre en place des partenariats avec les organismes des Nations Unies d'une part, et entre l'État, les organismes des Nations Unies et le secteur privé d'autre part;
- Elle est économique, car la TSED a été adaptée de la base de données ChildInfo de l'UNICEF et a tiré profit de l'expérience accumulée durant de nombreuses années dans d'autres pays;
- Elle évite un double emploi en permettant d'établir des liens avec d'autres initiatives du gouvernement telles que la mise en place d'une base de données destinée au suivi de la mise en œuvre du programme de réformes de l'administration locale;
- Elle contribue à la coopération Sud-Sud.

Le NBS a déjà accueilli des voyages d'étude de délégations en provenance de divers pays africains.

La *Tunisie* est l'un des deux pays africains qui participe à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD). Différents moyens de diffusion des données sont utilisés par l'INS de ce pays : site Web de l'INS (<http://www.ins.nat.tn>) qui reçoit 200 à 300 visites quotidiennes, communiqués de presse, listes de diffusion (gratuites) pour les utilisateurs officiels. Son Centre d'information statistique accueille le grand public (3 000 visiteurs par an) pour la consultation de documents ou l'achat de publications de l'INS. Un bureau est ouvert au grand public pour des extractions ad-hoc de la base de données du commerce extérieur. L'INS publie aussi des publications imprimées, dont certaines sont accompagnées d'un CD-ROM comportant de plus amples détails ou des séries chronologiques.

Plusieurs batteries d'indicateurs sont disponibles sur le site Web de l'INS, qui est organisé par thèmes économiques (38) ou sociodémographiques (24). Étant donné que la Tunisie souscrit à la NSDD du FMI, un programme de diffusion des indicateurs du secteur réel et du commerce extérieur peut être trouvé sur ce site. En outre, des séminaires sont régulièrement organisés dans des hôtels à l'occasion de la publication de données importantes, avec une vitrine mobile montrant les publications de l'INS.

Stratégie 12 : Améliorer le financement et la durabilité

Le Gouvernement de l'*Ethiopie* s'est engagé avec force à financer le CSA et les activités statistiques à travers le pays. Le Ministère des finances et du développement économique (MOFED) a besoin de données pour faire des prévisions macroéconomiques qui lui servent à définir les ressources nécessaires à la planification, à justifier des moyens d'intervention et à prendre des décisions concernant les affectations budgétaires. Le MOFED est également chargé de la compilation des comptes nationaux. C'est pourquoi le Gouvernement a beaucoup investi dans le développement et la production statistiques.

Au *Cameroun*, le programme de travail statistique pour trois ans est présenté devant un groupe de partenaires éventuels, chacun d'entre eux indiquant s'il est désireux de participer à des activités ou non. Lorsque le budget final détaillé est arrêté, chaque partenaire choisit les activités qu'il souhaite financer. Le système fonctionne bien dans la mesure où l'INS s'efforce à une transparence comptable. Cela a permis de créer un climat de confiance avec les donateurs et des organisations telles que la Commission européenne et la Banque mondiale, qui apportent leur concours sur des projets multi-annuels.

Au *Mozambique*, un projet a été lancé en 2002 afin de renforcer les capacités de l'Institut national de la statistique (INE). Le projet bénéficie du concours des trois donateurs scandinaves et les trois INS de ces pays chapeautent la coordination de toute l'aide accordée à l'INE.

Ce projet a pour ambition de renforcer le SSN du Mozambique à travers l'appui à l'INE et à ses antennes provinciales. Les objectifs de développement concernent la mise en œuvre du plan quinquennal (2003-2007) du SSN, qui s'inspire d'un plan stratégique couvrant la même période et permet ainsi à l'État, au secteur privé, aux chercheurs, aux donateurs et au grand public de suivre l'évolution du développement économique et social du pays. Un accent particulier est mis sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté du Mozambique.

Le Haut-Conseil de la Statistique, présidé par le Premier Ministre, prend des décisions concernant à la fois le plan stratégique et le plan d'activités opérationnelles. Le projet repose sur un accord de jumelage entre l'INE et les trois INS des pays scandinaves. Un consortium regroupant ces trois instituts appuie l'INE dans la mise en œuvre du projet, avec Statistics Denmark comme chef de file. Le projet met un accent particulier sur la coordination de l'action des donateurs, l'accord de jumelage, le rôle de l'INE en tant qu'entité entièrement responsable des activités menées dans le cadre du projet, l'intégration des acti-

vités du projet aux plans et rapports réguliers de l'INE, la mise en œuvre d'un important plan de développement des ressources humaines pour 2003-2007.

Bonnes pratiques recouvrant plusieurs stratégies

La mise en commun de ressources modiques peut induire des progrès significatifs, comme le démontre l'expérience d'*AFRISTAT*. AFRISTAT est un centre africain de compétences pour le développement de la statistique, exécutant des projets et programmes pour le compte de divers partenaires financiers et techniques, y compris des programmes et projets dans des pays africains non membres, y compris des pays anglophones. La principale mission d'AFRISTAT est de renforcer les systèmes statistiques de ses membres. Ses principales activités se composent d'assistance technique et de formation, grâce à des séminaires et ateliers.

AFRISTAT a aidé ses États membres dans plusieurs domaines : gestion des INS, gestion des ressources humaines, révision de la législation sur la statistique, réintroduction des conseils nationaux de la statistique. Il a aidé la zone de l'UEMOA à harmoniser les données sur les prix, le secteur informel et les comptes nationaux. Deux nomenclatures adaptées aux besoins des pays membres ont déjà été produites : la classification des activités (NAEMA) et produits (NOPEMA) des États membres d'AFRISTAT. Ces nomenclatures sont conformes aux normes des organisations internationales.

AFRISTAT a produit plusieurs documents de méthodologie qui viennent appuyer l'infrastructure statistique des États membres : un guide méthodologique pour la comptabilité nationale des États membres d'AFRISTAT, des concepts et indicateurs relatifs au marché de l'emploi et au secteur informel, un état de la réflexion sur les principes fondamentaux de la statistique officielle et un cadre de référence et un appui méthodologique commun minimum en matière d'information pour le suivi du DSRP et des ODM (provisoire).

AFRISTAT rédige des règlements statistiques pour ses États membres. Il a élaboré son propre cadre de référence des opérations statistiques (le Programme statistique minimum commun ou PROSMIC) dans six domaines : coordination statistique, comptabilité nationale, évaluation de la situation économique et sociale, diffusion, suivi des ménages et de la pauvreté et statistiques agricoles.

AFRISTAT a également aidé à la formation à l'utilisation de logiciels communs tels que CHAPO (indice des prix) ou ERETES (comptabilité nationale) mis

au point avec l'aide d'EUROSTAT et de la France. AFRISTAT a aidé ses États membres à mettre en place des sites Web.

À l'origine, AFRISTAT était financé grâce à un fonds constitué de contributions égalitaires de ses États membres et d'une contribution de la France. En 2003, le Conseil des ministres d'AFRISTAT a décidé de renouveler le fonds, d'accroître la contribution des États membres et d'ouvrir le fonds à d'autres partenaires du développement tels que les banques centrales, les banques de développement, les organisations sous-régionales, ainsi qu'à d'autres donateurs internationaux.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (*SADC*) a harmonisé ses statistiques en utilisant le même questionnaire de recensement que l'UEMOA et AFRISTAT. Les États membres de la SADC ont l'obligation de fournir des statistiques à cette dernière.

L'objectif de la SADC est de promouvoir le développement et la croissance, de réduire la pauvreté, de pousser ses États membres vers l'intégration régionale et d'améliorer la qualité de vie de tous les peuples d'Afrique australe. La SADC a élaboré des politiques, des plans, des programmes et des protocoles qui exigent des statistiques des États membres. Elle est dotée d'un comité statistique qui regroupe les directeurs des INS des États membres et qui joue le rôle de comité directeur du système statistique communautaire. Ce comité a identifié des domaines prioritaires pour le développement de la statistique et le suivi des activités y compris dans des domaines sectoriels (commerce, finances et investissement, mines, transports et communications, énergie et eau, agriculture et sécurité alimentaire et des domaines transversaux (pauvreté, condition de la femme, secteur informel, environnement et ressources naturelles, classifications, définitions et harmonisation).

Le recensement de la population et de l'habitat de 2001 a été réalisé dans les pays membres conformément à la décision prise par le Conseil des ministres responsables du plan et du développement d'adopter une année commune de recensement à partir de 2001, ainsi qu'une méthodologie commune. Par conséquent, les pays membres de la SADC ont démarré un projet d'activités pour le recensement de la population et de l'habitat de 2000, l'objectif étant de renforcer les capacités des États membres dans le domaine des recensements et d'harmoniser les normes relatives aux définitions, concepts et méthodologies clés, les activités cartographiques, la collecte, l'analyse et la diffusion de données.

Au nombre des approches fructueuses en matière d'*assistance par les donateurs*, telles qu'évaluées par les donateurs et les bénéficiaires, il y a lieu de noter les exemples suivants :

- davantage d'importance accordée aux besoins et priorités définies par les pays concernés, ce qui renforce leur appropriation des projets et le succès (Danemark);
- la responsabilisation des bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes une fois l'assistance fournie en termes d'appui budgétaire (Danemark dans des pays tels que le Gabon, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie);
- le travail de personnels et consultants nationaux en commun avec des consultants internationaux dans la perspective du renforcement des capacités nationales;
- le recours à des experts statisticiens expérimentés des INS des pays donateurs résidents à long terme et épaulés, selon les besoins, par des experts recrutés à court terme, également en provenance des pays donateurs (Norvège);
- l'établissement de liens étroits entre les experts des pays donateurs et des pays bénéficiaires (jumelage) (Suède).

Annexe D

CODI II



Résolution sur le développement de la statistique en Afrique

Addis-Abeba, 4-7 septembre 2001

Résolution sur le développement de la statistique en Afrique

(Parrainée par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Sénégal et l'Afrique du Sud)

La Conférence des Ministres,

Ayant passé en revue les recommandations du Groupe de travail sur le Renforcement des capacités statistiques pour le suivi de la pauvreté telles qu'approuvées par CODI, en particulier celles relatives aux nouveaux objectifs du millénaire et leur application à la Nouvelle initiative africaine, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), au suivi de la pauvreté et aux rapports des réunions régionales de PARIS21;

Rappelant sa résolution sur le Plan d'action d'Addis-Abeba sur le développement de la statistique en Afrique dans les années 1990;

Ayant pris note des rapports-pays présentés au CODI par les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Togo, Rwanda, Sénégal, Somalie, Swaziland, Sierra Leone, et Zimbabwe;

Ayant examiné le rapport du Comité de coordination du développement de la statistique en Afrique (CASD) sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba sur le développement de la statistique en Afrique dans les années 1990 (PAAA), les étapes suivantes et la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN) dans la région;

Gardant à l'esprit le rôle des institutions sous-régionales telles que la SADC, la CEDEAO, COMESA, la CAE, la CEMAC et l'IGAD dans le développement de la statistique en Afrique;

Conscient des progrès réalisés par un certain nombre de pays dans la préparation de plans stratégiques pour la statistique et le fait que beaucoup d'instituts nationaux de statistique (INS) sont contraints dans leurs opérations par les pratiques traditionnelles de la fonction publique;

Appréciant l'importance du rôle de PARIS21 dans la promotion de l'utilisation des statistiques au niveau mondial à travers ses outils de plaidoyer;

Reconnaissant les différentes initiatives prises par les instituts nationaux de statistique en matière de collecte de données;

Reconnaissant par ailleurs les avancées significatives dans les technologies de l'information et des communications;

Notant le rythme relativement lent dans l'adoption de nouvelles méthodologies statistiques et le déficit en nombre de statisticiens;

Notant également parmi les contraintes majeures dans la mise en oeuvre du PAAA : l'absence de plaidoyer, la non-appropriation, l'inadéquation des ressources financières, l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines;

Concerné par le fait que seulement une petite proportion des Etats membres ont réalisé des progrès dans la mise en oeuvre du SCN 1993 et que cela a été possible largement en raison de l'existence d'une assistance technique locale ou expatriée et la disponibilité d'instruments appropriés;

Convaincu que les Etats membres devraient prendre les dispositions qui s'imposent pour résoudre ses problèmes;

I. Renforcement des capacités statistiques

1. En appelle aux instituts nationaux de statistique des Etats membres afin qu'ils soumettent à la CEA, vers la fin du mois de juin de l'année en cours, les rapports de l'année précédente;

2. En appelle instamment aux Etats membres pour qu'ils élaborent des plans stratégiques pour offrir une approche globale et pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour le développement de la statistique;

3. Presse également les INS à prendre les dispositions nécessaires pour sensibiliser les dirigeants politiques sur l'importance fondamentale des statistiques dans la planification et la prise de décision et demande à la CEA et à tous les partenaires de les assister dans ces efforts;

4. Recommande que :

- a. Les INS devraient devenir des organisations autonomes avec des conseils d'administration indépendants;
- b. Les INS devraient mettre en place des systèmes de gestion d'informations qui rassemblent les données sur les prestations sociales, les recensements, les systèmes d'information géographiques et les enquêtes auprès des ménages pour mieux fournir aux utilisateurs de données, l'information nécessaire à la planification, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes;
- c. Les organisations sous-régionales telles que SADC, CEDEAO, COMESA, CEA, CEMAC et IGAD devraient constituer les composantes principales pour la mise en oeuvre des différentes initiatives sur le développement de la statistique en Afrique;
- d. Le développement des ressources humaines en statistique devrait être accéléré à travers le renforcement des institutions sous-régionales de formation et l'établissement d'un fonds pour la formation statistique;
- e. Le processus d'adoption des dernières normes internationales devrait être accéléré;
- f. Les capacités nationales d'analyse des données sur la pauvreté au niveau national devraient être renforcées et des domaines d'action prioritaire (éducation et santé) définis;
- g. La reproduction d'arrangements du type d'AFRITAT dans d'autres pays, en particulier les pays anglophones puissent se faire.

5. Mets l'accent sur le fait que les plans de développement statistique devraient être partie intégrante des plans de développement.

II. Plan d'Action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique dans les années 1990

6. Reconnaît le fait que les principes et les objectifs du PAAA étaient et demeurent pertinents pour le développement de la statistique en Afrique;

7. Regrette le faible niveau de mise en oeuvre du PAAA identifié dans l'évaluation du CASD;

8. Apprécie le travail remarquable réalisé par le CASD et décide que le mandat de ce dernier est arrivé à son terme;

9. Décide qu'un nouveau plan tel que proposé dans le rapport d'évaluation ne sera pas nécessaire. Il s'agira plutôt de mettre en place un nouveau cadre pour le développement de la statistique en Afrique qui prendra en compte :

- a. La pleine participation de toutes les parties prenantes;
- b. Les nouvelles demandes d'information (DSRP, Nouvelle initiative africaine);
- c. Les stratégies aux niveaux national, sous-régional et régional en matière de renforcement des capacités statistiques;
- d. La situation critique des pays sortant de la guerre et autres crises;
- e. Des mécanismes de suivi et évaluation continus.

10. Approuve :

- a. La pleine participation de toutes les parties prenantes;
- b. L'établissement d'un comité consultatif sur le développement de la statistique en Afrique (CDSA);
- c. L'élaboration par le comité consultatif des modalités de l'avancement de la statistique dans la région afin de réaliser le cadre proposé;
- d. Le partenariat étroit entre le comité et les organisations sous-régional, régional et internationales.

III. Technologies de l'information et des communications

11. Recommande fortement aux Etats membres d'être pro-actifs en adoptant les nouvelles technologies dans la saisie, le traitement et la diffusion des données pour des décisions politiques efficaces et opportunes.

IV. Mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)

12. Prie les Etats membres de faire leur possible pour accélérer la mise en oeuvre du SCN 1993 en renforçant les capacités techniques en comptabilité nationale et en ayant accès et en utilisant les instruments disponibles.

Annexe E

Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique



Les Directeurs généraux des instituts nationaux des statistiques (INS) de 51 pays africains, après avoir participé à la réunion du Conseil de gestion du programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) le 26 avril 2004 à Yaoundé, et ayant délibéré sur la demande pressante et de plus en plus importante de données fiables, pertinentes, régulières et à jour, nécessaires à la formulation, à la gestion et au suivi des politiques, au cours de la réunion des Directeurs généraux des INS africains, du 26 au 30 avril 2004;

Considérant l'importance et le rôle de cheville ouvrière que doit jouer un système d'informations fiables dans le processus visant à éclairer les politiques de réduction de la pauvreté, dans le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans l'appui aux initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD);

Considérant que la plupart des indicateurs proposés dans le cadre du PCI-Afrique, seront d'un grand apport pour soutenir l'élaboration et le suivi des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ainsi que l'allocation optimale des ressources nationales, le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux visant l'atteinte des OMD;

Considérant que les initiatives statistiques existantes ne disposent pas des mécanismes efficaces pour assurer la pérennité des programmes et de leur appropriation par les pays;

Considérant qu'il est important d'avoir des partenariats solides et opérationnels, de développer des synergies, de coordonner les efforts et de rassembler les ressources permettant d'atteindre des objectifs communs;

Considérant que les défis les plus critiques auxquels les systèmes statistiques en Afrique font face, appellent de la part des décideurs, une plus grande prise de conscience de l'importance des statistiques, en mettant l'accent sur la nécessité de pérenniser le financement des activités statistiques et de renforcer de façon durable l'engagement financier et politique des gouvernements;

Considérant qu'à court et moyen termes, le renforcement des capacités des instituts statistiques africains nécessite, un appui extérieur en complément des efforts des gouvernements;

Considérant le bien-fondé de la résolution de la deuxième Table ronde sur la gestion axée sur les résultats, qui s'est tenue à Marrakech, qui invite les décideurs internationaux et nationaux à intensifier leur soutien au renforcement des capacités statistiques;

Reconnaissant que des avancées significatives ont été réalisées ces deux dernières années sous l'initiative du PCI-Afrique, et que le PCI-Afrique constituera à la fois une source de données fiable et appropriée pour la formulation et le suivi des politiques socio-économiques et un cadre régional cohérent pour le renforcement de capacités statistiques;

Se félicitent des recommandations de la deuxième réunion du Conseil de gestion du PCI-Afrique et soulignent la nécessité de préparer des documents de stratégie pour le partenariat et le plaidoyer;

Adoptent le PCI-Afrique comme initiative de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques économiques, plus particulièrement les statistiques de prix et les comptes nationaux;

Recommandent

A. Aux Gouvernements africains de :

- Mettre le PCI-Afrique au centre des programmes de renforcement des capacités statistiques des pays africains dans la mesure où il s'agit d'un programme qui couvre tout le Continent africain;
- Appuyer les activités statistiques en faisant de la statistique une priorité et en lui affectant des ressources adéquates;
- Poursuivre les efforts d'harmonisation statistique et d'intégration des activités effectuées par leurs INS, ainsi que par les organisations régionales et sous régionales;

- Assurer le renforcement des capacités pour l'élaboration des schémas directeurs de la statistique, pour la coordination des systèmes statistiques nationaux, pour la valorisation des ressources humaines (formation, mesures attractives et favorisant la rétention des cadres), pour l'analyse statistique, la rédaction et la diffusion des rapports.

B. Aux agences bilatérales et aux institutions internationales de :

- Continuer à œuvrer dans le domaine du renforcement des capacités statistiques en allouant davantage de ressources financières et matérielles aux activités statistiques;
- Améliorer leur collaboration en tant que partenaires, pour faciliter la synergie en vue d'assurer un appui effectif et coordonné aux pays;
- Engager un plaidoyer afin de rehausser le statut de la statistique, lui assurer des financements sécurisés et lui garantir l'engagement politique des gouvernements africains.

C. A la Banque Africaine de Développement en tant qu'Agence de coordination régionale du PCI-Afrique de :

- Renforcer la priorité accordée aux statistiques et allouer des ressources optimales financières et techniques pour appuyer les activités statistiques dans les pays africains, eu égard à l'importance de la statistique pour la formulation, le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté, pour le suivi des OMD et pour la gestion axée sur les résultats.

Adoptée à Yaoundé le 30 avril 2004.

Annexe F

FASDEV-I



Communiqué

Addis Ababa, 12-13 mai 2004

Des représentants d'organismes donateurs, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organismes régionaux et sous-régionaux ont pris part au Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2004, à Addis-Abeba. Conscients que le FASDEV a été créé afin de i) donner une vue d'ensemble des activités statistiques en Afrique, notamment en matière d'aide et de formation ; ii) mettre en place un système permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique ; iii) et renforcer les modalités de coopération dans le but d'exploiter les avantages comparatifs de chacune des parties, les participants à la réunion ont :

- a) Salué l'organisation, par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI siècle (Consortium PARIS 21), de la première réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique;
- b) Discuté de questions relatives au développement de la statistique en Afrique;
- c) Décidé :
 1. D'approuver la création du Forum pour le développement de la statistique en Afrique ainsi que ses attributions, telles que stipulées dans le préambule ci-dessus, la CEA assurant le secrétariat du Forum;
 2. De contribuer à la création d'un cadre stratégique régional de référence sous l'égide de la CEA, basé sur le projet présenté au cours de la conférence et les commentaires qu'il a suscités, et conformément au Plan d'action de Marrakech pour la statistique;

3. Appuyer les pays africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement de la statistique inspirées des directives du Consortium PARIS 21, des recommandations de la deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI II), du Plan d'action de Marrakech pour le développement de la statistique (MAPS) et de la Déclaration de Yaoundé sur le développement de la statistique en Afrique;
4. Exploiter toute stratégie existante aux niveaux international, régional, sous-régional et national, telles que les initiatives du Consortium PARIS 21, le Programme de comparaison international pour l'Afrique (PCI -Afrique) et le Système général de diffusion des données (SGDD), en vue d'atteindre les objectifs du Cadre stratégique régional de référence ; obtenir l'aide du Comité de l'information pour le développement (CODI) et de la Commission de statistique des Nations Unies en matière d'activités statistiques, en leur soumettant des rapports pour examen;
5. Œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes conjoints (en passant de la coordination à une coopération active et à l'harmonisation);
6. Fournir des informations selon un modèle qui sera conçu en collaboration avec des membres du Forum en Afrique, sous la coordination de la CEA;
7. Demander à la CEA d'organiser la prochaine rencontre du FASDEV en février 2005, en vue de l'examen et de l'adoption du Cadre stratégique régional de référence, ainsi que pour déterminer la voie à suivre; et
8. En appeler à toutes les parties prenantes pour qu'elles appuient les activités du FASDEV.

